** Année 1950. — N° 6 C. R. Le Numéro : 5 francs. Mardi 24 Janvier 1950. **

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 500 fr. ; ÉTRANGER : 1.400 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 5e SEANCE

Séance du Lundi 23 Janvier 1950.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Dépôt d'une proposition de résolution.

3. — Loi de finances pour l'exercice 1950. — Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

Suite de la discussion générale: MM. Maurice Walker, Le Basser, Robert Buron, secrétaire d'Etat aux affaires économiques; Pellenc, Demusois, Brizard, Marrane, Maurice-Petsche, ministre des finances et des affaires économiques; Georges Laffargue, Cornu, Jules Pouget, Edgar Faure, secrétaire d'Etat aux finances; Marc Rucart.

Suspension et reprise de la séance. — Mme le président, MM. Avinin, Demusois.

Présidence de M. Gaston Monnerville.

MM. le ministre, Serrure, Pellenc.

Passage à la discussion des articles.

Art. 1er:

Amendement de M. Demusois. — MM. Demusois, Jean Bertholn, rapporteur général de la commission des finances; le ministre. — Rejet.

Amendement de M. Henri Cordier. — MM. Henri Cordier, le rapporteur général, le secrétaire d'Etat aux finances, Chaintron, Jean Maroger, Le Basser. — Adoption.

Adoption de l'article.

Art. 2:

M. Courrière, Mme Roche.

Amendement de M. Primet. — MM. Demusois, le rapporteur général. — Rejet.

Amendement de Mlle Mireille Dumont. — Mlle Mireille Dumont, MM. le président, le rapporteur général, Héline. — Rejet.

Amendement de M. Léo Hamon. — MM. Léo Hamon, le rapporteur général, le secrétaire d'Etat aux finances. — Retrait.

Amendements de M. Lodéon et de M. Symphor et de Mme Eboué. — Discussion commune: MM. Lodéon, le rapporteur général, Symphor, Mme Eboué, M. Patient. — Retrait.

Amendement de M. Franceschi. — Rejet.

Amendement de M. Léon David. — MM. Léon David, le ministre, le rapporteur général, le secrétaire d'Etat aux finances. — Question préalable.

Amendement de M. Marrane. — MM. Demusois, le rapporteur général. — Question préalable.

Amendement de M. Dulin. — MM. Dulin, le rapporteur général, le secrétaire d'Etat aux finances, Pellenc. — Rejet, au scrutin public, après pointage.

Présidence de M. René Coty.

Amendement de M. Léon David. — MM. Léon David, Le Basset, Primet. — Rejet.

Amendement de M. Chaintron. — MM. Demusois, le rapporteur général. — Rejet.

Amendement de M. Georges Laffargue. — MM. Georges Laffargue, le rapporteur général, le secrétaire d'Etat aux finances. — Adoption.

Amendement de M. Auberger. — MM. Auberger, Biatarana, Courrière, Léon David. — Adoption au scrutin public.

Amendement de M. Marrane. — MM. Demusois, le rapporteur général, le secrétaire d'Etat aux finances. — Rejet.

Amendement de M. Naveau. — MM. Naveau, Brizard, le rapporteur général, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, Demusois, Dulin, Pellenc, de Pontbriand, Marcel Lemaire, Martial Brousse, Liotard, Courrière. — Rejet au scrutin public.

Amendement de M. Franceschi. — MM. Franceschi, le rapporteur général. — Rejet.

Amendement de M. Courrière. — MM. Courrière, le rapporteur général, le secrétaire d'Etat aux finances. — Scrutin public nécessitant un pointage.

L'amendement est réservé.

Amendement de M. Charles Brune. — MM. Charles Brune, le secrétaire d'Etat aux finances, Alric. — Retrait.

MM. Alex Roubert, président de la commission des finances; le secrétaire d'Etat aux finances.

Amendement de M. Léo Hamon. — MM. Léo Hamon, le président de la commission.

Renvoi de la suite de la discussion.

4. — Dépôt d'une proposition de loi.

5. — Demande de discussion immédiate des conclusions d'un rapport.

6. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE Mme DEVAUD,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

Mme le président. Le procès-verbal de la séance du samedi 21 janvier a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

Mme le président. J'ai reçu de MM. Ernest Pezet, Armengaud et Longchambon une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à créer de nouveaux postes d'attachés du travail dans certains pays étrangers.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 30, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires étrangères. (*Assentiment.*)

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 1950
Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1950, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence (n°s 2 et 17, année 1950).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Walker.

M. Maurice Walker. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, lorsque mes amis et moi-même avons reçu les propositions de l'Assemblée nationale, nous les avons étudiées avec beaucoup d'attention et nous avons été amenés à faire quelques réflexions.

Quelque temps après, nous fûmes en possession des propositions émanant de la commission des finances sur lesquelles nous nous sommes également penchés et sur lesquelles j'aurai aussi, de la part de mes amis, à vous présenter quelques observations.

Je voudrais commencer par vous faire part des observations sur le projet venu de l'Assemblée nationale. Lorsque nous avons reçu ce texte, qui est une loi des maxima, et qui indique les dépenses par grosses masses, nous avons observé que ces masses étaient plus importantes que l'année dernière et nous en avons cherché la raison.

Nous avons été amenés à constater que, dans l'ensemble des propositions de dépenses ainsi faites, nous retrouvions des sommes correspondant à des textes et à des propositions émanant du Parlement. D'autres correspondaient à une nouvelle façon de présenter les comptes. Je vais vous en donner lecture, si vous le permettez.

Nous avons trouvé une somme de 20 milliards correspondant à des dépenses couvertes par des recettes de trésorerie extrabudgétaires aujourd'hui disparues, telles que celles provenant du double taux de change aux importations et réexportations; puis 30 milliards provenant de la péréquation des pensions votée par l'Assemblée nationale le 20 septembre 1949; 17 milliards provenant de l'accroissement des charges sociales de l'Etat, résultant notamment de la loi du 2 août 1949 organisant l'aide de l'Etat à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes, l'aide aux économiquement faibles, et portant revision de certaines rentes viagères; 21 milliards provenant de divers dégrèvements fiscaux accordés à l'occasion de la réforme fiscale; 76 milliards résultant de l'application de la troisième tranche de reclassement des fonctionnaires prévu par la loi sur le reclassement de la fonction publique, votée le 6 février 1948; 23 milliards correspondant à l'augmentation des intérêts de la dette publique, due pour une part aux charges de l'emprunt de 1949, pour une autre part aux conséquences de la dévaluation, qui accroissent le poids de la dette extérieure de la France à l'égard des pays n'ayant pas dévalué; 21 milliards de subventions supplémentaires à la Société nationale des chemins de fer français et 12 milliards pour la constitution d'un fonds de chômage.

Ces sommes s'ajoutant au budget précédent, ayant pour origine des décisions parlementaires, tout au moins pour la plupart d'entre elles, sont nécessairement incorporées aux dépenses qui nous sont présentées. Elles justifiaient à nos yeux une augmentation de certaines d'entre elles par rapport à 1949.

Mais nous aussi, nous avons été émus de la campagne qui s'est faite dans le pays contre le budget, contre les nouveaux impôts que celui-ci entraînait. Nous nous sommes demandé si ce budget ne dépassait pas les facultés contributives du pays.

Il est difficile, dans ce domaine, d'apporter des précisions purement mathématiques. Il est néanmoins possible de se former une idée de l'ordre de grandeur de notre budget par rapport à notre revenu national.

Celui-ci est estimé par les spécialistes à quelque 8.000 milliards pour l'année 1950. Après les votes de l'Assemblée nationale, vous constatez que le fonctionnement des services civils, c'est-à-dire les services de l'Etat, vont nous coûter quelque 950 milliards — je mets à part les 140 milliards concernant les reconstructions civiles; les dépenses militaires: 420 milliards. Cela fait déjà un premier total de 1.378 milliards.

Les investissements représentent, pour les services civils, 140 milliards; les investissements des propositions du plan Monnet: environ 400 milliards.

Il faut tenir compte aussi des 800 milliards nécessaires aux investissements privés.

Voilà un total d'investissements de 1.340 milliards.

Il faut ajouter à ceci une somme correspondant aux dépenses de reconstruction des dommages de guerre, soit 329 milliards, somme évidemment fort réduite par rapport à l'immensité des destructions qu'a subies notre pays, de sorte que notre revenu national de 8.000 milliards est amputé de 3.047 milliards, ce qui laisse une somme d'environ 5.000 milliards pour la consommation privée.

Voilà le schéma général de la répartition de la richesse française. Si l'on part de la somme de 8.000 milliards, en pourcentage, les dépenses propres de l'Etat — et personnellement j'appelle ainsi le fonctionnement des services civils, c'est-à-dire les services classiques de l'Etat — représentent 12 p. 100; la défense nationale représente en gros 5 p. 100; les investissements et les réparations des dommages de guerre, investissements publics et privés, investissements des services administratifs, réparations des dommages, représentent environ 22 p. 100. Il reste ainsi 61 p. 100 pour la consommation privée.

Voilà ce que représente le budget par rapport au revenu national. On peut, et certains l'ont fait, comparer avec d'autres pays. Je crois que ces comparaisons n'ont pas grande signification, car les pays n'ont pas tous le même équipement, ils n'ont, certes, pas tous les mêmes mœurs. Il est donc très difficile de faire des comparaisons.

Le tout est de savoir clairement quels sont les pourcentages pour la nation française, quels sont les sacrifices qui nous seront demandés pour entretenir la vie de l'Etat, pour défendre la France et pour assurer la reconstruction des dommages de guerre.

Ce sont là des dépenses que le gouvernement, quel qu'il soit, devra subir et nous, parlementaires, en examinant le budget nous le devons, les avoir présentes à l'esprit.

Mais il reste encore à chercher les raisons de cette émotion, il reste à essayer de comprendre pourquoi le pays juge cette charge intolérable.

Je me suis permis de faire une recherche dans ce domaine. Je constate que la France est en train de subir une évolution que je vais essayer de vous résumer par quelques chiffres seulement pour ne pas vous encombrer de statistiques et de documents. Ces chiffres sont les suivants:

Il y a, dans la structure professionnelle de notre pays, une certaine évolution, comme dans tous les pays modernes. Vous savez que l'activité des populations peut se répartir en activités primaires, en activités secondaires et en activités tertiaires.

J'appelle activités primaires, les activités lourdes comme celle du charbon, de l'agriculture et celle de la pêche et de la chasse; je vais appeler activités secondaires, si vous le voulez, les activités de transformation, et activités tertiaires les activités non directement productives.

Si l'on considère l'évolution de la population française dans ces domaines, on constate qu'elle a suivi la même évolution que tous les pays modernes. Il y a un déplacement considérable vers les activités tertiaires, c'est-à-dire celles qui ne sont pas directement productives.

Je vais donner quelques précisions. J'ai ici des chiffres qui comparent cette répartition de la population en 1906 avec celle de 1936.

En 1906, il y avait 21.483.000 Français qui exerçaient une activité professionnelle. En 1936, il n'y en avait plus que 20.260.000. A population égale, vous voyez déjà que la masse des Français qui travaillaient avait diminué de 1.223.000 personnes, mais parmi ces personnes productives, il s'est produit

un déplacement des activités primaires vers les activités tertiaires. Cela se traduit ainsi : en 1906, il y avait 11.400.000 Français occupés aux activités primaires; en 1936, ils ne sont plus que 8.711.000, c'est-à-dire en diminution de 2.689.000.

Ces 2.689.000 ne sont pas tous partis dans les activités secondaires car dans celles-ci se trouvaient, en 1906, 6.905.000 personnes; en 1936, de 7.153.000, c'est-à-dire une augmentation de 248.000. Par contre, dans le tertiaire, les 3.178.000 sont passés à 4.396.000, soit une augmentation de 1.218.000.

Cette évolution est normale; elle indique l'évolution d'une population vers des activités plus faciles à remplir mais, si on veut maintenir le niveau de vie de la population, il est nécessaire que la productivité du travail de ceux qui sont dans les activités primaires et secondaires soit augmentée dans la même proportion que le déplacement de population. C'est vous dire que, dans un pays comme celui-ci, le problème de la productivité du travail et du volume de la production industrielle et agricole ont une importance première si on veut maintenir le niveau de vie.

Je n'ai pas donné des nombres globaux pour ce qui se passe à l'heure présente car nous n'avons pas encore, pour les années qui ont suivi la guerre, des chiffres exprimant la totalité de la répartition professionnelle. Mais le mouvement s'est continué et, d'après les coups de sonde donnés par les statisticiens, en 1948, l'évolution se traduit par une nouvelle augmentation des improductifs par rapport aux productifs.

Je vous dis ceci, simplement pour arriver à cette conclusion que, sauf l'hypothèse d'une amélioration fort importante, de l'ordre de 25 à 30 p. 100, de notre productivité, nous ne pouvons pas, devant un tel déplacement de population, maintenir notre niveau de vie. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

C'est pourquoi vous trouvez dans les budgets qui ont suivi la guerre des postes, des masses, qui ne correspondent pas seulement aux dépenses classiques de l'Etat, mais encore à la préoccupation qu'a l'Etat d'assurer à la nation une production et un niveau de productivité compatible avec son évolution normale et ses besoins normaux.

Vous pouvez penser que ce sont là des considérations générales qui ont peu de rapport avec la discussion en cours, mais elles indiquent des éléments déterminants. Je voudrais faire aussi quelques remarques sur la fiscalité, fiscalité qui, elle aussi, est une des causes de l'émotion présente dans le pays.

Cette fiscalité, nous la connaissons tous, nous la subissons tous, nous reconnaissons tous qu'elle n'est pas motrice, qu'elle n'incite pas à la production, qu'elle ne donne aucun bénéfice à ceux qui font des efforts de productivité. Cette fiscalité est aussi peu motrice que ne l'est, en grande partie, le système actuel des salaires qui consiste, pour la plus grande masse des travailleurs, à recevoir des salaires horaires non directement liés avec leurs efforts. Pour la fiscalité il en est de même.

On doit dire aussi que cette fiscalité, fort sévère pour ceux qu'elle atteint, frappe les contribuables d'une façon fort indirecte, fort injuste. Il y a des catégories entières de contribuables qui échappent à la fiscalité, et non pas seulement par la fraude, mais par des voies légales.

La répartition de la fiscalité ne se fait pas également entre tous les Français d'abord et entre tous ceux qui exercent une activité. Il y a des secteurs — comme il a été dit l'autre jour à cette tribune — qui ne payent pas leur quote-part d'impôt et qui rejettent, par ce fait même, ces impôts sur le reste des Français.

Il y a donc là une fiscalité qui reconnaît, officiellement, dans l'ensemble de la nation, des secteurs privilégiés et qui charge d'autant plus les secteurs non privilégiés.

Il existe aussi un problème de la fraude. Pour moi c'est un problème moral. On est fraudeur quand on est malhonnête; on n'est pas fraudeur à cause du fisc, car chacun doit se plier à la loi et ce n'est pas parce que la loi est jugée mal faite que l'on peut justifier la fraude. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche.*)

Après ces considérations générales — et qui le sont peut-être un peu trop, je m'en excuse — nous devons revenir au problème du budget. Il a été dit l'autre jour que voter le budget était faire un acte politique. Je veux bien admettre cette définition, mais je la pousserai un peu plus loin. Je dirai que le budget est un acte politique, car c'est un choix. Il s'agit de choisir entre les dépenses, de choisir entre différentes recettes possibles; il s'agit aussi de choisir entre diverses économies possibles.

C'est un acte de choix. Or, tout choix peut avoir un aspect politique et trop souvent, il faut le reconnaître, les choix que nous faisons n'ont qu'un aspect politique.

Je me demande s'il n'est pas possible de trouver un autre critère que la politique pour choisir. Je me demande s'il n'est pas possible de choisir en toute objectivité sur des données concrètes, sur des données qui ressembleraient à celles que possède un chef d'entreprise lorsqu'il choisit, lui aussi, les dépenses, les investissements ou les économies qu'il doit faire dans son entreprise.

Je pense que c'est un peu de la faute, je ne dirai pas du Gouvernement, mais des gouvernements qui se sont succédé et de tout notre système, si nous sommes amenés à faire un choix politique lorsque nous votons le budget. Je pense également que, si le budget nous était présenté autrement, nous ne serions pas toujours amenés à en faire une question de pure politique, nous pourrions juger objectivement du budget sur des documents et sur des chiffres, comme peut le faire un chef d'entreprise, et je vais vous dire pourquoi.

Ce qui frappe le plus dans la présentation budgétaire, c'est la forme même de cette présentation : d'abord, une loi des maxima, sans connaître les lois de développement. Nous sommes appelés à parler de masses, nous ne connaissons pas les détails. Pourtant, lorsque nous modifierons les dépenses ou les économies, c'est bien sur des détails que nous serons appelés à choisir le « point d'atterrissage » de nos décisions. Sur les détails, nous avons peu de renseignements et, même lorsque nous les aurons, je me demande ce qu'ils seront. Aurons-nous pour chaque poste un état nous donnant la possibilité d'apprécier ce qu'il coûte et quel est son rendement? Je crois qu'il est impossible, avec les documents que nous possédons au moment de la discussion du budget, de nous former une opinion nette sur le coût et le rendement de chaque service public. Nous n'avons pas, dans l'état actuel de la présentation, ce qu'il faut pour juger selon ce critère. Pourtant, si on abordait le problème dans ce sens, je crois que l'on pourrait faire quelque chose.

Je n'ai pas eu le temps, bien sûr, de faire une étude approfondie sur un service quelconque, mais j'ai essayé de me faire une opinion générale sur ce problème, et je voudrais vous livrer quelques chiffres fort simples.

J'ai sous les yeux un tableau qui me donne le nombre des fonctionnaires d'Etat, des fonctionnaires départementaux et communaux par département. Bien sûr, on ne peut pas faire une comparaison directe de ces chiffres, et il faut trouver un diviseur pour les rendre comparables. Sans entrer dans le détail, j'ai pris un tableau qui me donnait le nombre des agents de l'Etat, des départements et des communes par département, par 10.000 habitants. C'est un diviseur qui permet de rendre ces chiffres à peu près comparables.

Ce qui me frappe, c'est que les chiffres que l'on obtient ainsi varient dans des proportions auxquelles je ne m'attendais pas du tout. Ils varient dans une proportion de 1 à 4, sinon de 1 à 5. Je vais citer, à titre d'exemple, quelques noms de départements, non pas pour les critiquer, mais uniquement pour les besoins de ma démonstration. Dans le Var, il y avait à une époque donnée 562 agents de l'Etat pour 10.000 habitants, et dans l'Ardèche, à la même époque, il y en avait 125. Je dis qu'entre 125 et 562 il y a une marge pour agir, pour faire des enquêtes, et aussi pour faire des économies.

Vous trouvez un chiffre à peu près semblable pour les fonctionnaires départementaux. C'est ainsi que l'Hérault en comptait, à l'époque où cette enquête a été faite, 49 par 10.000 habitants et la Corse 9,8. Vous m'avouerez qu'entre 49 et 9,8, il y a là aussi une marge qui donne à réfléchir. Enfin, pour les fonctionnaires communaux, on trouve les chiffres suivants : Alpes-Maritimes, 136; Aveyron, 28.

Vous pouvez constater que ces chiffres — 125 et 562, 9,8 et 49, 28 et 136 — varient dans la proportion de 1 à 4, sinon de 1 à 5. Une remarque vient directement à l'esprit, c'est qu'il y a une moyenne qui doit pouvoir être obtenue et que, si l'on pouvait réduire les chiffres qui dépassent la moyenne, on obtiendrait des réductions de dépenses considérables et cependant possibles, d'autant plus qu'il ne s'agit pas des chiffres inférieurs, mais de la moyenne des chiffres trouvés.

C'est là un raisonnement qu'on pourrait appliquer, je crois, dans presque tous les cas. On pourrait l'appliquer dans l'analyse même des services publics et on trouverait, dans ce domaine, des compressions et des économies à faire.

Vous avez tous reçu un document que je vous conseille de lire, c'est l'état des travaux du comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics. Cette commission a essayé de faire le travail que j'ai défini et elle a constaté que, de service à service et, dans le cadre même d'un service, de département à département, de région à région, il y a des différences de prix et de rendement telles qu'il est certainement possible de faire quelque chose.

Je voudrais que les documents budgétaires nous soient présentés de façon que nous puissions nous prononcer sur les dépenses et les économies à faire, mais en fonction de ces données précises.

Cela m'amène à vous communiquer une réflexion qui m'est venue l'autre jour lorsque, à l'ouverture de cette session, le président a invoqué, dans un grand discours d'ailleurs, la né-

cessité de faire une réforme constitutionnelle. J'ai été amené à feuilleter la Constitution et je me suis demandé si, en même temps qu'on réformerait la Constitution, si cela est nécessaire, on ne pourrait pas aussi l'appliquer. Cette Constitution contient en effet quelque chose qui nous permettrait d'obtenir satisfaction et, notamment, un article 16, qui dit que le Gouvernement doit déposer un projet de loi organique du budget. C'est à nous, Parlement, à exiger du Gouvernement la forme sous laquelle nous voulons que le budget nous soit présenté. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

J'estime que, si nous exigeons une telle loi et si nous participons à son élaboration, nous pourrons y inclure des textes qui nous permettraient alors, au moment de la discussion des dépenses et des recettes, mais surtout des dépenses, d'exercer ce contrôle, sous la forme que je viens de vous expliquer, par rapport au coût et au rendement des services.

Connaissant leur coût, leur utilité marginale, nous pourrions discerner, entre les services, ceux sur lesquels il faut porter un effort, ceux sur lesquels il faut exercer une compression.

J'estime qu'une telle loi est absolument nécessaire et je me demande si l'occasion n'est pas venue aujourd'hui de demander au Gouvernement et à ses représentants, ici présents, de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale, au cours de cette année, ce projet de loi que le Conseil de la République désire, je crois, dans son ensemble et qui, certainement, au cours de la discussion, serait examiné dans cette assemblée avec beaucoup d'attention, car nous voulons, dans notre grande majorité, pouvoir discuter des problèmes budgétaires exactement dans le même état d'esprit que nous discutons les problèmes concernant nos propres entreprises, c'est-à-dire en fonction de leur utilité et de leur coût réel. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Toujours en ce qui concerne l'examen du budget, je me permets de vous faire part de quelques réflexions au nom de mes amis et de moi-même. Ce qui nous frappe, dans ce budget, c'est qu'en fait il est double: il comprend deux budgets qui peuvent obéir à des lois et à des critères absolument différents. Je ne comprends pas que l'on mette sur un même plan — en les faisant figurer dans un même document — les dépenses qui concernent des investissements industriels et les dépenses des services propres de l'Etat. Il n'est pas concevable d'examiner en même temps, et avec les mêmes méthodes, des dépenses qui ont un caractère de service public, comme celles affectées aux postes, télégraphes et téléphones, à l'éducation nationale, à l'entretien des routes, à la sécurité du territoire, et des dépenses qui ont un caractère purement industriel, voire même commercial, comme celles du programme d'investissement. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Il y a là deux chapitres absolument différents et, pour ma part, je ne verrais aucun inconvénient à ce que le Parlement soit saisi à des époques différentes de ces deux genres de propositions, car il n'y a aucune commune mesure entre le jugement que l'on peut porter sur un service public et celui que l'on peut porter sur un programme d'investissement, qui est un problème industriel et commercial.

Ceci m'amène à vous dire que nous aussi, nous nous sommes penchés sur le problème du plan. Nous sommes allés écouter M. Monnet lorsqu'il a bien voulu venir devant les commissions du Conseil de la République. Nous avons senti, nous aussi, cette nécessité de la revision du plan et de son contrôle parlementaire.

Pourquoi cette nécessité existe-t-elle ? Elle est d'ailleurs inscrite dans les faits. Au lendemain de la libération, dans une période de pénurie, alors qu'il fallait produire coûte que coûte, atteindre un certain niveau d'extraction du charbon, de production électrique et de potentiel ferroviaire, je conçois qu'un premier plan ait été lancé avec la seule préoccupation de la production, au prix d'investissements même coûteux, car il fallait avant tout rattraper le retard.

Rappelez-vous les fameux « goulots d'étranglement »: c'étaient alors le charbon, l'électricité, les transports, les ports de France complètement détruits. Il fallait donc mettre en œuvre des capitaux et des moyens de production pour atteindre cet objectif.

Maintenant que nous sommes arrivés à un niveau, qui n'est certes pas encore normal, mais qui est tel que le régime concurrentiel joue de nouveau, que le charbon ne s'écoule pas automatiquement au fur et à mesure de l'extraction, que le client considère la qualité du produit; à une époque où l'on peut choisir son mode de transport, où l'énergie électrique peut être mise en parallèle avec l'énergie thermique, il est normal de revoir le plan dans son ensemble et d'en profiter alors pour le soumettre au Parlement. Telle est ma conclusion sur ce sujet et j'invite le Gouvernement, représenté ici par mon ami M. Buron, à s'engager dans cette voie.

Il est nécessaire aussi de fixer les limites du plan. Dans le domaine des entreprises nationalisées, aussi bien que dans le domaine du plan, j'ai l'impression qu'aucune limite n'est fixée. On voit, en effet, ces entreprises se répandre dans des activités qui ne correspondent plus à ce qu'était le désir initial au moment de leur création. Il est certain que la nation a voulu contrôler son charbon, comme elle a voulu contrôler l'électricité et l'activité ferroviaire de ce pays. Mais la nation n'a pas voulu que l'on fabrique des goudrons, et elle n'a pas voulu que ces entreprises s'étendent à l'infini dans des activités annexes qui, il faut bien le dire, sont, jusqu'à maintenant, remplies par des industries privées qui ont toujours pu répondre aux besoins du progrès et de la consommation.

Il y a des limites à imposer à cette extension, comme il y a des méthodes nouvelles à imposer à ces entreprises. Il faut faire rentrer dans l'esprit de celles-ci la notion du rendement.

Il faut se garder de tomber dans un travers qui tend à assimiler des règles valables pour les services publics à ces entreprises. Ici, je fais une allusion directe aux travailleurs de celles-ci. Il n'y a pas, en effet, de comparaison possible entre le travailleur de la mine, le travailleur des houillères, même nationalisées, et le travailleur d'un ministère. Ce sont des hommes qui ont une fonction absolument différente, et dont les salaires doivent être payés selon des modalités différentes. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Dans le secteur privé, on doit appliquer des méthodes de rémunération du travail qui, tout en tenant compte de la valeur de l'individu, l'associe pleinement aux résultats de son travail d'une façon ou d'une autre.

Appliquez ce système aux entreprises nationalisées et vous verrez que le personnel d'élite qui s'y trouve — car il y a là un personnel d'élite, il suffit de prendre contact avec lui pour s'en rendre compte — peut faire et fait des merveilles, car il n'est nullement inférieur à celui de l'industrie privée.

J'évoquerai ici un souvenir personnel. Je suis allé passer quelques jours dans un atelier de réparation de locomotives qui compte quelque 3.000 ouvriers. Cet atelier est dirigé par un véritable chef, un homme de 38 ans seulement, sorti d'une de nos grandes écoles, qui conduit son affaire d'une façon admirable et qui ne touche, d'ailleurs, qu'un salaire assez peu élevé. Il est la réplique même de l'homme que l'on peut trouver dans les entreprises privées.

Il n'y a pas de raison de ne pas traiter de tels hommes comme les employés des entreprises privées, c'est-à-dire de les associer très largement au bénéfice de leurs efforts. On ne peut pas, bien sûr, dans nos entreprises publiques, donner des participations de capital, mais on peut tout de même admettre que, si ces hommes améliorent la productivité de leur affaire et le volume de la production sans engager des investissements supplémentaires, il est normal de les récompenser, il est normal que leurs salaires, leurs rémunérations soient fonction, en partie tout au moins, de l'effort qu'ils font. Ce serait bien plus raisonnable que d'accorder des privilèges à l'ensemble des travailleurs et des entreprises, privilèges qui aboutissent, par leur uniformité, à tuer toute initiative personnelle et à décourager les meilleurs qui en arrivent à s'aligner sur la moyenne et bien souvent même plus bas que la moyenne. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Samedi dernier un de mes collègues, à cette tribune, a fait une critique des cheminots et de certains travailleurs d'Electricité de France. Lorsque nous critiquons, nous devons tenir compte, dans notre raisonnement, de tous les facteurs qui permettent de faire une critique valable. Il n'est pas loyal de critiquer le salaire d'un homme si, en regard de ce salaire, on ne considère pas son travail

M. Jean Berthoin, *rapporteur général.* Très bien!

M. Maurice Walker. Si notre collègue qui était à la tribune samedi avait agi ainsi, il aurait pu apporter un jugement de valeur sur les cheminots, alors qu'il n'a pas mis, en regard des avantages accordés aux cheminots, le rendement de la S.N.C.F.

Il faut savoir, en effet, qu'une entreprise comme la S.N.C.F. a un rendement industriel très supérieur à celui d'avant guerre. Il est possible que cette augmentation de rendement ne provienne pas uniquement des travailleurs mais qu'elle soit aussi fonction des investissements qui ont été réalisés dans cette entreprise. (*Applaudissements à gauche.*) Mais pour porter un jugement valable, je le répète, il est essentiel d'envisager tous les facteurs qui concourent à ce jugement. En fin de compte, ou les critiques unilatérales sur les cheminots sont injustes, ou bien celles sur les investissements de la S. N. C. F. sont injustes également, puisque l'amélioration de la productivité de la S. N. C. F. ne peut avoir pour origine que les investissements qui y ont été faits ou la qualité des travailleurs. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ayant fait ces remarques d'ordre général sur le budget — je crois même qu'elles dépassent le budget de 1950 et s'appliquent à tous les budgets à venir — je voudrais en revenir aux remarques que mes camarades et moi-même avons émises vis-à-vis des propositions de la commission des finances.

Ces propositions sont, à mon avis, de deux ordres. C'est tout au moins comme cela que je les comprends. On nous propose d'une part des économies massives et d'autre part un autre système de financement.

Des économies massives ? En toute loyauté, pouvons-nous faire des économies massives ? Je ne le crois pas. On peut faire des économies, les exprimer par un chiffre, de 110 milliards, par exemple, mais il faut nécessairement indiquer leur point d'application.

Or, avec les documents que nous possédons, nous ne pouvons pas encore faire ce choix en toute objectivité puisque nous n'avons pas de précisions suffisantes sur le coût et le rendement les services publics et même des services des entreprises nationalisées ou de celles qui font appel au budget.

De sorte que je me demande si le choix que nous faisons ne s'opère pas d'une façon un peu arbitraire, répondant beaucoup plus à un sentiment qu'à une raison. Il y a certainement des choses à faire; nous pouvons certainement suivre M. Pellenc, par exemple, lorsqu'il demande une plus grande clarté quant à la comptabilisation des fonds que nous prêtons aux entreprises qui relèvent du plan Monnet.

M. Le Basser. Monsieur Walker, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Maurice Walker. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. Le Basser, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Le Basser. Vous paraissez oublier qu'à la base de l'examen de ces économies possibles, il y a les commissions départementales d'économies où nous avons vu précisément le problème dans toutes ses variations.

Nous nous sommes aperçus de deux choses.

D'abord, du sommet à la base de la pyramide, il y a des services entiers à supprimer. Vous pensez qu'avec toute l'efflorescence de fonctions qui s'est produite, il y en a à supprimer.

Mais ensuite, parmi les fonctions qui resteront, il faudra réaliser une concentration telle que je suis persuadé qu'en suivant simplement les directives que donnent les commissions départementales d'économies, on arriverait dès maintenant non seulement à chiffrer ces économies, mais à en faire de considérables. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. Maurice Walker. Je suis d'accord avec vous, mais vous apportez de l'eau à mon moulin.

Je viens de vous dire que nous n'avons pas en main les documents nécessaires pour juger d'une façon complète les économies à faire. Ces documents existent en grande partie dans les travaux des commissions départementales d'économies. Je parle au nom d'un département qui a fait le maximum de propositions dans ce sens. Mais nous ne connaissons pas les conclusions de ces commissions départementales. Je suis donc fondé à dire que nous n'avons pas en main les éléments d'un jugement valable.

M. Robert Buron, *secrétaire d'Etat aux affaires économiques.* Permettez-moi de vous interrompre.

M. Maurice Walker. Je vous en prie, monsieur le ministre.

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

M. le secrétaire d'Etat. Le Gouvernement a rassemblé, depuis quelques mois déjà, les travaux des différentes commissions départementales parce qu'il est nécessaire de les coordonner.

M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre des finances ont pris des contacts à ce sujet. La publication de ces travaux sera bientôt faite et des propositions faites également pour traduire en actes précis les recommandations extrêmement intéressantes présentées par ces commissions.

M. Demusois. Le fait brutal est que nous n'avons pas les documents et qu'on nous demande de faire des économies alors que nous ne savons pas sur quoi elles doivent porter!

Mme le président. Monsieur Demusois, vous n'avez pas demandé la parole.

M. Demusois. Je m'en excuse, madame le président, j'ai parlé sous l'effet de mon indignation. (*Rires.*)

M. Maurice Walker. Je prends acte des paroles du Gouvernement et je crois que je traduirai l'avis unanime de mes collègues lorsque je demanderai au représentant du Gouvernement de nous donner connaissance, aussitôt que possible, de ces documents et ensuite des mesures que le Gouvernement compte prendre en fonction même de l'analyse de ces documents.

Je disais donc que le choix des économies qui nous sont proposées par la commission des finances n'a pu être fait en toute connaissance de cause, avec des critères valablement analysés, avec une objectivité complète, du fait même des méthodes par lesquelles les comptes nous sont présentés. C'est toute mon argumentation.

C'est pourquoi je me demande comment on peut justifier des réductions aussi importantes. Du moment que vous faites des réductions sans vous baser sur des calculs précis, vous pouvez aussi bien les faire plus grandes ou plus faibles. Il n'y a pas, dans chacune de vos propositions, de preuves suffisantes pour proposer un chiffre plutôt qu'un autre.

M. Pellenc. Voulez-vous me permettre un mot ?

M. Maurice Walker. Volontiers.

Mme le président. La parole est à M. Pellenc, avec la permission de l'orateur.

M. Pellenc. J'aurai tout à l'heure l'occasion de fournir toutes les précisions voulues. Je ne voudrais cependant pas qu'en attendant ce moment mes collègues puissent croire que les abattements proposés par la commission sont le résultat d'une révélation ou d'une fantaisie. (*Sourires.*)

Il est parfaitement vrai que la commission des finances, dans son ensemble, n'a pas disposé de la totalité des documents qui lui permettent de contrôler les propositions que je lui ai soumises. Par contre, je suis allé, moi-même, ministère par ministère, m'enquérir sur place, poste par poste et point par point, des économies qui pouvaient être réalisées sur les diverses attributions de crédits qui avaient été envisagées.

Au cours de la discussion des articles nous aurons l'occasion de nous en convaincre tous, comme j'ai réussi à convaincre la commission des finances par l'argumentation que je lui ai présentée. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Maurice Walker. Je connais le travail que vous avez fait personnellement. J'ai pu m'en rendre compte puisque j'ai participé aux travaux de certaines sous-commissions. Mais vous admettrez que les décisions que nous devons prendre ne peuvent dépendre du point de vue d'un seul membre de cette Assemblée. Il serait nécessaire que nous ayons tous ces documents sur lesquels nous pourrons être ou ne pas être d'accord.

D'ailleurs les documents que vous avez n'émanent peut-être pas toujours de personnalités officielles des entreprises. Bien souvent ils semblent être l'avis d'un fonctionnaire ou d'une personne qui travaille dans ces entreprises. Je ne dis pas que cet avis est faux, que ces documents sont faux, mais je demande à les connaître, car si je les avais en main, je pourrais prendre une décision en toute connaissance de cause. Ce qui est vrai pour moi l'est pour tous mes collègues de cette Assemblée. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

M. Pellenc. C'est un souci tout à fait légitime.

M. Maurice Walker. Je ne discute pas sur l'effort que vous tentez, puisque je veux le tenter avec vous. Je dis simplement que nous n'avons pas en main les moyens objectifs et raisonnables pour juger dans le détail.

Sur quoi, d'ailleurs, portent les économies auxquelles la majorité de la commission des finances a abouti ? Car ces décisions n'ont été prises qu'à la majorité de la commission des finances. En gros, celle-ci fait 7 milliards d'économies sur le personnel administratif de l'Etat et 20 milliards sur les subventions — il y a un rapport étroit entre les subventions et les prix à la consommation — et quelque 80 milliards sur les dépenses d'investissements.

En fait, vos économies sur les services administratifs ne sont que de 7 milliards.

Analysons les économies sur les subventions. Elles ne sont qu'un moyen employé par le Gouvernement pour essayer de peser sur les prix. Il est certain qu'il y a là quelque chose à faire. Il est certain que, si l'on supprime les subventions, et si en même temps on prend d'autres mesures, on peut aboutir à ne pas reporter les subventions sur les prix. Mais vous avouerez que les mesures objectives auxquelles on a fait allusion plusieurs fois samedi, qui sont préconisées par la commission des finances, ne sont pas faciles à prendre.

On a parlé de réduire la marge bénéficiaire des boulangers. C'est imposer aux boulangers un dirigisme, un contrôle plus ou moins efficace, et, en attendant, vous n'aurez pas la répercussion que vous attendez.

Vous prétendez qu'en supprimant les subventions vous pouvez ne pas toucher aux prix. C'est vrai en raisonnement, mais en pratique il faut y arriver. Cela ne va pas se faire sans contrôle, sans une réaction de l'intéressé qui, par le moyen de la fraude ou par tout autre moyen, va essayer de se défendre. Dès lors, vous promettez une réduction immédiate de dépenses, mais, à raisonnablement parler, vous n'êtes pas certain que cette réduction de dépenses ne va pas se répercuter, tout au moins pendant un certain temps, sur les prix, car vous n'avez pas la certitude que vous avez donné au Gouvernement le pouvoir d'agir, alors qu'en réalité toute l'opinion publique est dressée contre toute forme de dirigisme et de contrôle. Vous compliquez par cela même la tâche du Gouvernement en cette matière.

M. Demusois. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Walker ?

M. Maurice Walker. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. Demusois avec l'autorisation de l'orateur.

M. Demusois. Vous avez parfaitement raison, mon cher collègue, il y a loin des intentions à la réalité.

Je veux prendre un simple exemple en ce qui concerne précisément cette question du pain.

Le Gouvernement prétend, et avec lui un certain nombre de nos collègues, qu'il n'est pas absolument indiqué de reporter sur le pain la suppression de la subvention qui se traduirait par une augmentation de 1 fr. 25 au kilo, mais déjà le Gouvernement sait fort bien qu'il y aura résistance de ce point de vue, puisque aussi bien il nous a été dit en commission des finances, par la bouche autorisée de M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, M. Buron, qu'il avait à tenir compte de la résistance que lui opposeraient je ne sais combien de syndicats de boulangers et il est allé jusqu'à envisager, pour le cas où ils feraient la grève de la fabrication du pain, de recourir aux services de l'intendance. C'est donc que les choses ne sont pas aussi faciles qu'on veut bien le dire.

M. Brizard. Permettez-moi de faire une observation, puisque c'est moi qui ai accroché la question des marges de panification. J'estime qu'il y a une autre marge possible à l'heure actuelle sur le prix de la farine. Vous retenez aux producteurs de blé une somme de 375 francs par quintal pour tous les organismes de distribution. Or j'estime que sur ces 375 francs vous pouvez très facilement prendre le franc par kilo qui vous est nécessaire. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. Maurice Walker. J'en reviens au troisième groupe de réductions de dépenses, celles concernant les dépenses d'investissement. Je veux bien qu'on réexamine en fonction d'un objectif général et en fonction de la situation économique, le programme des investissements. Là je suis d'accord. Cependant, je vous fais remarquer qu'une réduction immédiate et brutale du programme des investissements ne peut conduire en toute logique qu'à un arrêt de certaines activités du pays, à un arrêt de l'activité de tous ceux qui sont fournisseurs dans le cadre de ce programme, des industries diverses, métallurgiques ou autres. C'est le premier résultat. Il est certain que la suppression d'un certain nombre de crédits dans ce domaine va amener la suppression d'un certain nombre de commandes et vous aurez immédiatement une répercussion sur l'activité industrielle, qui ne pourra pas s'adapter immédiatement à d'autres programmes. Vous risquez, je crois, à peu près certainement, du chômage. Je me demande si dans la situation actuelle de l'économie française il est raisonnable de courir ce risque. A un moment où notre économie est à peine stable, à un moment où elle se ressent d'un ralentissement des affaires dans tous les domaines, vous allez accentuer ce ralentissement par un arrêt brusque de certains travaux.

Je sais bien ce qui vous irrite, messieurs, dans les programmes qui nous sont proposés et c'est ce qui m'irrite aussi: nous ne distinguons pas, nous ne pouvons pas distinguer les travaux en cours des travaux nouveaux. Dans le document Monnet qui nous a été présenté l'autre jour, j'ai cherché, en vain d'ailleurs, à rassembler les chiffres qui donneraient une idée sur la discrimination entre les travaux en cours et les travaux neufs qu'on engagerait en 1950. Je suis irrité par ce fait et je réagis contre lui, mais réagir en supprimant brutalement quelque 80 milliards de crédits m'entraîne à vous dire que vous risquez de provoquer dans ce pays un certain chômage et un ralentissement des affaires. Je ne serais pas étonné si, dans quelques semaines ou quelques mois, on voyait arriver à la tribune du Conseil de la République des gens qualifiés venant nous dire: dans ma région, la Société nationale des chemins de fer français ne fait pas de commandes aux fabricants de wagons, je demande qu'on rétablisse les commandes. Le chômage est un fait dans certaines régions où l'on débauche des ouvriers métallurgistes tous les jours. Mon collègue M. Marchant, qui connaît bien la question, sait que la situation est très difficile dans certaines régions. Si les compagnies de chemins de fer doivent réduire leurs commandes de fabrication et de réparation des wagons, certaines de nos entreprises de la région de Haumat connaîtront un chômage encore bien plus grand que celui qui existe déjà aujourd'hui.

C'est pourquoi je vous dis: attention à ces économies qui semblent être des économies immédiates dans le domaine du budget de l'Etat, mais qui ne le sont pas au point de vue de la nation. Dans le domaine économique, il faut considérer l'équilibre économique de la nation tout entière; le petit secteur de l'Etat a certainement son importance, mais il ne représente pas toute l'économie française. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

J'en arrive alors à vous présenter certaines remarques au sujet du nouveau financement du budget. Les propositions qui nous sont faites tendent à réduire les dépenses, et ainsi on n'a pas besoin de trouver des recettes correspondantes, c'est-à-dire que l'on n'a pas besoin de voter des impôts nouveaux. C'est extrêmement agréable pour nous, mais est-ce bien l'intérêt de la nation ? (*Exclamations au centre et à droite.*)

Chacun de nous peut avoir son opinion sur ce point, mais vous n'équilibrez quand même pas le budget, ou tout au moins vous ne l'équilibrez qu'en faisant porter l'effort sur l'emprunt. C'est là toute la philosophie du projet qui nous est présenté par la commission des finances.

Or, permettez-moi de vous faire remarquer que la France est traditionnellement le pays où l'argent est cher et on n'a pas tellement avantage à emprunter quand l'argent est cher et rare. Si l'Etat emprunte, les capitaux se raréfieront pour l'industrie privée, que vous allez gêner considérablement.

Vous croyez faire une économie en faisant appel à l'emprunt, alors que l'argent de l'emprunt est cher et, de plus, il faut admettre que l'argent consacré aux emprunts intéressant les collectivités publiques est de l'argent dont on prive l'industrie privée.

Vous verrez par le jeu de la concurrence monter le prix du loyer de l'argent, déjà excessif dans ce pays. D'autre part, si les affaires se ralentissent, certaines industries seront obligées de constituer des stocks, dont le financement leur reviendra à plus de 11 p. 100, ce qui est excessif. C'est pourquoi, je ne suis pas de ceux qui désirent voir se tendre encore le prix du loyer de l'argent.

M. Pellenc. Me permettez-vous encore une observation ?

M. Maurice Walker. Volontiers.

Mme le président. La parole est à M. Pellenc, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pellenc. Mon cher collègue, vous venez de prendre un exemple particulièrement significatif car il me permet de vous poser une question. Vous dites: Il vaut mieux ne pas recourir à l'emprunt pour financer des travaux comme ceux qui sont prévus dans le budget de dépenses, pour les P. T. T., parce que l'argent de l'emprunt coûte cher, en raison de l'élévation du taux de l'intérêt. Je vous pose donc la question suivante: ces 15 milliards de travaux pour les P. T. T. devant être couverts ou par l'impôt ou par l'emprunt, préféreriez-vous personnellement, si vous deviez participer à ce financement, que ce soit par voie d'impôt, par un prélèvement sur votre porte-monnaie — prélèvement qui ne vous sera jamais remboursé — ou au contraire le faire sous forme d'un prêt qui, malgré la cherté de l'intérêt, dont vous bénéficierez d'ailleurs, vous sera un jour remboursé ? (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Maurice Walker. Je vous répondrai que toutes les catégories de Français devraient payer la même quote-part d'impôts que nous payons nous-mêmes dans l'industrie. (*Mouvements à droite.*) Nous aurions alors les disponibilités nécessaires pour financer de telles dépenses, car il est bien vrai que certains secteurs ne payent pas leur quote-part d'impôts. Cela a été déjà dit à cette tribune. Il y a des zones qui échappent à l'obligation fiscale, au moins partiellement. C'est le cas notamment du secteur coopératif. L'intérêt de l'Etat lui commande de les faire rentrer dans le droit commun, plutôt que de faire un appel à l'emprunt qui, techniquement, pèse sur le marché de l'argent.

J'en arrive à ma conclusion. Au cours de mon exposé, j'ai fait, de la part de mes amis, quelques propositions. Je les rappelle. Je demande au Gouvernement de déposer rapidement la loi organique du budget. Je lui demande de soumettre au Parlement une seconde tranche du plan Monnet. Je demande encore au Gouvernement de nous soumettre, d'abord pour la connaissance, ensuite pour la critique, les résultats des investigations qui ont été faites sur le plan départemental dans les commissions d'économies.

Je demande aussi que les comptes de l'administration soient présentés par rapport à la notion de rentabilité et de rendement.

Je demande enfin à cette Assemblée de renoncer au projet qui lui a été présenté par la commission des finances. Pourquoi? Parce que je voudrais que notre position soit retenue par l'Assemblée nationale, je voudrais que les décisions que nous prenons ici, en toute objectivité, après un mûr examen, soient retenues. Or, je crois que les chiffres d'économies que nous proposons ne peuvent pas être retenus. Ils sont trop élevés, ils ne sont pas entièrement justifiés, comme j'ai essayé de le démontrer, ils ne sont pas raisonnables. Nous aurions intérêt à faire des propositions moins importantes et nous aurions ainsi plus de chance de les voir devenir définitives et de jouer, par là même, le rôle que cette chambre était appelée à jouer. (*Applaudissements sur un certain nombre de bancs à gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Marrane.

M. Marrane. Mesdames, messieurs, le Gouvernement et la majorité parlementaire s'efforcent de réduire progressivement le jeu régulier des institutions parlementaires. La date du 21 janvier 1950 à laquelle s'est ouverte la discussion sur la loi des maxima, qui ne permet pas de discuter les chapitres du budget, en fournit une nouvelle démonstration.

Il est vrai que cela en devient une habitude, puisque le budget de 1948 fut établi par la reconduction de celui de 1947, que pour le budget de 1949 comme pour celui de 1950 les attributions des parlementaires se trouvent réduites par le Gouvernement, qui veut esquiver le débat budgétaire par la présentation d'un projet de loi de finances fixant les dépenses maxima.

Cependant, il ne me paraît pas superflu de souligner que la loi qui nous est présentée réduit encore les attributions parlementaires, puisque, par l'article 39, les pleins pouvoirs sont accordés au ministre de la défense nationale pour l'utilisation à son gré du total des crédits militaires qui lui sont attribués. Il est vraisemblable que cette latitude laissée au ministre est destinée à utiliser une plus grande part de crédits militaires pour faire face à ce que M. Petsche a appelé, devant la commission, la « tuile du Viet-Nam ».

Ainsi la majorité parlementaire ne considère plus utile de respecter les principes les plus élémentaires de la démocratie.

M. Maurice-Petsche, *ministre des finances et des affaires économiques.* Je n'ai pas parlé de tuile.

M. Marrane. Je m'excuse, monsieur le ministre, mais j'ai parfaitement entendu.

M. le ministre. Je vous affirme que je n'ai pas parlé de tuile. J'aurais d'ailleurs parlé de la guerre d'Indochine avec plus de respect pour ceux qui s'y battent. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Marrane. Je maintiens vous avoir entendu dire que l'aggravation du déficit du budget 1949 avait, pour vous, créé une surprise, et particulièrement la tuile du Viet-Nam.

Ainsi la majorité parlementaire...

M. Marc Rucart. La majorité de quelle Assemblée ?

M. Marrane. Que demandez-vous, monsieur Rucart ?

M. Marc Rucart. Excusez-moi, monsieur Marrane, mais voilà trois fois que vous nous parlez de la majorité. Je vous demande de laquelle il s'agit, de celle du Palais-Bourbon ou de celle du Luxembourg ?

M. Marrane. Je vous le dirai; il n'y a pas beaucoup d'écart, vous le savez.

Ainsi, la majorité parlementaire ne considère plus utile de respecter les principes les plus élémentaires de la démocratie; elle délègue, en fait, ses pouvoirs au Gouvernement.

Le groupe communiste de l'Assemblée nationale a déjà protesté contre ces méthodes et nous appuyons naturellement sa protestation légitime.

Pour faire face à l'augmentation des dépenses du budget qui résulte, pour la plus grande part, de l'augmentation des crédits militaires, le Gouvernement avait proposé 191 milliards provenant d'impôts nouveaux.

Le groupe communiste de l'Assemblée nationale, se prononçant catégoriquement contre ces nouveaux impôts, destinés à accabler encore plus les classes laborieuses et les classes moyennes, avait proposé d'assurer l'équilibre du budget par une réduction des crédits militaires de 200 milliards, par une augmentation des réparations dues par l'Allemagne pour une somme de 100 milliards, par la mise en recouvrement des sommes dues au titre des profits illicites qui aurait permis de récupérer 100 milliards, et par un impôt exceptionnel sur les superbénéfices des sociétés capitalistes ayant réalisé plus de deux millions de bénéfices, ce qui aurait pu rapporter 120 milliards.

En résumé, le groupe communiste de l'Assemblée nationale a proposé 200 milliards d'économies et 320 milliards de recettes nouvelles.

Ainsi, non seulement le budget aurait pu être équilibré, mais il eût été possible d'appliquer sans retard la quatrième tranche de reclassement pour les fonctionnaires et la péréquation des retraites; on aurait pu donner satisfaction aux légitimes revendications des anciens combattants, des prisonniers de guerre, des mutilés, des veuves.

Il aurait été possible d'augmenter les pensions des victimes de guerre et la retraite des vieux travailleurs dont tout le monde reconnaît l'insuffisance.

Par conséquent, il est bien évident que le groupe communiste de l'Assemblée nationale a démontré qu'on pouvait établir l'équilibre du budget à la condition de pratiquer une politique de paix.

Mais la majorité de l'Assemblée nationale n'a pas voulu tenir compte de ces possibilités, et si le Gouvernement et la majorité parlementaire sont d'accord sur la politique de guerre et d'exploitation des masses laborieuses, les différents groupes politiques s'efforcent d'adopter une attitude démagogique pour tenter de faire supporter à d'autres la responsabilité de la politique de misère et de guerre du Gouvernement.

Ce sont là les deux raisons essentielles qui ont abouti à ce que le projet de budget du Gouvernement, déposé le 23 novembre, fût l'objet de nombreuses discussions à la commission de l'Assemblée nationale, qui ont fait que le Gouvernement a été amené à plusieurs reprises à remanier son projet, à déposer des rectificatifs, pour finalement aboutir à un vote par l'Assemblée nationale d'un volume global de dépenses de 2.225 milliards comportant la création d'impôts nouveaux pour un total de 191 milliards.

Ce projet a été étudié par la commission des finances du Conseil de la République, d'abord en séance officieuse, puis officiellement.

Le rapporteur général de la commission des finances, M. Jean Berthoin, a établi un avant-projet de rapport contenant une documentation très intéressante, discuté samedi après-midi, ce qui n'a pas permis à la plupart des membres du Conseil de pouvoir l'étudier sérieusement.

Ce rapport comporte des informations qui permettent de constater que la politique suivie depuis le mois de mai 1947 a eu pour conséquence l'aggravation continue de la situation économique de notre pays et un surcroît de misère pour les masses laborieuses.

Nous avons repris devant la commission des finances les amendements déposés par le groupe communiste à l'Assemblée nationale, mais je dois modestement reconnaître que mon ami Demusois et moi-même n'avons pas eu beaucoup de succès. Tous les membres de la commission, des R. P. F. aux socialistes, se sont prononcés contre les propositions communistes.

La commission des finances du Conseil de la République a refusé la création de nouveaux impôts.

En contre-partie, il avait été proposé, en première lecture, un abattement global des dépenses générales dépassant 140 milliards.

Ainsi, il pouvait apparaître que la majorité de la commission des finances a été préoccupée d'assainir le budget de l'Etat; c'est du moins ce que ne cessent d'affirmer, d'une façon permanente, les divers gouvernements. J'en dirai encore un mot tout à l'heure.

Après cette décision officieuse, elle a entendu à nouveau le ministre des finances qui a exprimé sa sympathie et ses félicitations à M. Pellenc qui fut, en la circonstance, l'initiateur de ces réductions systématiques et faites, en général, au petit bonheur et sans étude sérieuse.

Après l'audition du ministre, la commission, toujours sur la proposition de M. Pellenc, a examiné les divers chapitres et a ramené les diminutions de dépenses au chiffre de 140 milliards se décomposant dans les grandes lignes ainsi qu'il suit: une somme de 38 milliards sur le budget de gestion.

Dans ces diminutions sont comprises: une réduction de la subvention sur le pain de 2.300 millions qui aurait, d'après le ministre des finances, comme conséquence immédiate, une augmentation du prix du pain de 1 franc 15 à 1 franc 20 le kilo; la réduction de la subvention pour les aliments du bétail aurait également une répercussion sur les prix alimentaires.

On a prévu de réduire de 8 milliards la subvention destinée à maintenir le prix du charbon importé, ce qui, d'après M. le ministre des finances, aboutirait à une hausse d'environ 8 pour 100 qui pèserait sur les prix des produits industriels; enfin, une réduction de 20 milliards sur les dépenses de matériel, d'entretien et de personnel.

Les subventions accordées aux communes sont supprimées.

Enfin, la commission a opéré une réduction de cinq milliards sur les crédits militaires. C'est bien l'indication que le peuple français proteste chaque jour plus vigoureusement contre le gaspillage des ressources nationales pour la guerre du Viet-Nam et la préparation d'une troisième guerre mondiale.

Mais cette réduction est ridiculement insuffisante et n'est nullement de nature à modifier, si peu que ce soit, la politique colonialiste et impérialiste du Gouvernement.

Ainsi, ce sont les travailleurs qui subiront aujourd'hui les conséquences de la politique de classe de la majorité par une nouvelle hausse du coût de la vie qui engendrera un surcroît de misère.

Pour 1950, sur 1.600 milliards d'impôts prévus par le Gouvernement, 1.000 milliards de francs en chiffre rond doivent provenir des impôts indirects et des douanes. Ce chiffre révèle clairement le caractère antidémocratique de votre fiscalité.

Elle est assise, non pas sur la fortune, mais sur les besoins de l'individu et de sa famille. Ce sont les moins fortunés qui, proportionnellement, sont les plus frappés.

Les décisions de la commission sont tellement réactionnaires que les financiers et les spéculateurs ne s'y sont pas trompés.

Le Monde de vendredi soir a publié l'information suivante: « Le marché s'est montré aujourd'hui relativement plus animé que la veille, et sur la plupart des groupes, notamment à terme,

on enregistre incontestablement un mouvement de reprise. La Bourse a appris avec intérêt la décision de la commission des finances du Conseil de la République de ramener le chiffre des dépenses du budget de 2.227 milliards à 2.117 milliards, niveau auquel s'établit l'équilibre, sans recours à des impôts nouveaux. »

M. Georges Laffargue. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Marrane. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. Laffargue, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Georges Laffargue. Nous sommes heureux de cet événement, mais vous devriez vous en réjouir en même temps, car parmi les épargnants, il y a ceux auxquels vous vous intéressez: les petits, monsieur Marrane.

M. Marrane. C'est sous prétexte de défendre les petits épargnants que vous votez des lois qui permettent aux gros capitalistes de les dévaliser (*Rires à l'extrême gauche.*)

Le fait que ces financiers se réjouissent des décisions réactionnaires prises par la commission des finances, n'est nullement de nature à accroître l'autorité du Conseil de la République sur le peuple français; et c'est bien en vain que notre président s'efforce de donner une importance à cette Assemblée élue sous le signe de l'anticommunisme et qui ne représente nullement la volonté du peuple. (*Mouvements divers et protestations.*)

M. Jacques Debû-Bridel. Alors, dissolution, on verra bien!

M. Marrane. Aux propositions qui furent adoptées dans leur ensemble par la majorité de la commission, à l'exception des communistes, des socialistes et des commissaires M. R. P., M. Pellenc a ajouté un projet de loi qui, d'après lui, constitue un tout avec les réductions des dépenses.

M. Pellenc a tenu à affirmer que ces propositions de réduction de dépenses entraîneraient l'allégement du secteur administratif, du secteur nationalisé et la limitation par une meilleure gestion du domaine immobilier des services publics et des entreprises nationalisées.

Si le texte de M. Pellenc n'a pas été adopté par la commission dans son intégralité, il a cependant été pris en considération.

La première partie des propositions de M. Pellenc sur la sincérité des comptes de l'Etat aboutit pratiquement à compliquer encore davantage et à entraver le fonctionnement des industries nationalisées. Il a demandé que les opérations de licenciement et de dégagement des cadres de fonctionnaires et agents des services publics soient achevées pour le 1er mars 1950.

Il a, de plus, proposé une nouvelle réduction de 10 p. 100 du nombre des agents, des fonctionnaires civils et militaires en fonction au 1er janvier 1950, et la suppression de tout recrutement de nouveaux fonctionnaires.

Il a ajouté également une autre proposition tendant à ce que le nombre total des emplois de fonctionnaires titulaires, pour l'ensemble des organisations centrales des ministères, soit ramené aux chiffres qui figuraient au budget de l'Etat de l'exercice 1939, majorés dans la limite maximum de 10 p. 100.

Il a proposé la suppression de nombreuses directions régionales et des services de perception des redevances de l'administration de la radiodiffusion française; enfin, la transformation de la S. N. C. F. en un service public doté d'un budget annexe soumis au Parlement, vraisemblablement dans la perspective d'en confier ultérieurement la gestion à des sociétés capitalistes.

En ce qui concerne le personnel de la S. N. C. F., il a proposé d'élever de 5 ans l'âge de la retraite. Il s'est, de plus, prononcé pour que la S. N. C. F. procède, au cours de 1950, à une réduction du personnel de 60.000 unités, ainsi qu'à la réduction des effectifs des services centraux de la S. N. C. F. au niveau de 1938.

Il a également proposé la limitation des accessoires de salaires pour toutes entreprises nationalisées, pour tous offices recevant de l'Etat une aide financière, sous une forme quelconque.

Il a demandé le contrôle des comités d'entreprise du secteur nationalisé et la réduction des pourcentages des sommes affectées aux cantines et aux œuvres sociales.

La commission a repoussé une proposition tendant à rétablir les 500 millions en faveur des cantines du personnel de l'Etat, votés à l'Assemblée nationale.

Enfin, il a proposé d'interdire toute extension immobilière jusqu'au 1er janvier 1953, par voie de constructions, d'acquisitions ou locations qui ne pourront être faites à un service public de l'Etat, une collectivité locale, un office, une entreprise nationalisée, une société d'économie mixte à participation majoritaire de l'Etat, à un organisme de sécurité sociale que pour les besoins directs techniques, industriels et commerciaux du service ou de l'organisme visé.

Ainsi, en rappelant succinctement la nomenclature des propositions de M. Pellenc, on voit l'état d'esprit qui a animé la majorité de la commission, l'hostilité systématique manifestée par notre collègue à l'égard des entreprises nationalisées, lesquelles, dans les grands secteurs comme celui de la S. N. C. F., d'Electricité de France, des Houillères nationalisées, du Gaz de France ont obtenu des résultats remarquables. Et l'on y trouve encore la preuve du mépris de la majorité de la commission des finances à l'égard du personnel et des cadres de ces entreprises, qui ont pourtant fait la démonstration pratique de la supériorité de leur gestion comparativement à celle des entreprises privées. (*Mouvements divers et rires sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Georges Laffargue. Vous n'y croyez pas vous-même. Vous dépassez Courteline.

M. Marrane. J'ai déjà apporté, chiffres à l'appui et par comparaison avec les entreprises privées, la preuve que le coefficient d'augmentation du prix des produits industriels provenant des entreprises nationalisées était beaucoup plus réduit que celui des produits du secteur privé.

M. Georges Laffargue. Permettez-moi encore une interruption, qui sera la dernière.

M. Marrane. Volontiers, mais cela m'étonnerait.

Mme le président. La parole est à M. Laffargue, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Georges Laffargue. Dans les recettes du budget que vous avez eu l'occasion d'examiner, monsieur Marrane, figure un certain nombre de recettes qui sont quand même en provenance des entreprises privées, je dirai qu'elles en constituent presque l'essentiel.

Pourriez-vous me lire, dans ce budget, la nomenclature des recettes qui proviennent du secteur nationalisé ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Léonetti. Celui-ci n'a pas le même objet, ni le même but.

M. Georges Laffargue. Si tel est son but, c'est réussi.

M. Cornu. Permettez-moi une observation, monsieur Marrane.

M. Marrane. Monsieur Cornu, je préférerais d'abord répondre à M. Laffargue.

M. Cornu. Je n'en attendais pas moins de votre courtoisie.

Mme le président. Il avait été entendu que la discussion générale serait terminée ce matin.

Il reste encore quatre orateurs inscrits et le représentant du Gouvernement. Je ne vois pas comment, dans ces conditions, nous allons pouvoir respecter l'horaire de nos travaux.

Je ne veux empêcher qui que ce soit de parler, mais je vous demande, en conséquence, de limiter les interruptions afin que nous puissions aller vite. Ce n'est pas ma faute si la procédure d'urgence a été adoptée.

M. Marrane. Monsieur Laffargue, les entreprises nationalisées ne sont pas exemptes d'impôts.

Si je prends l'exemple de ma commune, les contrôleurs des contributions directes, quand ils ont établi la valeur de la patente de l'E. D. F., n'y ont pas été, comme on dit, avec le dos de la cuiller.

En effet, à Ivry, l'entreprise la plus frappée c'est justement Electricité de France. J'ajoute qu'il y a des entreprises privées qui ont un effectif de personnel sept ou huit fois plus élevé que ce service nationalisé et qui payent une patente bien plus réduite qu'Electricité de France.

C'est la preuve, d'abord que les entreprises nationalisées ne sont pas favorisées; ensuite, qu'avec l'état d'esprit que vous avez créé les hauts fonctionnaires s'efforcent également d'écraser les entreprises nationalisées. (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. Cornu. Monsieur Marrane, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Marrane. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. Cornu, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Cornu. Je vous remercie, monsieur Marrane. Je ne vous donnerai qu'un renseignement extrêmement bref, mais cet exemple est frappant.

Savez-vous, par exemple, lorsque la Société Gnome et Rhône était une société, comme vous le dites, « capitaliste », qu'elle payait 500.000 francs par jour d'impôt à l'Etat, ce qui, sur la base de notre franc dévalué, ferait aujourd'hui plus de 7 millions de francs ? Or, pour assurer la trésorerie de cette société, M. le ministre des finances est obligé, chaque mois, de lui donner sur les fonds du budget 200 à 300 millions de francs.

M. Demusois. C'est inexact; l'Etat ne paye même pas ce qu'il lui doit!

M. Avinin. Nous avons voté, à ce titre, un crédit de 3 milliards l'année dernière; tout le monde le sait.

M. Cornu. Au surplus, M. le ministre des finances peut nous départager.

M. Marrane. Monsieur Cornu, quand la compagnie Gnome et Rhône payait à l'Etat les impôts que vous indiquez, en définitive c'étaient les contribuables français qui les supportaient puisque la compagnie Gnome et Rhône n'exécutait que des commandes de l'Etat.

M. Cornu. Elle travaillait pour l'exportation.

M. Jules Pouget. Monsieur Marrane, voulez-vous de permettre de vous interrompre ?

M. Marrane. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. Pouget, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jules Pouget. Je fais simplement remarquer que les patentes considérables payées par Electricité de France ou par les entreprises nationalisées ne sont pas de nouvelles charges qui leur sont imposées attendu que les autres concessionnaires non nationalisés payaient des patentes exorbitantes, en raison du fait que la base d'imposition n'est pas la même pour les concessionnaires que pour les particuliers. Si vous voulez vous reporter à la situation des sociétés concessionnaires avant les nationalisations vous verrez que le chiffre de leurs patentes était considérable.

M. Demusois. Cela prouve que l'argumentation de M. Laffargue était fausse.

M. Georges Laffargue. Vous n'y comprenez rien!

M. Demusois. Je sais bien que vous avez le monopole de l'intelligence!

Mme le président. Monsieur Demusois, M. Marrane est capable de se défendre tout seul.

M. Marrane. Je vais essayer, madame le président. (*Sourires.*)

Je veux donner un autre argument à M. Laffargue. A la commission des finances, le ministre est venu indiquer qu'il allait être obligé de rajuster le taux des tarifs de faveur accordé aux industriels par Electricité de France, qui était resté au chiffre de 1935. Cela nous montre encore de quelle façon nos entreprises nationalisées sont sabotées! Alors que les ouvriers et les paysans payaient l'électricité dix à onze fois plus cher qu'avant la guerre, les industriels ne payaient le courant qu'au prix de 1935. Voilà encore la démonstration du fait que vous sabotez systématiquement les entreprises nationalisées. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations sur divers autres bancs.*)

M. Georges Laffargue. Ce n'est pas vrai, voyons; c'est une plaisanterie!

M. Marrane. Arrangez-vous avec M. le ministre si ce n'est pas vrai. (*Rires.*)

Devant l'injustice des attaques portées par M. Pellenc, j'ai été amené à rappeler qu'ayant eu à plusieurs reprises, depuis la libération, l'occasion d'aller en Angleterre, j'ai pu constater la supériorité indiscutable de la gestion de la Société nationale des chemins de fer français, comparativement à celle des chemins de fer anglais, entreprise privée.

Cependant, il n'est pas douteux que notre réseau ferré a subi des dégâts considérables, bien plus importants que ceux subis en Angleterre, du fait de l'occupation ennemie et de son utilisation par nos alliés. La reconstitution rapide de notre réseau ferré a joué un rôle capital dans le relèvement de notre économie nationale.

Je crois que personne ne peut le contester.

Ce brillant résultat est dû essentiellement au dévouement, à l'initiative et à la compétence de l'ensemble du personnel de la Société nationale des chemins de fer français, aussi bien des ouvriers, des employés que des cadres. C'est faire preuve d'une injustice révoltante et nuire à l'intérêt national que de vouloir inconsidérément licencier 60.000 cheminots.

M. Pellenc a bien voulu admettre que le chiffre qu'il avançait était peut-être fantaisiste, et qu'il serait peut-être possible de le ramener à 50.000 ou même de le porter à 70.000!

Or, l'effectif du personnel de la Société nationale des chemins de fer français a déjà été réduit dans des proportions importantes puisqu'en 1938 il comprenait 515.000 agents; au 1er janvier 1947, 505.000 et au 31 octobre 1949, 464.000. Il faut ajouter que ce personnel réduit a assuré, dans des conditions de régularité incontestée, une augmentation importante du trafic.

Ces chiffres établissent le peu de sérieux des propositions de M. Pellenc. Il est allé jusqu'à proposer un contrôle supplémentaire sur les collectivités locales et l'interdiction de constructions nouvelles y compris celles effectuées par les offices...

M. Robert Le Guyon. Il avait raison!

M. Marrane. Vous irez le dire aux locataires!

...ce qui aboutirait à bloquer de nouveau les constructions de logements par les organismes d'habitations à bon marché et celles de classes ou de groupes scolaires, et cela malgré l'augmentation du nombre des élèves due aux naissances nombreuses survenues depuis la libération.

Non seulement les crédits du budget ordinaire sont réduits, mais ceux du budget d'investissement le sont également; et cela toujours sous le prétexte illusoire d'assurer l'équilibre budgétaire. C'était déjà l'affirmation de M. René Mayer à cette tribune en décembre 1947 et quelques semaines après c'était le prélèvement exceptionnel contre l'inflation, le blocage des billets de 5.000 francs et la première dévaluation. Au mois d'août 1948, le Gouvernement Marie-Blum-Reynaud demandait des pouvoirs exceptionnels afin d'assainir la situation budgétaire pour bénéficier du plan Marshall.

Les ministres des finances se succèdent et l'argument reste le même pour demander sans cesse de nouveaux sacrifices aux catégories les plus pauvres de la nation, pendant que les grandes firmes capitalistes voient chaque année leurs bénéfices augmenter dans des proportions souvent scandaleuses.

Dans le rapport n° 254 de mars 1948, présenté par M. Pellenc, celui-ci nous informait qu'un plan quadriennal 1949-1952, se substituant au plan Monnet, était en préparation, que ce plan était à l'opposé du plan Monnet, qui recherchait l'indépendance économique en modernisant et en développant les secteurs essentiels de la production française.

M. Pellenc, développant une critique du plan quadriennal, soulignait que la nouvelle orientation présentait quelque analogie avec celle que l'on a voulu assigner à la France dans les premiers mois de l'occupation ennemie. Il condamnait ce plan en écrivant:

« Or, on ne relève un pays que dans un élan collectif et dans un climat que seul peut créer le sentiment de la quiétude, de la sécurité, de la stabilité que l'on va pouvoir enfin s'assurer pour l'avenir. C'est précisément l'inverse que va engendrer ce projet! »

Il est curieux que M. Pellenc n'ait plus fait allusion à ce plan quadriennal et que toutes les propositions formulées devant vous vont dans le sens qu'il condamnait vigoureusement au mois de mars. Cependant il serait à nouveau question, non seulement d'un nouveau retard dans l'exécution du plan Monnet, mais de son bouleversement.

Tous ces problèmes, cependant fondamentaux, sont traités en dehors du Parlement et le budget d'investissement qui nous est soumis prévoit d'importantes diminutions de crédits. A la commission des finances, M. Edgar Faure nous a indiqué que le budget d'équipement avait subi depuis 1947 des réductions importantes. « Il ne restait », disait-il, « que 141 milliards dont 93 milliards étaient affectés aux opérations anciennes et 33 milliards seulement aux opérations nouvelles ».

Mais, depuis, la commission des finances a exercé ses ravages dans votre budget, monsieur le ministre; c'est ainsi que les 140 milliards prévus pour Electricité de France ont été réduits à moins de 100 milliards. Cette réduction aura, sans doute, pour résultat de retarder la réalisation des programmes en cours qui devaient être terminés en 1950-1951.

Aucun nouveau chantier hydraulique ne sera ouvert en 1950. Il est probable que les effectifs actuels des ouvriers sur les chantiers seront réduits et que les commandes dans le domaine de la construction électromécanique devront être annulées. C'est à croire que nous disposons soudain de trop d'électricité!

Afin de pouvoir poursuivre l'exécution de son programme, Electricité de France réclame à Gaz de France le remboursement des avances qu'elle lui a consenties et, à son tour, Gaz de France se retourne vers les communes et leur réclame illégalement le payement de 33 milliards de déficit, résultant du blocage des prix fixé par le Gouvernement.

Ainsi, dans tous les domaines, le Gouvernement, dans le but de céder nos entreprises nationalisées au capital privé, provoque le désordre, le désarroi, qui retarde et compromet le développement de notre économie nationale.

Les crédits affectés aux sinistrés sont notoirement insuffisants et les crédits de payement pour la construction d'habitations à bon marché ont été réduits de 1 milliard sur ceux de 1949. Le Gouvernement et la majorité parlementaire ignorent sans doute que la crise du logement s'aggrave chaque année.

Une fois de plus, donc, le budget que vous allez voter aura pour conséquence une accentuation du chômage et de la misère dans notre pays. Si cette situation s'aggrave constamment, c'est le résultat de la politique gouvernementale et de la majorité, qui sacrifient l'intérêt national à celui des milliardaires américains. (*Exclamations et rires à gauche, au centre et à droite.*)

L'application du plan Marshall, qui devait faciliter le relèvement de notre pays et des pays bénéficiaires, a échoué, de l'aveu même de ses auteurs. Il est prévu au projet de budget une somme de 250 milliards au titre de l'aide américaine.

Tout d'abord, une remarque s'impose sur l'importance de ce crédit. Dans le numéro 106 des *Problèmes économiques*, il est indiqué que sur la base des demandes présentées dès novembre 1949 par l'organisation européenne de coopération économique, la part de la France s'établissait à 890 millions de dollars. Après un arbitrage de M. le secrétaire général et de M. le président du conseil de l'organisation européenne de coopération économique, le partage provisoire de l'aide américaine était finalement approuvé, la part de la France étant fixée à 704 millions de dollars. Mais ce chiffre a été ultérieurement réduit à 673 millions de dollars. Au taux de 350 francs pour un dollar, cela fait un total inférieur à 236 milliards, qui sont estimés dans le budget à 250 milliards. Pourquoi ?

M. le rapporteur et la majorité de la commission estiment que l'aide américaine constitue une recette indispensable pour assurer les crédits d'investissements. Mais elle comporte des obligations. Pour obtenir un déblocage des fonds de l'aide américaine, il existe une pression permanente qui constitue un véritable chantage sur notre politique intérieure et extérieure. Mon ami, M. Auguet, a donné à l'Assemblée nationale une citation de M. Hoffman, administrateur du plan Marshall. Je n'en lis que quelques lignes parfaitement claires :

« Quelque désagréables qu'elles puissent être, des mesures, notamment des mesures budgétaires, s'imposent pour empêcher l'inflation. »

Cette intrusion dans nos affaires est d'ailleurs reconnue par d'autres que les communistes puisque, à une séance de la commission des finances l'année dernière, M. Diethelm disait: « Le déblocage des fonds du plan Marshall dépend du gouvernement américain. » Il ajoutait: « Je ne sais pas ce que nous faisons ici. Il faudrait d'abord connaître les intentions du gouvernement américain ».

Ainsi, le projet de loi de finances déposé par le Gouvernement et rapporté par la majorité de la commission n'est pas inspiré par des considérations d'intérêt national, mais par les injonctions des hommes d'affaires et des banquiers des Etats-Unis.

M. Georges Laffargue. Bien sûr !

M. Marrane. La conséquence, c'est l'accroissement permanent des crédits militaires et le développement de la crise économique dans notre pays. Les importations massives de produits américains accentuent le chômage chez nous comme dans la plupart des pays qui bénéficient de l'aide américaine...,

M. Pinton. Merci pour le mot « bénéficient » !

M. Marrane. Mais je vais vous dire comment ils en bénéficient. ...par exemple en Belgique et en Italie, où le nombre des chômeurs s'accroît également de façon constante. Pour atténuer leur crise économique, les Etats-Unis l'exportent chez leurs amis !

Dans le numéro 100 des *Problèmes économiques*, je lis les lignes suivantes: « L'équilibre par l'accroissement des exportations entraînerait nécessairement une diminution fort peu désirable de la production nationale et de l'emploi. » Voilà comment les Américains voient la chose.

Le résultat chez nous est clair. Au 1er décembre 1947 il y avait en France 6.280 chômeurs — je trouve ces indications dans le rapport de M. Berthoin, vous ne les contesterez pas — secourus, au 1er décembre 1948, 24.001, au 1er décembre 1949, 43.423.

Il convient d'indiquer qu'il ne s'agit que des chômeurs admis aux allocations de chômage par application de la loi de Vichy du 11 décembre 1940 et le décret du 24 novembre 1941 pris sur ordre d'Hitler.

A la séance du 11 avril 1949, j'avais demandé à M. Daniel Mayer, alors ministre du travail, ce qu'il attendait pour abroger cette loi de Vichy, qui exclut du bénéfice de l'allocation de nombreux sans travail.

Il a fallu attendre plusieurs mois pour recevoir une réponse, hélas! négative.

Le nombre des demandes d'emploi prouve ce que j'avance. Au 1er décembre 1947, il y avait 57.733 demandes d'emploi contre 37.371 offres; au 1er décembre 1948, il y avait 97.257 demandes contre 28.309 offres; au 1er décembre 1949, il y avait 149.022 demandes contre 14.906 offres.

Vous voyez que le nombre des offres d'emploi diminue chaque année pendant que le nombre des demandes d'emploi par les sans travail augmente constamment et d'une façon régulière.

Ces nombres sont douloureusement éloquents. Il convient d'y ajouter le chômage partiel, qui est difficile à évaluer et qui est en voie d'extension dans de nombreuses industries.

Dans la Loire, nous apprenons que les mineurs vont chômer le lundi. Ceci est d'ailleurs en contradiction avec les propos tenus tout à l'heure par M. Walker, lequel déclarait que le caractère pénible du travail des mineurs leur donnait droit à des salaires adaptés à l'effort qui leur est demandé. Seulement il oubliait que la suppression d'une journée de travail allait réduire encore le niveau de vie de ces travailleurs.

Car, à ces chômeurs, vous ne vous intéressez que par des paroles amicales, jamais par des actes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Avinin. C'est la conséquence de l'arrivée du charbon polonais.

M. Marrane. Ne dites pas cela, car vous savez que les accords avec la Pologne ont été rompus et vous approuvez la politique de provocation contre le peuple polonais, qui pourtant a de longues et solides traditions d'amitié avec le peuple français. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche et au centre.*)

M. Georges Laffargue. Vive le maréchal Rokossovski.

M. Marrane. Je vous ferai deux réponses, monsieur Laffargue. La première, c'est que vous n'avez pas tenu vos engagements, une fois de plus. En effet, vous aviez dit que vous ne m'interrompriez plus.

M. Georges Laffargue. C'est exact, je l'avoue.

M. Marrane. D'autre part, quand on parle, dans la presse soviétique ou dans la presse mondiale, des généraux soviétiques, il s'agit de généraux qui ont participé, pour la plupart, à la plus grande bataille de l'histoire, qu'ils ont gagnée, la bataille de Stalingrad et qui, par une suite de victoires ininterrompues, sont allés planter le drapeau soviétique sur le repaire de Hitler à Berlin, nous aidant ainsi à nous libérer nous-mêmes de l'oppression hitlérienne. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pinton. Napoléon aussi avait remporté des victoires. Cela ne nous a pas empêché de confisquer la liberté des peuples.

M. Marrane. Que constatez-vous quand on parle des généraux dans la presse française ? On parle du maréchal Pétain, du général Revers et du général Mast. La comparaison n'est pas en votre honneur. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. Marc Rucart. Moscou avait envoyé un ambassadeur au maréchal Pétain !

M. Avinin. Il y a eu aussi des procès à Moscou!

M. Marrane. Le chômage a également une répercussion directe sur les petits commerçants, la diminution des ressources de leurs clients réduisant leur chiffre d'affaires.

Le nombre des faillites s'accroît. *Le Monde*, vendredi, indiquait une augmentation importante, passant de moins de 500 pour le premier trimestre de 1948 à plus de 1.100 pour le dernier trimestre de 1949.

Dans la conclusion de son intervention, notre collègue socialiste, M. Courrière, a reproché aux groupes de la majorité, en aggravant la misère, de favoriser la propagande du parti communiste.

Mais, dans cet ordre d'idée, les ministres socialistes n'ont de leçons à recevoir de personne, car ils prouvent par tous leurs actes qu'ils sont solidaires de la politique d'exploitation renforcée des travailleurs.

M. Léonetti. Ils ne sont pas solidaires avec la commission des finances du Conseil de la République!

M. Marrane. C'est un ministre socialiste, M. Ségelle, qui refuse l'allocation de chômage aux sans-travail, par l'application d'une loi hitlérienne, cinq ans après la libération!

C'est M. Pineau, ministre socialiste des transports, qui licencie des cheminots, qui leur retire les avantages acquis!

C'est M. Jules Moch qui les fait matraquer par ses C. R. S., quand les chômeurs et les travailleurs revendiquent le droit naturel de faire vivre leur famille.

Mme le président. Nous discutons la loi de finances, monsieur Marrane!

M. Marrane. Je suis en plein dans le sujet! (*Hilarité.*)

Mme le président. M. Jules Moch n'est pas compris dans la loi de finances.

M. Marrane. Si, parce que c'est avec l'argent des finances qu'on paye les matraques des C. R. S. (*Rires à gauche et au centre.*)

Mme le président. Soyez sérieux, monsieur Marrane!

M. Marrane. Je m'efforce toujours, madame le président, de vous imiter.

Pourquoi manifester une telle indignation devant la majorité de cette Assemblée qui est sans doute la plus réactionnaire de France depuis le début du siècle ?

M. Courrière a-t-il déjà oublié que cette Assemblée a été préparée par le ministre socialiste Jules Moch et que la loi électorale destinée à violenter la volonté du corps électoral pour réduire la représentation communiste a été votée par les parlementaires socialistes ?

Puisque j'ai répondu à M. Courrière, je veux aussi dire quelques mots, s'il me le permet, à M. Marc Rucart.

M. Marc Rucart, mettant son talent au service d'une mauvaise cause, s'est efforcé de faire le procès de la IVe République. Il a reproché à ses amis socialistes et M. R. P. d'avoir participé au Gouvernement avec les communistes.

S'il m'arrive parfois, dans l'exercice de mes fonctions de maire, de concilier des ménages, il n'entre pas dans mes intentions d'intervenir dans les querelles subalternes des partis gouvernementaux qui portent la responsabilité en commun de la situation désastreuse du pays.

M. Jules Pouget. Ce n'est pas un ménage, c'est un adultère.

M. Marrane. Monsieur Pouget, je vais vous faire une concession: disons que c'est un « faux ménage ».

M. René Depreux. Vous y avez participé, monsieur Marrane.

M. Marrane. Enfin, M. Marc Rucart pourrait poser la même question à M. Yvon Delbos, qui est un de ses amis politiques.

Puis, il s'est élevé avec indignation contre l'augmentation abusive des impôts.

Les patentés, les contribuables de toutes catégories n'ont certainement pas oublié l'attention dont ils furent l'objet de la part de M. René Mayer au début de 1948. A ma connaissance, le radical Marc Rucart n'a pas renié publiquement le radical René Mayer, pas plus que le radical Edgar Faure, responsable l'année dernière...

M. Georges Laffargue. Nous ne renions personne; chez nous, il n'y a pas de titisme; chez nous ils sont libres. (*Sourires.*)

M. Marrane. Il n'y a pas de titisme parce que la plupart en sont des candidats permanents. Il y en a tellement qui sont compromis dans de sales histoires que vous n'avez même pas le courage de les écarter. (*Protestations à gauche et au centre.*)

Mme le président. Monsieur Marrane, je vous rappelle à la courtoisie.

M. Marrane. Je n'y peux rien si, dans la presse, il est révélé chaque jour un certain nombre de scandales. Je suis bien obligé de constater, suivant les paroles de Lénine, que c'est une des conséquences inévitables du régime capitaliste pourrissant à l'époque de l'impérialisme.

M. Georges Laffargue. C'est pourquoi le régime soviétique procède tous les quinze jours à des épurations.

M. Marrane. Je disais donc que, l'année dernière, c'est M. Edgar Faure qui fut responsable de la revalorisation des valeurs locatives, encore en application d'une loi de Vichy.

M. Edgar Faure, *secrétaire d'Etat aux finances.* Monsieur Marrane, je m'excuse de vous interrompre, mais avouez que vous m'en donnez la raison.

Après m'avoir donné celle de penser que je n'étais renié ici par personne, non plus que M. Marc Rucart, vous prétendez que je suis responsable de la revalorisation des valeurs locatives. Il n'en est rien. Il se trouve que les valeurs locatives, qui servent d'assiette à la patente, sont revalorisées annuellement. Il en est résulté, l'an dernier, pour les patentés, un certain excédent de charges qui a justement ému les deux assemblées composant le Parlement.

Une loi a été votée à laquelle le Gouvernement s'est associé, qui a permis de faire quelque chose en faveur des patentés.. Comme cette mesure ne pouvait pas être reprise cette année, le Gouvernement, avec mon concours, a pris l'initiative de déposer un projet de loi dont l'Assemblée nationale est actuellement saisie, projet de loi qui semble d'ailleurs avoir reçu l'approbation de certains membres du Conseil de la République, car j'ai observé qu'un des amendements déposés actuellement sur la loi de finances reprenait l'article 1er du projet que j'ai déposé en faveur des patentés.

Maintenant, monsieur Marrane, laissez-moi dire que, si quelqu'un soutient la cause des patentés, ce n'est pas le parti auquel vous appartenez quels que soient les gants qu'il se soit donnés!

En effet, vous avez voté contre la taxe locale qui correspond à des ressources pour les collectivités locales de l'ordre de 100 milliards, en 1950. Si donc votre thèse avait triomphé cela ferait 100 milliards de plus que les collectivités locales devraient se procurer par les centimes et par conséquent 30 ou 40 milliards supplémentaires qui seraient ajoutés à la charge des patentés dont vous vous faites l'avocat. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. Marc Rucart. Monsieur Marrane, permettez-moi de vous interrompre.

M. Marrane. Monsieur Rucart, permettez-moi de répondre d'un mot à M. le ministre.

Je sais que vous me portez toujours beaucoup d'intérêt quand je suis à la tribune, mais dans le mauvais état physique où je suis, cet intérêt me semble excessif et je vous prie de m'excuser si je ne réponds pas à toutes les interruptions.

Je veux répondre à M. Edgar Faure tout d'abord que j'ai fait la démonstration à cette tribune l'année dernière que si des patentes avaient été multipliées par 3, 4 et quelquefois 10, c'était par vos contrôleurs des contributions qui n'ont pas consulté les maires. Tous les maires ici présents ont reconnu que j'avais raison.

Vous indiquez également que le parti communiste a voté contre la majoration de 25 centimes...

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Contre la taxe locale.

M. Marrane. Oui, de la taxe locale, parce que vous savez très bien qu'elle est payée par les consommateurs, c'est-à-dire par les petites gens. (*Exclamations sur plusieurs bancs.*)

Ce n'est pas une révélation, vous le savez très bien. En définitive, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, 60 p. 100 sont payés par les malheureux et non pas suivant la fortune, mais suivant les nécessités de la consommation. Voilà pourquoi nous y avons été hostiles. J'ajoute que votre argument d'après lequel si on avait suivi les propositions du groupe communiste, il aurait manqué 40 milliards pour les budgets communaux, serait exact si nous n'avions pas proposé des recettes pour compenser un tel déficit. La proposition de loi que nous avons déposée tendant à frapper d'un impôt exceptionnel les superbénéfices des sociétés capitalistes ayant réalisé plus de 2 millions de bénéfices et qui pouvait donner 120 milliards, aurait largement compensé l'absence de rendement de la taxe locale sur le chiffre d'affaire.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Vous n'affectiez pas cette somme aux budgets locaux, monsieur Marrane.

M. Marrane. Maintenant, monsieur Rucart, je vous écoute.

M. Marc Rucart. Je veux faire une brève réponse.

Jamais, à aucun moment, dans le débat de samedi, je n'ai reproché, soit au mouvement républicain populaire, soit aux socialistes, d'avoir eu des ministres dans un Gouvernement dont vous faisiez parti. Pourquoi cette idée là ne m'est-elle pas venue?

C'est tout simplement parce qu'il était tout à fait normal qu'ils se trouvassent, joints à vous, dans un Gouvernement qui représentait un régime que vous avez voulu tous les trois.

La deuxième raison c'est que vous étiez à l'époque le plus grand parti de France. Je l'ai dit et je n'ai pas eu l'impression de vous avoir fait de la peine. Il n'y a qu'à lire le *Journal officiel* et les réflexions que vous avez faites pour le constater.

Voilà mon cher adversaire, ce que je voulais vous dire, pour une nécessaire mise au point. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Marrane. Je vous remercie, monsieur Rucart. Il n'en est pas moins vrai que si nous avons participé au Gouvernement, c'est comme vous le dites — et c'est l'A. B. C. de la démocratie — parce que nous sommes le premier parti de France. (*Exclamations ironiques à gauche et au centre.*)

M. Marc Rucart. Vous étiez!

M. Marrane. Je m'excuse d'allonger le débat, mais je vous dirai que nous sommes le premier parti...

M. Georges Laffargue. Où?

M. Marrane. ...non seulement par le nombre de suffrages que nous remportons sur nos listes de candidats, mais parce que nous sommes le parti qui rassemble l'élite du peuple de France. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. Marc Rucart. Merci pour les autres! Merci pour le reste des Français, pour nos électeurs!

M. Marrane. Monsieur Rucart, je ne suis pas à cette tribune pour exprimer votre pensée mais la mienne.

M. Georges Laffargue. L'élite et la noblesse parce que vous avez pas mal de comtes et de marquis!

M. Marrane. Monsieur Laffargue, cela prouve qu'il y a des gens intelligents, même dans la noblesse. (*Hilarité.*)

Léonetti. Et désintéressés!

Mme le président. Monsieur Marrane, je vous demande de revenir à la loi de finances.

M. Marrane. M. Rucart a gratifié M. Petsche du titre de sauveteur.

Pour qu'il y ait un sauveteur, il faut qu'il y ait eu des naufrageurs.

M. Georges Laffargue. C'était vous!

M. Marrane. On ne sait pas si, dans l'esprit de M. Rucart, il s'agit de ses amis, M. René Mayer ou M. Edgar Faure. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. Rucart a peut-être entendu parler d'un certain « taureau de Vaucluse » qui a signé le honteux traité de Munich.

M. Georges Laffargue. Des noms, monsieur Marrane!

M. Georges Maurice. Les vôtres ont signé le pacte germano-soviétique! Nous en-avons assez d'être traités d'hitlériens par ceux qui ont été les alliés de Hitler pendant deux ans! (*Vives protestations à l'extrême gauche. — Bruit.*)

M. Léon David. Menteur! (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. Boisrond. C'est pourtant un fait!

M. Marrane. Vous ne pouvez pas dire cela à celui qui est à cette tribune et qui, dès octobre 1939, a été traqué par les policiers de Daladier.

M. Léon David. Moi aussi!

M. Georges Marrane. C'est Daladier qui a fait arrêter Pierre Sémard pour permettre au gouvernement de Vichy de le livrer aux boches, qui l'ont fusillé en 1941. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous avez apporté, ici, une calomnie insupportable...

M. Boisrond. Pas du tout, c'est un fait!

M. Georges Marrane. Vous saurez, et il y a des témoins dans cette assemblée...

M. Georges Maurice. Je remarque que, pendant la période dont j'ai parlé, votre ministre des affaires étrangères, M. Molotov, a été reçu en grande pompe à Berlin et le ministre des affaires étrangères de Hitler a été reçu de la même manière à Moscou. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. David. Menteur!

Mlle Mireille Dumont. C'est un faussaire et un hitlérien!

M. Boisrond. C'est de l'histoire, cela!

Mme le président. Revenez à la loi de finances, monsieur Marrane.

M. Léon David. Pourquoi n'a-t-on pas rappelé à l'ordre les calomniateurs ?

M. Georges Marrane. M. Marc Rucart a peut-être entendu parler du « taureau du Vaucluse » qui a signé la capitulation de Munich et provoqué les désastres de juin 1940 et qui est le principal responsable du malheur de la France et de sa ruine. (*Mouvements divers.*) Quand on a de tels amis politiques, il me semble que l'on n'est pas particulièrement qualifié pour donner des leçons de moralité publique et patriotique, mais cela prouve que M. Rucart et certains de ses amis continuent la politique de Munich, et font passer leur haine du peuple, du parti communiste et de l'Union soviétique avant l'intérêt de la France.

M. Georges Laffargue. Munich est dépassé. Il y a tellement eu de Munich, depuis que ce sont vos amis qui les font!

M. Georges Marrane. Vous savez très bien, et je n'en suis pas surpris, que M. Laffargue est incapable de tenir la parole qu'il a donnée (*Bruit.*) Il a promis qu'il ne m'interromprait plus et il le fait sans arrêt!

Mme le président. Vous lui en donnez assez l'occasion, monsieur Marrane, vous le provoquez quand vous trouvez qu'il ne dit rien. (*Rires.*)

Monsieur Marrane, à la tribune, s'en prend tour à tour à chacun de ses collègues, alors ses collègues lui répondent. Vous comprendrez que, s'il doit continuer à en être ainsi, nous n'en finirons jamais.

Le débat gagne peut-être en animation, mais il ne gagne certainement pas en cohérence et en ordre. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. Marrane. D'ailleurs, la politique gouvernementale tendant à accabler le peuple français a comme contrepartie le relèvement de l'industrie allemande. Face à nos difficultés économiques, la production allemande s'accroît rapidement, compromettant la sécurité de notre pays.

Le rapport de M. Berthoin, examinant la situation de l'Allemagne occidentale, constate qu'il y a eu un relèvement vertigineux de la production allemande au cours des derniers mois. A la page 73, constatant les progrès foudroyants de la production d'acier allemande, il dit: « Ce n'est là qu'un début; par ses installations industrielles en bon état et une masse de 1.300.000 chômeurs qui constituent une réserve de travail importante, l'Allemagne atteindra bientôt le plafond de production qui lui a été imparti et dont elle demandera alors le relèvement. En contrepartie de cela, il explique — pour justifier le déficit de notre balance commerciale — que « nos achats en Amérique ont atteint au cours des neuf premiers mois de 1949 151 milliards, tandis que nos ventes ne se sont élevées qu'à 20 milliards. Ainsi, le déficit ressort à 131 milliards. En valeur, nos livraisons ont représenté 13 p. 100 de ce que nous avons reçu. Ce résultat est plus mauvais que celui de 1948 où, pour l'ensemble de l'année, la proportion avait atteint 17 p. 100.

A la page 49, il dit encore: « En dépit de leur montant insignifiant, nos ventes à destination des Etats-Unis ont encore diminué de 30 p. 100 par rapport à l'année dernière, de sorte qu'elles ne représentent guère plus du dixième de nos achats ».

Ainsi, le déficit de notre balance commerciale avec les Etats-Unis s'accroît constamment. Au surplus, les Etats-Unis nous vendent que ce qui leur convient. C'est ainsi qu'à l'Assemblée nationale M. Theetten a fait la démonstration qu'ils voulaient bien nous vendre des marchandises, mais non des machines, et en particulier pour moderniser...

M. Georges Laffargue. Les laminoirs viennent de Russie, bien entendu!

M. Marrane. Madame le président, je vais être obligé de lui répondre. Je suis un vieux sportif, je n'ai pas l'habitude « d'encaisser » sans rendre. (*Sourires.*)

Si vous ne voulez pas que je rende, ne commencez pas.

Il disait que notre outillage de l'industrie textile date de 1919, mais il est impossible d'acheter aux Etats-Unis des machines textiles modernes, parce que le plan Marshall n'est pas prévu pour cela, paraît-il.

Au centre. Parce que nous les fabriquons.

M. Marrane. Les financiers américains qui nous imposent l'importation de leurs produits s'opposent à nos exportations dans leur pays.

Dans le n° 96 de *Problèmes économiques* de novembre 1949, j'extrais du rapport de M. Hoffman, administrateur de l'E.C.A., les lignes suivantes, contre les « contrôles oppressifs »: « Dans les conditions présentes, les prix auxquels de nombreux produits européens sont offerts sur le marché américain sont gonflés par les tarifs douaniers des U. S. A. Les frais de dédouanement, la surévaluation des monnaies des pays exportateurs, les frais entraînés par les règlements sur les exportations étrangères et le contrôle des changes empêchent pratiquement les importations aux Etats-Unis. »

A la page 3 du n° 101 sont publiés des extraits d'un discours du secrétaire d'Etat M. Dean Acheson, qui expose les obstacles dressés par les Etats-Unis pour freiner les importations européennes: « En vertu des lois et ordonnances existantes, il s'écoule fréquemment de trois à cinq ans avant que l'importateur connaisse le montant précis du droit de douane qu'il aura à payer pour les articles introduits par lui. Il est fréquent que ce montant corresponde à la valeur de l'expédition totale ou même la dépasse, alors que plusieurs années se sont écoulées. »

Les explications de M. Dean Acheson trouvent leur complément dans une déclaration publiée récemment par le comité pour l'organisation internationale du commerce; il y est dit qu'au 1er juillet 1945 on ne comptait pas moins de 109.932 plaintes relatives à des questions douanières pendantes devant la cour des douanes des Etats-Unis. Depuis lors, il s'est produit « une amélioration importante », si bien qu'en juillet 1949 on ne comptait plus que 76.205 litiges en souffrance. Si la cour des douanes des Etats-Unis réglait chaque année 16.317 affaires, ce qui correspond à la moyenne des années 1945 à 1948, l'arriéré pourrait être liquidé en quatre ans et demi, en admettant, bien entendu, qu'aucune plainte nouvelle ne surgisse. Mais le nombre de ces dernières a représenté une moyenne de 7.706 pour les quatre dernières années.

Je ne veux pas lire toute la déclaration, mais je veux citer quelque chose qui vous intéressera. Les règlements américains stipulent qu'une boîte de champignons doit contenir exactement seize onces, c'est-à-dire une livre anglaise de produits. Or, les boîtes de conserves françaises ne contiennent que 15 onces de champignons. Bien que cette particularité soit nettement spécifiée sur l'étiquette, les autorités douanières américaines ne peuvent, en vertu de la législation existante, laisser entrer aucune conserve de champignons dont le récipient n'est pas absolument conforme aux règlements édictés en matière de poids.

On demeure confondu en constatant qu'on laisse librement pénétrer en France toutes les marchandises américaines, alors que le Gouvernement français n'essaie même pas d'obtenir la réciprocité pour les produits alimentaires ou industriels français.

Ainsi, pour trouver les débouchés à nos exportations, repoussées aux Etats-Unis, nous devrions nous efforcer de rechercher des échanges commerciaux avec l'U. R. S. S. et les démocraties populaires (*Exclamations sur divers bancs*), qui ne bénéficient pas du plan Marshall...

M. Pinton. Elles n'en ont pas voulu!

M. Marrane. ... et dont la production se développe à un rythme accéléré. En particulier, nous devrions utiliser nos traditions d'amitié avec le peuple polonais au lieu de pratiquer une politique stupide de provocation... (*Interruptions.*)

M. Pinton. Qui est-ce qui met les Français en prison ?

M. Marrane. M. Berthoin a fait une comparaison concernant le développement de la grosse industrie aux U. S. A., en France et en U. R. S. S. D'après les indices établis, par les Américains, et

qui sont inférieurs d'environ 20 p. 100 aux chiffres dont font état les Russes, on constate, sur la base 100 en 1913, que les U. S. A. seront, en 1949, à l'indice 260, la France à 115 et l'U. R. S. S. à 1.200. (*Mouvements divers.*)

Il est ainsi établi que, lorsque les entreprises nationalisées sont dirigées par les ouvriers, elles atteignent des résultats très supérieurs à ceux des firmes capitalistes. (*Exclamations.*)

C'est la démonstration de la supériorité du régime socialiste sur le régime capitaliste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. René Depreux. Ce n'est pas encore prouvé en France, monsieur Marrane.

M. Georges Laffargue. Et il faudrait y aller voir.

M. Marrane. Il y en a qui y sont allés.

M. Georges Laffargue. Ils ne sont pas tous revenus.

M. Marrane. C'est encore une calomnie.

Vous avez dans cette assemblée un homme qui y est allé pendant la guerre comme représentant du comité de libération nationale, envoyé par le général de Gaulle. C'est le général Petit. Il y est allé; demandez-lui des informations, cela vous instruira. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pinton. S'il fallait toujours croire les généraux. (*Rires.*)

M. Marrane. Mais si elle a ces inconvénients sur le pan national, elle impose des obligations plus graves sur le plan international. L'aide américaine de 235 milliards nous contraint à dépenser en 1950 pour la sale guerre du Viet-Nam et pour la préparation de la guerre antisoviétique des sommes dissimulées dans divers budgets et qui approcheront de 600 milliards de francs.

Dans le projet financier en discussion, il est prévu officiellement 420 milliards pour les crédits militaires. Mais le volume des crédits militaires compris dans le douzième provisoire voté par le Parlement se montait à 43.400 millions, ce qui, multiplié par 12, donne un total de 531 milliards.

Si l'on y ajoute les dépenses de police et des C. R. S., il est vraisemblable que le chiffre de 600 milliards sera atteint et c'est là la source dominante de nos difficultés financières.

Pour la poursuite de la sale et épuisante guerre du Viet-Nam, nos gouvernements, non seulement utilisent des sommes sans cesse accrues, mais sacrifient des vies de plus en plus nombreuses de soldats français et de la population vietnamienne.

A quelle fin ? Sans doute, d'abord et surtout, pour maintenir les privilèges des colonialistes et des banquiers français.

Il est maintenant évident que cette guerre constitue un échec pour notre gouvernement marshallisé. Dans le rapport Revers, dont il a été beaucoup question ces jours-ci, je relève les passages suivants: « Nous ne contrôlons qu'une partie du territoire et moins de la moitié de la population. Dans les territoires que nous tenons, le terrorisme sévit. Dans les zones qui nous échappent, le Viet Minh a installé un gouvernement et une administration qui fonctionnent régulièrement. Il dispose de forces armées constituées partie par des troupes régulières, partie par l'armée du peuple. »

D'après les déclarations du gouvernement populaire de Chine, le Viet Minh contrôlerait maintenant 95 p. 100 du pays.

Nous apprenions, il y a quelques jours, que les troupes du Viet Minh ont attaqué l'aérodrome d'Hanoï.

La situation militaire est donc très grave pour nos troupes dont le moral est durement apprécié par le général Revers, puisque celui-ci écrit: « Le moral de la troupe est, en général, excellent. Le moral de l'état-major et des cadres vivant dans les grandes villes est souvent moins bon. »

« Ce moral en équilibre instable est dû en grande partie à ce que personne ne sait pourquoi l'on se bat. » En réalité, ils savent très bien qu'ils ne se battent pas dans l'intérêt de la France et ce ne sont pas les scandales révélés il y a quelques jours qui favoriseront le relèvement du moral.

M. René-Emile Dubois. Ce n'est pas dans le rapport Revers!

M. Marrane. Non, ce sont mes commentaires.

M. René-Emile Dubois. Tout le monde a compris que c'était de votre cru.

M. Marrane. J'imagine qu'il y a, dans cette Assemblée, suffisamment de personnes de bon sens pour avoir compris.

Le journal *Temps nouveaux* de novembre, dont les perspectives sont très étudiées, a publié ces lignes:

« L'éventualité d'une victoire totale de la République démocratique du Viet Nam sur l'intervention française inspire de graves inquiétudes au camp impérialiste. Cette victoire renverse les projets des impérialistes qui voudraient faire de l'Indochine une base de départ pour des aventures de guerre, contre les mouvements démocratiques en Asie et surtout contre la République populaire chinoise. »

M. Georges Laffargue. C'est cela!

M. Marrane. Et voici que le Gouvernement populaire de Mao Tse Toung vient de reconnaître le gouvernement d'Ho Chi Minh. Quelle va être alors l'attitude du Gouvernement ? Va-t-il prendre la peu glorieuse suite de Tchang Kaï Chek dans la lutte contre la Chine populaire ? Si vous commettiez ce crime, il n'est pas douteux que les résultats militaires seraient identiques. Dans la guerre pour la défense des impérialistes, contre le communisme, les soldats français ne marcheront pas. Ils se souviendront du glorieux exemple d'André Marty et des marins de la Mer Noire. Ils refuseront de se battre contre la République populaire chinoise. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. Georges Laffargue. Madame le président ? Non! Non!

Mme le président. Monsieur Marrane, voulez-vous revenir, je vous prie, à la loi de finances.

M. Jacques Debû-Bridel. On insulte l'armée!

M. Boisrond. C'est un appel à la désertion! A la porte!

A l'extrême gauche. A bas la guerre!

M. Jacques Debû-Bridel. Suspension! (*De nombreux sénateurs quittent la salle des séances.*)

Mme le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures quarante-cinq minutes, est reprise à onze heures cinquante-cinq minutes.*)

Mme le président. La séance est reprise.

Je vais rendre la parole à l'orateur qui était à la tribune, en regrettant les paroles qu'il a prononcées il y a un instant. Un parlementaire, à une tribune parlementaire, n'a pas le droit d'inviter des soldats à la désobéissance. C'est une tradition que l'on a l'habitude de respecter.

J'invite l'Assemblée à rester calme afin de permettre à M. Marrane d'achever son discours. Nous sommes déjà en retard sur l'horaire prévu et le débat ne gagnera rien à des interruptions multiples.

M. Marrane. Madame le président, je vous remercie, mais je veux rappeler que je suis à cette tribune, d'une part, le représentant du premier parti de France (*Exclamations sur divers bancs*), d'autre part, des ouvriers de la région parisienne. Quand je suis à cette tribune, comme en réunion publique, j'ai le devoir élémentaire de traduire leurs sentiments et leurs préoccupations. C'est ce que je m'efforce de faire de la manière la plus objective.

Pour en revenir à la guerre du Viet-Nam qui pèse si lourdement sur notre budget en discussion, j'estime qu'il n'existe qu'une solution raisonnable: faire la paix avec Ho Chi Minh, et rapatrier sans retard le corps expéditionnaire français; il vaut mieux faire revenir vivants les soldats français que de les ramener dans des cercueils. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) C'est la volonté du peuple de France qui veut qu'un terme soit mis rapidement à une guerre injuste. La preuve en est fournie par le refus des dockers d'Alger, de Marseille, de Dunkerque et de Saint-Nazaire de charger du matériel de guerre pour le Viet Nam... (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

Mme le président. Monsieur Marrane! Vos paroles sont intolérables.

M. Marrane. Je ne dis rien d'extraordinaire. On peut le lire dans les journaux tous les jours.

Mme le président. Monsieur Marrane, revenez à la convenance, je vous prie.

M. Marrane. Elle est fournie par le refus des cheminots de transporter du matériel de guerre. Elle est fournie par les ouvriers de la métallurgie qui se refusent à la fabrication du matériel de guerre.

Il est grand temps de tenir compte de la volonté populaire. Si vous persistez dans votre politique aventurière, nul doute que le Gouvernement sera responsable du désastre qu'il aura provoqué et vous entendrez à votre tour, messieurs les ministres, les paroles que prononçait Clemenceau le 31 mars 1885 pour renverser le Gouvernement Jules Ferry.

M. Pierre Boudet. Il vous aurait mis en prison!

M. Marrane. Il disait: « Ce ne sont plus des ministres que j'ai devant moi, ce sont des accusés, ce sont des accusés de haute trahison sur lesquels, s'il subsiste en France un principe de responsabilité et de justice, la main de la loi ne tardera pas à s'abattre ».

Oui, le peuple français saura prendre des sanctions, car dans toutes les couches de notre pays...

M. Avinin. Me permettez-vous de vous interrompre ?

Plusieurs voix à l'extrême gauche. Non !

Mme le président. N'interrompez plus l'orateur, je vous en prie.

M. Avinin. En 1919, monsieur Marrane, le Clemenceau de la victoire a dit, à Strasbourg, en parlant de votre parti: « Entre eux et nous, c'est une question de force ».

M. Cornu. Bien sûr! et cela reste vrai, d'ailleurs.

M. Marrane. Je voudrais, puisque vous m'interrompez, vous poser une question.

Vous êtes ici le représentant du Viet-Nam...

M. Avinin. Non, monsieur, je ne suis ici que le représentant des Français d'Indochine !

M. Marrane. Je voudrais vous demander, monsieur Avinin, si vous êtes encore un citoyen français ou un sujet de Sa Majesté Bao-Daï ? (*Bruit.*)

M. Lelant. C'est intolérable !

Mme le président. Je suis obligée de vous rappeler à l'ordre, monsieur Marrane. M. Avinin est un parlementaire français.

M. Avinin. Comme chef d'Etat je n'ai même pas comme vous un maréchal russe.

M. Marrane. Dans toutes les couches de la population le mécontentement grandit. Le pouvoir d'achat diminue sans cesse et le coût de la vie augmente: hausse des loyers, des chemins de fer, des transports en commun, du charbon, des pommes de terre, etc. En revanche, refus d'augmentation des salaires ou d'une prime de 3.000 francs, du reclassement des fonctionnaires, du rajustement des pensions des anciens combattants, du pécule aux prisonniers de guerre, de l'augmentation équitable de leurs retraites aux vieux dans le même temps que les parlementaires s'accordent une augmentation de 9.500 francs par mois. Oui, l'indignation et la colère montent devant les condamnations qui frappent les mineurs, les dockers, les ouvriers qui défendent leur pain et celui de leurs enfants, les militants de la classe ouvrière, les résistants, les anciens F. T. P., que l'on jette en prison, devant les privations de droits civiques pour les élus et les poursuites engagées contre Florimond Bonte, parce qu'il est resté fidèle à ses électeurs et au peuple.

Pendant ce temps les traîtres sont graciés, libérés, blanchis: Xavier Vallat, Claude, et l'on parle de Pétain. Tout ceci établit que nous avions raison de dénoncer le plan Marshall et ce qui devait suivre: le pacte de l'Atlantique, qui veut faire de notre peuple la piétaille et maintenant les « fantassins de l'Europe » encadrés par les feldwebels de l'Allemagne des trusts, par les assassins d'Oradour-sur-Glane. (*Exclamations.*)

Il est possible d'assurer l'équilibre du budget en changeant de politique. La France doit retrouver son indépendance, elle doit dénoncer le plan Marshall, le pacte de Bruxelles, le pacte de l'Atlantique. Qu'elle s'oriente résolument vers une politique de progrès social, vers une politique de paix, vers une politique de déflation fiscale pour les classes laborieuses, y compris la classe moyenne, en faisant participer une part plus importante des grandes firmes capitalistes au budget de l'Etat.

Pour cela nous appelons à l'union de la classe ouvrière, à l'union des patriotes et des républicains, à l'union des braves gens de France, révoltés de constater que, pour des intérêts qui ne sont pas ceux de la France, les vieux, les enfants, après avoir supporté les privations de six années de guerre, continuent à souffrir de l'insuffisance de leurs ressources parce que notre Gouvernement fait une sale guerre au Viet Nam et se fait le complice de la préparation d'une troisième guerre mondiale.

Le budget qu'on nous soumet est un budget de classe, un budget inspiré par l'anticommunisme, par l'antisoviétisme, qui nous a fait déjà tant de mal.

Oui, on peut et on doit changer de politique. Le peuple français, par sa propre expérience, comprend mieux chaque jour la voie funeste suivie par votre Gouvernement, voie qui conduit de nouveau notre patrie à sa ruine et au désastre. Il imposera au pays un gouvernement d'union démocratique, de patriotes et de républicains, qui assurera notre indépendance nationale et le maintien de la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Demusois (*Applaudissements à l'extrême gauche*), avec l'espoir qu'il ramènera le calme.

M. Demusois. Il n'y a jamais de désordre avec moi. (*Sourires.*)

Mesdames, messieurs, ainsi que l'écrit M. le rapporteur général dans son rapport, le projet de loi qui nous est actuellement soumis sous le nom de loi de finances tend essentiellement à fixer de grandes masses budgétaires, dont nous n'avons pas la possibilité matérielle de connaître la composition exacte. Ainsi, une fois de plus, le Parlement est appelé à se prononcer sur ces masses budgétaires, sans pouvoir examiner, chapitre par chapitre, le détail des dépenses.

L'an dernier, la loi des maxima, assortie d'une prétendue réforme fiscale, correspondait, nous disait-on, à une procédure exceptionnelle pour nous sortir d'une situation exceptionnelle. Cette loi dite des maxima, dans sa présentation comme dans son contenu, avait fait l'objet des plus vives critiques de la part des deux assemblées.

Aussi le gouvernement de M. Queuille, riche de promesses, nous avait-il donné l'assurance, par la bouche de ses ministres des finances MM. Petsche et Edgar Faure, que pour l'année 1950, le projet de budget nous serait présenté dans de meilleures conditions et assez tôt pour que nous puissions l'examiner dans tous ses détails, conformément aux règles traditionnelles d'une bonne et sérieuse discussion budgétaire.

Pour qu'il n'y ait pas confusion quant à ce qu'il faut entendre et comprendre comme bonnes règles budgétaires, voici ce que nous pouvions lire en tête du projet de loi portant simplification de la procédure du vote du budget général pour l'exercice 1949. Je cite:

« Selon de très anciennes habitudes, la préparation du budget général était entreprise, avant la guerre, quelque huit à neuf mois avant le début de l'exercice. Dans le courant du mois de mai au plus tard, le ministre des finances invitait ses collègues à lui faire parvenir leurs prévisions de dépenses sous un délai très bref, rarement supérieur à un mois... ».

M. Marc Rucart. Vive la Troisième!

M. Demusois. « ...Les administrations chiffraient leurs besoins, puis les justifiaient dans les fascicules pendant la période des vacances. Dès la rentrée, le Parlement disposait presque toujours de la plus grande partie des documents budgétaires. Cette procédure permettait au Gouvernement de recenser, de justifier avec soin les dépenses qu'il estimait devoir ouvrir. Elle offrait aux Chambres la possibilité d'exercer le plus étroit contrôle sur l'ensemble et sur le détail des finances publiques ».

Ce rappel judicieux de la bonne règle budgétaire, je le répète encore pour vous, vous pouvez le retrouver en tête du projet de loi portant procédure exceptionnelle pour le vote du budget de 1949, et — j'insiste sur ce point — sous la signature de ministres très autorisés qui sont précisément sur ces bancs, l'un d'entre eux tout au moins: la signature de M. Queuille et de M. Maurice-Petsche.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. C'est une bonne signature.

M. Demusois. Il n'eût pas été inutile qu'à l'occasion du budget de 1950, le ministre des finances se rapporte à la citation que j'ai eu l'honneur de faire à cette tribune. Ces lignes, cependant, sont encore insuffisantes et je crois devoir ajouter une autre citation. Je veux rappeler ici — je vois déjà M. Edgar Faure sourire, il m'attend — je veux rappeler précisément ici un discours récent que M. le secrétaire d'Etat aux finances, M. Edgar Faure, prononçait à Meaux le 11 septembre dernier.

M. Edgar Faure disait ceci: « Je puis vous dire que nous préparons actuellement le budget de notre pays. Pour la première fois, grâce aux progrès accomplis par nos prédécesseurs et à l'apaisement des remous qui devaient suivre les bouleversements de la guerre, ce budget sera proposé en temps voulu et sera soumis par une procédure normale à l'examen de nos représentants suivant la grande règle républicaine.

« Il sera établi dans un souci de grande clarté et aucune de ses difficultés ne sera dissimulée. »

Bien entendu, je laisse à chacun de vous le soin de juger si la présentation du budget pour l'exercice 1950 correspond exactement et à la définition de ce que doit être la discussion budgétaire sous la signature de M. Petsche et aux promesses faites dans son discours de Meaux par M. le secrétaire d'Etat aux finances, M. Edgar Faure.

On nous dira à nouveau que le Gouvernement était sincère, que les projets de budget étaient prêts fin septembre et que seule la crise politique qui est intervenue a retardé l'examen du projet établi. Mieux encore, on nous précisera, en se référant au texte même du Gouvernement, qu'il n'était pas dans son intention de nous saisir pour 1950 d'une nouvelle loi des maxima et qu'au contraire son intention était de nous faire discuter d'abord des lois de développement, puis ce qui devait en être la loi de synthèse: la loi de finances. Je rappelle à ce propos que l'enfer est pavé de bonnes intentions, mais qu'il n'en reste pas moins l'enfer.

En ce qui concerne les déclarations ministérielles, pour aussi séduisantes qu'elles aient été, il n'en demeure pas moins que nous sommes aujourd'hui le 23 janvier, et appelés à discuter d'un texte dans des conditions qui, vous l'avouerez, sont loin d'être celles promises, sont loin d'être des conditions normales. (*Très bien! très bien! sur de nombreux bancs.*)

M. Jean de Gouyon. C'est vrai!

M. Demusois. Vous semblez, monsieur le secrétaire d'Etat, faire des signes de dénégation et votre chef hiérarchique, M. le

ministre des finances, semble quelque peu étonné de cette affirmation. Oseriez-vous prétendre que la discussion qui s'instaure sur votre budget se fait dans des conditions normales ?

M. le ministre. Je crois que nous en avons eu quelques échos tout à l'heure.

M. Demusois. Je pense tout de même que vous apporterez le plus grand sérieux à la réponse, si toutefois vous devez en donner une.

M. Léonetti. C'est une provocation!

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Monsieur Demusois, je crois que votre insistance à me mettre en cause, d'ailleurs avec votre amabilité coutumière, m'autorise à vous interrompre.

Je tiens à faire remarquer, monsieur Demusois, que les documents budgétaires, malgré le retard dû à la crise ministérielle, et qui est un fait, ont été établis — cela représente un travail considérable — et ont été déposés sur les bureaux des Assemblées, que l'étude en a été poursuivie d'une façon très sérieuse, et par la commission des finances de l'Assemblée nationale, et par la commission des finances du Conseil de la République, à laquelle vous appartenez.

Il y a déjà plusieurs semaines que j'ai eu l'honneur d'être entendu, auprès de mon chef hiérarchique, comme vous le disiez tout à l'heure, M. Maurice-Petsche, par la commission des finances du Conseil de la République, bien avant que l'Assemblée nationale ait terminé ses travaux.

Le travail même qui a été fait, les discussions qui se sont poursuivies montrent que nous avons tenu nos promesses en ce qui concerne la clarté et le caractère sérieux des documents budgétaires comprenant l'intégration dans le budget d'un grand nombre de comptes du Trésor, conformément aux vœux du Parlement.

Il n'y a rien de contraire à la règle républicaine à ce qu'une loi des maxima soit discutée avant les lois de développement, dès l'instant que toute la documentation vous est remise.

Le Gouvernement est toujours prêt à reconnaître les erreurs qu'il peut commettre, comme tout le monde. Mais je crois que personne de bonne foi ne peut nier l'effort réel qui a été accompli par le ministre des finances et même son collaborateur afin de donner au Parlement une grande quantité de documents dont l'établissement n'était pas commode et que vous pouvez consulter. (*Applaudsisements sur divers bancs.*)

M. Demusois. Je me permets de dire que vous n'avez pas contesté au fond les conditions — j'ose dire anormales — dans lesquelles nous sommes appelés à discuter ce budget.

Je n'en veux qu'une preuve.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de vouloir bien lire, avec beaucoup d'attention, comme nous le faisons nous-mêmes, les rapports, celui, par exemple, de M. le rapporteur général.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je n'ai pas attendu pour le faire.

M. Demusois. J'en suis persuadé. Cela m'inquiète quand je vous vois affirmer aussi audacieusement que tout ce que vous avez fait est conforme à la bonne règle de discussion budgétaire, car, dans le rapport de M. le rapporteur général, il est indiqué qu'un certain nombre de projets de lois de développement ne nous sont pas encore remis, et cela ne peut pas laisser supposer, par conséquent, que vous avez accompli de ce point de vue tout ce qu'il est convenu d'entendre quand on veut parler de discussion normale.

C'est d'autant plus vrai que, même dans le texte portant loi des maxima, vous vous référez toujours à cette discussion des projets de loi de développement, alors que vous savez fort bien que, pour la plupart d'entre-eux — et c'est M. le rapporteur général qui nous le précise — nous n'avons que des annexes pour les uns, des documents pour les autres qui nous ont été remis très récemment, et je serais curieux de voir se lever à son banc le parlementaire qui pourrait prétendre en avoir été saisi dans des conditions telles que maintenant il puisse dire à tous: je les connais! Quel est celui qui pourrait faire cela ?

M. Pellenc. Permettez-moi de vous interrompre.

M. Georges Laffargue. Il y en a un, monsieur Demusois. C'est la flèche du Parthe!

Mme le président. La parole est à M. Pellenc avec l'autorisation de l'orateur.

M. Demusois. Je n'ai pas encore donné mon autorisation, madame le président. Il y a presque un abus de pouvoirs, pourrait-on dire. (*Sourires.*)

Mme le président. J'ai cru voir qu'avec votre bras, vous donniez votre autorisation. J'ai anticipé sur la décision que vous ne manquerez pas de prendre, étant donné votre courtoisie habituelle, et je m'en excuse.

M. Demusois. Je vous écoute, monsieur Pellenc.

M. Pellenc. Je dois à la vérité de dire que nous n'avons point été servis à domicile.

Mais si vous aviez, comme moi, fait dans les divers ministères les prospections qu'il vous était loisible d'effectuer, vous auriez pu avoir certainement, avec la même bonne grâce que celle dont j'ai été l'objet, la communication de tous les documents que vous auriez pu désirer et vous auriez été entièrement et pleinement informé. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. Demusois. Je m'excuse beaucoup, mais même si je devais accepter ce reproche, je serais obligé de dire que, par extension, il vise presque tous nos collègues puisque, aussi bien, vous avez été amené à reconnaître que si vous avez pu effectuer ces investigations, c'est en raison de certaines missions qui vous sont données et qui ne sont pas accordées, vous le savez bien, à des communistes que vous écartez systématiquement même des commissions et sous-commissions réglementaires. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre. Monsieur Demusois, permettez-moi de vous interrompre.

M. Demusois. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. le ministre avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre. Le chef hiérarchique (*Rires*) désire à son tour prendre la parole pour dire qu'il ne s'agit pas de missions spéciales confiées à M. Pellenc; il serait peut-être dangereux pour le Gouvernement de lui en confier trop. (*Sourires.*)

Ce n'est pas non plus quelque chose qui est interdit aux communistes. Il s'agit simplement de demander ces documents à la distribution. Ils y sont tous sauf le budget d'équipement civil et le budget militaire. Le budget militaire n'a été déposé l'année dernière qu'au mois de juillet et il subit toujours un petit temps de réflexion avant d'être déposé. Quant au budget d'équipement civil, il a été déposé l'année dernière à l'époque où il le sera cette année.

M. Demusois. Je m'excuse beaucoup, mais je voudrais demander à M. Pellenc qu'il veuille bien s'expliquer sur ces contradictions: d'une part, avec les orateurs qui, à l'Assemblée nationale, comme moi, ont souligné l'absence d'un certain nombre de ces documents, et, d'autre part, avec M. le rapporteur général qui, lui aussi, dans le rapport qu'il vous a soumis, fait état de l'absence de ces documents, d'un certain nombre d'entre eux tout au moins.

M. le rapporteur général. D'un certain nombre d'entre eux!

M. Demusois. D'un certain nombre d'entre eux, je vous remercie. Je veux ici marquer que, même pour ceux qui ont été mis à notre disposition, ils l'on été dans des conditions si tardives que je peux très facilement reprendre mon argumentation et poser la question à l'ensemble de nos collègues: Que ceux qui prétendent avoir consulté tous ces documents se lèvent.

Qu'on ne nous raconte pas d'histoires! Vous savez fort bien que les parlementaires n'ont pas eu la possibilité de discuter dans des conditions normales et je vous renvoie, encore une fois, à la citation que vous aviez vous-même signée, monsieur le ministre, et qui figure, pour l'an dernier, au fameux projet portant procédure exceptionnelle, procédure accélérée pour l'examen du budget. S'il y avait eu dépôt dans les conditions normales, il y a des mois que nous aurions été amenés à discuter du budget; et nous n'aurions pas vu un certain nombre de nos collègues de divers groupes politiques venir à cette tribune et reconnaître qu'ils étaient appelés à se prononcer sur des masses budgétaires, alors qu'ils ne connaissaient pas les justifications qu'imposent précisément les réductions proposées par la commission des finances.

Cela dit, je voudrais même examiner l'excuse qui a été présentée, parce qu'elle nous a été donnée en commission des finances. Lorsque nous avons demandé pourquoi il y avait tant de retard à nous saisir des documents, on nous a dit qu'il y avait eu une crise ministérielle.

Je voudrais, même de ce point de vue, indiquer que cette excuse donnée, en prenant prétexte de grandes difficultés à surmonter pour dénouer la crise ministérielle, ne peut pas être retenue par nous de manière absolue, parce que nous sommes obligés de considérer que, s'il y a eu cette crise ministérielle, elle n'est pas venue par hasard, elle est la suite logique de cette politique de démission nationale, de cette politique de misère et de guerre qui, en provoquant le mécontentement et l'action des masses laborieuses, a fait éclater le gouvernement Queuille et a rendu difficile la constitution de l'actuel Gouvernement.

Cette responsabilité, vous l'avez pleinement, et vous particulièrement, monsieur Maurice-Petsche, comme ministre des finances. Elle n'est pas en décharge à l'argumentation que j'ai apportée devant le Conseil de la République.

Quoi qu'il en soit, je constate que, contrairement aux déclarations de M. Edgar Faure, le projet de loi promis par lui, pour la rentrée d'octobre 1949, est, en cette fin janvier 1950, en discussion devant notre Assemblée, que l'on a dû recourir au vote d'un douzième provisoire et qu'il n'est pas exclu que nous ayons peut-être à en voter un deuxième.

Cette éventualité est d'ailleurs envisagée dans le rapport même de M. le rapporteur général. Je n'invente rien et ces inquiétudes sont loin de m'être personnelles, elles sont également celles d'un certain nombre de nos collègues.

En outre, le fait brutal est que, sans avoir pris connaissance, sans avoir examiné ni voté les lois de développement, sans même être assurés d'avoir un jour à les discuter, nous sommes, qu'on le veuille ou non, devant une nouvelle loi des maxima, aggravée par rapport à celle de l'exercice 1949.

Cela est vrai parce que le texte appelé en 1949 « loi des maxima » est appelé en 1950 « loi de finances », ce qui nous conduit à penser que cette procédure, faisant abandon du caractère exceptionnel qui lui avait été donné l'année dernière, tend à devenir un mode permanent de discussion budgétaire. Là encore, M. le rapporteur est d'accord avec moi, puisqu'il l'a indiqué noir sur blanc dans son rapport.

Je veux également marquer que la procédure proposée pour l'exercice 1950 est aggravée parce que le projet actuellement soumis à notre discussion prévoit, à l'article 39, l'octroi de pleins pouvoirs au ministre de la défense nationale pour l'utilisation des crédits de son département, alors que ces mêmes pouvoirs sont refusés aux législateurs qui, non seulement ne peuvent augmenter ni les crédits, ni les dépenses, mais qui ne peuvent pas davantage espérer obtenir des mutations ou des transferts d'un chapitre à un autre. Nous avons donc, par ce fait, des pouvoirs moindres que ceux qui nous sont demandés pour les membres du Gouvernement, et je vous laisse le soin d'apprécier cette situation.

En fait, comme l'a souligné M. le rapporteur général, ce projet de loi qui nous est soumis constitue une délégation permanente demandée au Parlement, c'est-à-dire un abandon de pouvoirs aux mains du Gouvernement. Or, nous considérons que cet abandon est très grave et contraire à l'esprit et à la lettre de la Constitution, qui interdit précisément la délégation de pouvoirs du Parlement du Gouvernement.

Quant au dispositif budgétaire lui-même, loin d'être simplifié, il est au contraire surchargé. En effet, au lieu des documents habituels, la loi de finances, avec ses développements, plus exactement avec les cahiers budgétaires et la loi des voies et moyens, nous avons maintenant en plus des cahiers budgétaires, huit documents, à savoir — je m'excuse de les rappeler:

1° Un projet de loi de finances, dit loi de synthèse, celui que nous discutons actuellement;

2° Un projet de loi relatif aux crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils et ses annexes;

3° Un projet de loi relatif aux dépenses civiles (travaux neufs, subventions et participations en capital) qui, d'ailleurs, ne nous est pas encore distribué;

4° Un projet de loi relatif aux crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement, que nous ne possédons pas davantage et dont seulement trois annexes sont en distribution;

5° Un projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement concernant la réparation des dommages de guerre;

6° Un projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement portant sur les prêts et garanties qui font, en vérité, l'objet du plan d'équipement;

7° Un projet de loi relatif aux voies et moyens;

8° Un projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor.

M. le ministre des finances. Je vous remercie d'avoir bien voulu, quoique tardivement, confirmer ce que je vous disais tout à l'heure. (*Sourires.*)

M. Demusois. Monsieur le ministre, je regrette de vous le dire, avec peut-être un peu trop d'insistance: vous ne faites que souligner combien j'avais raison de déclarer qu'une telle masse de documents venait aggraver les conditions de la discussion budgétaire, d'autant plus que certains de ces documents, dont j'ai donné l'énumération, je le répète, ne nous sont pas encore tous remis.

Le fait que trois d'entre eux ne nous soient pas encore distribués souligne les conditions anormales dans lesquelles s'engage la discussion.

Qui veut trop prouver, monsieur le ministre, rappelez-vous cela, ne prouve rien. C'est pour vous que je le dis. (*Rires.*)

J'ajoute que ces documents budgétaires, nul d'entre nous n'est assuré d'avoir à les examiner, à les discuter en cours d'année. Si, contrairement à ce que je viens d'affirmer et à ce que pense un certain nombre de nos collègues du Conseil de la République — n'est-ce pas, monsieur Debû-Bridel? — il se trouvait que ces lois de développement viennent un jour en discussion...

M. Jacques Debû-Bridel. Nous en gardons l'espoir.

M. le ministre. Je vous en donne l'assurance.

M. Jacques Debû-Bridel. Nous en prenons acte bien volontiers, monsieur le ministre.

M. Demusois. ...il nous arriverait d'en débattre dans des conditions un peu particulières, puisque, aussi bien, reconnaissez-le, les problèmes seraient résolus et les dépenses engagées; certaines d'entre elles seraient même payées. Nous serions devant un fait accompli. Ce ne sont donc pas là des méthodes normales de discussion budgétaire.

Je m'excuse d'avoir mis en cause M. Debû-Bridel, mais je crois qu'il ne me démentira pas dans l'affirmation que j'ai produite. (*M. Debû-Bridel fait un signe d'assentiment.*) Ce n'est d'ailleurs pas seulement son opinion. Elle est partagée, je vous l'ai dit, par un très grand nombre de conseillers de la République, n'est-ce pas monsieur Courrière? (*Sourires.*)

Au centre. M. Demusois veut faire l'unanimité!

Mme le président. C'est engager vos collègues à vous interrompre, monsieur Demusois.

M. Demusois. Madame le président, ce n'est ni un engagement, ni une provocation à l'égard de mes collègues pour qu'ils m'interrompent. La preuve en est, c'est qu'ils n'en font rien. (*Rires.*)

Mme le président. Ils sont sages.

M. Demusois. Ce n'est pas seulement par sagesse, mais parce qu'ils considèrent mon argumentation comme exacte et s'aperçoivent que je n'apporte rien sans preuves. Aussi bien, puisqu'ils n'élèvent aucune contestation, c'est que je suis dans la vérité. (*Rires.*)

Mme le président. Je vous laisse la responsabilité de votre interprétation; je n'ai pas à me mêler au débat.

M. Demusois. Je vous remercie, madame le président.

Maintenant — je puis bien le dire, puisqu'aussi bien ces méthodes de discussion ne sont pas normales — examinons les propositions du Gouvernement, les modifications intervenues à l'Assemblée nationale, et surtout celles que propose votre commission des finances.

Le Gouvernement avait chiffré son budget à 2.300 milliards de francs. Sur ce chiffre total, le plus élevé que nous ayons jamais connu, le budget de guerre, le budget militaire officiel absorbe 18 p. 100; celui de l'agriculture, y compris les investissements, représente moins de 3 p. 100 du total; celui des anciens combattants moins de 2 p. 100; celui de l'éducation nationale, y compris la reconstruction et l'équipement, moins de 7 p. 100; celui de la santé publique 1,5 p. 100 et le budget de la reconstruction 15 p. 100.

Comme on peut s'en rendre compte, le Gouvernement était beaucoup plus préoccupé de financer la guerre que de donner les crédits nécessaires pour hâter la reconstruction, sauvegarder la santé publique, donner des écoles à nos enfants, satisfaire aux légitimes revendications de toutes les victimes de la guerre.

L'Assemblée nationale, comme vous le savez, a ramené la prévision gouvernementale de 2.300 milliards à 2.225 milliards et notre commission des finances a réduit ce chiffre à 2.114 milliards, ajoutant spectaculairement 111 milliards d'économies plus apparentes que réelles à celles décidées par l'Assemblée nationale.

M. le rapporteur général, dans son intervention à la tribune, a déclaré que les économies globales que nous proposait la commission des finances n'avaient pas été évaluées à la légère. Je ne partage pas cette opinion; j'ose même prétendre le contraire. Pourquoi?

D'abord permettez-moi de citer le texte de M. le rapporteur général. Voici ce qu'il écrit à la page 5 de son rapport:

« Il est dangereux de laisser croire au pays que l'on peut, d'un trait de plume, simplement en diminuant des crédits, redresser d'une manière effective le train de vie des services publics ou, de la même manière, accroître, simplement en enflant le montant des prévisions, la capacité d'emprunt de l'Etat. »

Je demande à M. le rapporteur général de beaucoup réfléchir à cette phrase qu'il a écrite et de ne pas croire qu'il suffit, pour la commission, pour sa majorité, de réduire d'un trait de plume certains crédits pour considérer avoir fait des économies. Ce n'est pas vrai et pourtant c'est précisément ce qu'a fait votre commission des finances par la volonté de la majorité de ses membres. Quel a été son mobile? Comment a-t-elle pu opérer sur cette question? Tout est là.

Les partisans des propositions Pellenc, car c'est ainsi qu'il convient de les présenter, ont fait valoir qu'ils se refusaient à charger le contribuable de nouveaux impôts, de charges nouvelles. Le pays, disent-ils, est écrasé par le poids de toutes les

charges qui lui sont imposées. Ce point de vue, je vous le dis nettement, est le nôtre; nous sommes aussi, nous, communistes, contre toutes ces charges fiscales et parafiscales qui, directement ou par répercussion, écrasent le pays, asphyxient notre économie, conduisent une masse de braves gens à la faillite et aggravent partout la grande misère des travailleurs.

Nous sommes donc contre les nouveaux impôts demandés par le Gouvernement et nous avons un avantage sur vous, messieurs, c'est que nous n'avons pas attendu le budget de 1950 pour avoir cette position. Déjà, on nous a vus, nous dressant seuls, comme groupe parlementaire, contre le prélèvement exceptionnel de M. René Mayer. Nous étions aussi seuls en juillet 1948 contre les pleins pouvoirs demandés par M. Paul Reynaud et contre sa politique financière et budgétaire. Nous étions également seuls en septembre 1948 contre les projets financiers de M. Queuille, soutenus à l'Assemblée nationale et dans cette enceinte par M. Alain Poher, secrétaire d'état aux finances. Enfin, nul ne contestera que nous avons lutté contre le budget de 1949, contre la prétendue réforme fiscale qui a soulevé tant de colère dans le pays.

Par conséquent, notre position est solidement établie. Ce qui nous oppose à vous, ce n'est donc pas de savoir si nous sommes ou non contre les impôts nouveaux du Gouvernement — nous sommes contre les impôts nouveaux du Gouvernement — ou bien encore si nous sommes ou non d'accord pour réaliser des économies. La seule question qui se pose est de savoir sur quels postes les économies peuvent être réalisées, et comment aussi, par ailleurs, trouver les finances qui nous manquent sans, à nouveau, charger les masses laborieuses qu'il conviendrait de dégrever plutôt que de les accabler de nouveaux impôts.

Or, à ce double point de vue, nous avons fait, à la commission des finances du Conseil de la République, des propositions que celle-ci a rejetées à l'unanimité, moins la voix de mon ami M. Marrane et la mienne, propositions d'ailleurs que nous reprendrons à cette tribune au cours de la discussion des articles.

Dans le domaine des économies à réaliser, nous avons proposé de réduire le budget de guerre de 200 milliards de francs.

M. Serrure. Une paille!

M. Demusois. Une paille, oui, mais qui correspondrait aux possibilités du pays et qui, tout au moins, aurait ce mérite de pouvoir nous orienter délibérément vers des œuvres de vie plutôt que de gaspiller un tel argent à des œuvres de mort. Voilà la vérité!

M. Serrure. Ce n'est pas votre but, monsieur Demusois, et encore moins celui du Kominform!

M. Demusois. Je ne sais pas si la serrure est ouverte, mais je crois que vous feriez bien de la fermer! (*Rires.*)

M. Serrure. Tranquillisez-vous, monsieur Demusois, la clé est toujours là!

M. Demusois. D'autre part, nous avons proposé un amendement portant impôt exceptionnel sur les super-bénéfices des sociétés, impôt pouvant rapporter 120 milliards, ce qui, compte tenu des ressources à provenir de la réalisation effective des biens des traîtres, des amendes pour spéculation illicite et des économies sur le budget de guerre, donnerait à la France un apport important de l'ordre de 400 milliards de francs.

On ne nous dira donc pas que nous exposons des propositions superficielles, sans contrepartie. Je viens de faire la démonstration que, soucieux de donner au pays les finances que nécessite sa situation, soit dans l'ordre des économies, soit dans l'ordre des ressources nouvelles, nous avons fait des propositions, sans pour autant charger la masse des contribuables, qui n'en peuvent mais.

Or, bien que ces économies sur la guerre soient possibles, bien que cette imposition sur les super-bénéfices des sociétés soit techniquement réalisable, comme l'a reconnu M. Edgar Faure, secrétaire d'Etat aux finances, la commission des finances du Conseil de la République les a rejetées. Elle a préféré recourir à de prétendues économies sur les budgets civils, sur les crédits d'investissement et d'équipement, ou encore transférer à l'emprunt aléatoire des charges inscrites au budget.

Dans cet état d'esprit, en première lecture, et sans toucher aux crédits de guerre, car on n'y voulait pas toucher, la commission des finances avait réalisé 140 milliards d'abattements. Après audition du ministre des finances et du secrétaire d'Etat, elle revenait sur les chiffres, et ramenait, en deuxième lecture, les économies de 140 à 111 milliards, rétablissant ainsi 29 milliards qui étaient, par cela même, rendus au Gouvernement. Est-ce à dire que celui-ci s'était battu contre la commission sur chacun des abattements opérés en première lecture? Pas tellement.

Si le recul fut, en deuxième lecture, effectué, assez facilement d'ailleurs, cela est dû, contrairement à l'opinion de M. le rapporteur, précisément à la légèreté avec laquelle furent présentées les propositions de M. Pellenc.

On a abouti, en première lecture, à 140 milliards d'économies. J'affirme qu'on pouvait tout aussi bien porter la réduction à 150 ou 160 milliards, tout comme elle fut, d'ailleurs, ramenée à 111 milliards.

M. Pellenc, dans ses propositions pourtant féroces, ne prétendait pas justifier toutes ses demandes de réduction ni s'en tenir d'une manière ferme et absolue sur tous ces chiffres.

Je n'insiste pas. Les membres de la commission des finances savent fort bien que M. Pellenc était plus ou moins hésitant. Il donnait, disait-il, une indication, mais il n'entendait pas être intransigeant. Toujours est-il que nous étions bien obligés de constater que ces propositions n'avaient pas de base absolument sérieuse.

Je dois d'ailleurs dire, comme l'a montré un de nos collègues samedi dernier, que les conséquences des économies réalisées par l'Assemblée nationale et de celles proposées par la commission des finances du Conseil de la République seront lourdes quant à leurs répercussions sur notre population laborieuse et sur le développement et la vie même de certaines branches commerciales et industrielles.

Cette prétendue politique d'économie ne permettra pas de donner satisfaction aux légitimes revendications des victimes de la guerre, les anciens combattants, les mutilés, les veuves de guerre, les anciens prisonniers de guerre, qui attendent, les uns, la revalorisation des pensions, le relèvement de la retraite du combattant, les autres le payement du pécule et de la prime de captivité. Par cette prétendue politique d'économie, le Parlement complice donne au Gouvernement le moyen de retarder le reclassement des fonctionnaires, la péréquation des retraites.

Plus encore cette politique entraîne des licenciements massifs de personnels. On est scandalisé de voir avec quelle facilité, je dirai même avec quelle cruauté, vous décidez d'enlever leur gagne-pain à des milliers de travailleurs en les privant de leur emploi et en leur enlevant un travail qui, pourtant, leur est garanti par la Constitution. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Oui, M. Marrane avait raison, à la commission des finances, de rappeler ce vieux proverbe de chez nous: « C'est parmi les braconniers que se recrutent les meilleurs gardes-chasses ». Il disait cela tout particulièrement pour M. Pellenc, vieux fonctionnaire blanchi sous le harnois, ayant fait trente années dans telle administration, vingt dans telle autre et encore trente années ici et... (*Sourires.*)

Plusieurs sénateurs. Il est plus que centenaire, alors!

M. Demusois. Je crois même qu'il était fonctionnaire avant de venir au monde. (*Nouveaux sourires.*)

M. Pellenc. N'exagérez point, vingt-cinq années seulement!

M. Demusois. Je n'exagère point, monsieur Pellenc. Je fais état de la manière avec laquelle vous nous présentez vos propositions...

M. Pellenc. Vous me donnez 10 p. 100 de trop!

M. Demusois. ...et tirant argument de votre expérience de fonctionnaire, nous rappelant que vous avez été aux P. T. T., à la radiodiffusion, au ministère de l'air et encore là ou ailleurs, car j'en oublie certainement.

Aussi, pour beaucoup d'entre nous ici et pour nous-mêmes en particulier, il nous arrivait parfois de vous regarder avec inquiétude et de nous dire: mais, enfin, quel âge a-t-il donc, cet homme? (*Rires.*)

Je poursuis cette démonstration qui nous révèle que chaque jour davantage, par ses propositions, M. Pellenc apparaît comme l'adversaire acharné des fonctionnaires et de tous les travailleurs des services publics et du secteur nationalisé, car c'est bien M. Pellenc qui, en s'appuyant sur une information unilatérale, a proposé des réductions de crédits permettant le dégagement, c'est-à-dire le renvoi de 36.000 fonctionnaires et auxiliaires.

C'est bien M. Pellenc qui proposait pour l'année 1950 le licenciement de 60.000 cheminots par application d'un plan de dégagement par mise à la retraite des cadres supérieurs appartenant aux échelles A à M portant sur 15 p. 100 de l'effectif; d'un plan de dégagement des cadres portant sur les agents commissionnés et ayant moins de cinq ans d'ancienneté de service à la S. N. C. F. au 1er janvier 1950 et d'un plan de licenciement portant sur les auxiliaires ayant moins de dix ans d'ancienneté.

Faut-il aussi, pour mesurer la gravité des prétendues mesures d'économies, rappeler qu'en ce qui concerne la reconstruction des écoles, le ministre de l'éducation nationale déclarait l'an dernier qu'il faudrait au moins 70 milliards de francs

pour 1950 pour le seul enseignement du premier degré, alors que, vous le savez bien, votre budget n'en prévoit que 21 pour tous les ordres d'enseignement.

Mesurez-vous, mesdames, messieurs, les conséquences graves de votre politique de prétendues économies en ce qui concerne le droit à réparation de dommages de guerre et aussi pour la reconstruction, quand se pose devant vous le problème infiniment angoissant du logement ?

Quant à votre proposition concernant les subventions d'Etat, que ce soit en ce qui concerne la Société nationale des chemins de fer français, les transports voyageurs et marchandises, la régie autonome des transports parisiens, le gaz, le charbon, le pain, les oléagineux, etc., elle pèsera, je vous l'affirme, cruellement, lourdement sur le pays.

Les augmentations de tarifs annoncées, de 33 p. 100 pour les voyageurs de la Société nationale des chemins de fer français, de 25 p. 100 pour les voyageurs du métro et des autobus de la région parisienne, non seulement vont provoquer une légitime colère chez les usagers, mais détermineront, sans nul doute, une perte de clientèle, avec toutes ses conséquences, tant du point de vue de l'exploitation que du point de vue financier.

Les augmentations des tarifs marchandises de la Société nationale des chemins de fer français...

M. Pellenc. Permettez, monsieur Demusois!

M. Demusois. Volontiers.

Mme le président. La parole est à M. Pellenc, avec la permission de l'orateur.

M. Pellenc. Je ne veux pas laisser passer cette longue énumération de méfaits...

M. Demusois. Vous avez employé le mot très juste.

M. Pellenc. ...que vous m'attribuez, sans protester, afin que mes paroles figurent au *Journal officiel* au milieu de votre intervention.

Si ce que vous dites est le fruit de votre imagination, je ne veux pas le contester; mais si ce que vous dites, vous me l'attribuez, il n'y a là, alors, pas un seul mot de vérité. En effet, dans le travail que j'ai effectué et que mes collègues de la commission des finances ont accepté avec une certaine faveur, après que je leur eus apporté des explications que je crois valables et qu'eux-mêmes ont admises, j'ai pris le soin de déclarer qu'en aucune façon aucun des abattements proposés — et je le répéterai et le justifierai d'ailleurs dans la discussion des articles de ce projet — qu'aucun de ces abattements, dis-je, ne porte ni sur les constructions scolaires, ni sur l'enseignement, ni sur la reconstruction, ni sur l'équipement rural, ni sur l'hygiène, ni sur la sécurité, que je considérais dans ce pays comme sacrée.

Monsieur Demusois, la voilà la vérité! (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Demusois. Permettez-moi alors, sans aller plus loin dans mon intervention, d'apporter également au Conseil de la République certaines explications.

Vous le savez fort bien, monsieur Pellenc, mes déclarations ne relèvent pas de mon imagination; elles ne comportent aucune part de fantaisie. En ce qui concerne les propositions que vous avez faites à la commission des finances, est-il exact, oui ou non, que vous ayez envisagé le renvoi de 36.000 fonctionnaires du cadre permanent ou auxiliaire ?

M. Jean de Gouyon. Et il avait bien raison! Il y en a beaucoup trop!

M. Demusois. Vous ne pourrez contester que cela correspond à l'économie des 7 milliards que vous avez proposés.

M. Pellenc. Monsieur Demusois, puisque vous me posez une question, voulez-vous me permettre, par anticipation, de donner sommairement quelques explications sur ce que je me proposais de développer et de justifier, d'ailleurs, lors de la discussion des articles du projet ?

Si vos souvenirs sont précis, vous devez reconnaître que j'ai fait à la commission des finances sur ce sujet l'exposé de ce qu'avait été, jusqu'à ce jour, la législation touchant le licenciement des fonctionnaires.

J'ai montré que cette législation n'avait pas été intégralement appliquée, et qu'il y avait un résidu de 30.000, peut-être de 35.000 fonctionnaires qui, en vertu de ces lois, n'avaient pas été licenciés.

Mais, ce faisant, je n'ai fait que requérir, comme c'est le devoir de tout parlementaire, l'application de la loi. Je crois que je n'ai apporté, en ce qui concerne l'argumentation que vous présentez, aucun élément qui puisse attenter aux droits ou à la considération qu'on doit aux fonctionnaires car ce que j'ai demandé, c'était simplement l'application de ce que le Parlement avait voté. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche et au centre.*)

Mme le président. Monsieur Pellenc, je vous serais reconnaissante de ne pas continuer le dialogue. Ce que vous dites est, certes, intéressant, mais vous aurez le loisir de l'exposer tout à l'heure, au cours de votre intervention. Ce sera plus cohérent que de procéder par des interruptions et des réponses.

Pour nous permettre de poursuivre le débat dans de bonnes conditions, je vous demande de ne plus interrompre l'orateur.

M. Pellenc. Bien volontiers, madame le président.

M. Demusois. Je remercie Mme le président de cette invitation faite à nos collègues et, en particulier, à M. Pellenc.

Pour permettre à M. Pellenc de mieux répondre aux critiques que je formule, je veux encore — et je m'en excuse — donner une précision à la suite de l'interruption dont j'ai été l'objet tout à l'heure.

Oui ou non, est-il exact, monsieur Pellenc, que ce soit vous qui ayez proposé à la commission des finances, en ce qui concerne la S. N. C. F., l'élévation de cinq ans de l'âge de la retraite et le licenciement, pour 1950, de 60.000 cheminots ?

S'il plaît à Mme le président et à M. Pellenc d'organiser le débat, libres à eux. Pour ma part, je n'ai fait que répondre à une interruption de M. Pellenc. Je crois que personne ne peut nier mon droit d'apporter des précisions.

Je ne veux pas interdire à M. Pellenc de m'interrompre, c'est Mme le président qui lui a demandé de ne pas intervenir.

J'ai au moins cette correction, par mes précisions, de permettre à M. Pellenc d'intervenir au moment qu'il jugera utile, s'il lui plaît, pour répondre aux arguments que j'apporte. Nous nous réservons, bien entendu, de préciser nos vues au cours de la discussion des articles. Pour le moment, j'ai tenu à réfuter les assertions de M. Pellenc selon lesquelles je faisais œuvre d'imagination.

M. Pellenc. Voulez-vous me permettre, monsieur Demusois, de vous répondre ?

Mme le président. J'avais demandé à M. Pellenc, pour aller plus vite, de ne pas vous interrompre. Si vous le mettez directement en cause et si vous acceptez qu'il vous interrompe, je ne puis m'y opposer.

M. Demusois. Je vous en prie, monsieur Pellenc.

M. Pellenc. Vous pensez bien, madame le président, que je ne peux pas, pour le *Journal officiel*, me laisser poser une question aussi directe sans y répondre, sans quoi on pourrait croire que je m'y soustrais.

Je dirai à M. Demusois, d'abord, qu'en ce qui concerne le nombre des cheminots à licencier ce n'est pas moi qui l'ai arbitrairement arrêté. Vous savez aussi bien que moi que des rapports officiels multiples et même des déclarations ministérielles effectuées au sein de notre commission des finances l'ont précisé. Ensuite, je dirai qu'en ce qui concerne ces licenciements, dont la nécessité n'est plus discutée que par les intéressés, je n'ai nulle gêne à déclarer que j'y suis favorable, car, monsieur Demusois, vous allez le voir par le projet de loi qui va vous être distribué dans deux ou trois jours. Mais j'y suis favorable moyennant, pour les intéressés, un certain nombre de garanties et d'avantages qui m'ont valu déjà des félicitations d'un certain nombre de cheminots, auxquels vous voulez m'opposer.

C'est que j'ai assorti cette mesure du payement aux intéressés d'une indemnité pour laquelle les crédits figurent à l'heure actuelle dans le budget de la Société nationale des chemins de fer français, indemnité qui correspondrait à tout ce qu'ils auraient coûté à cette société pendant une année. Cela fait un pécule moyen de 500.000 francs par unité licenciée...

M. Geoffroy. Voilà une belle économie. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Pellenc. ...licenciée avec un petit capital qui lui permettra de n'être point un chômeur, mais de se réinstaller ou à la ville ou aux champs — en tout cas de faire œuvre utile pour la production et pour le relèvement de ce pays, alors qu'à l'heure actuelle, leur nombre étant pléthorique, on augmente les frais généraux et le déficit sans utilité pour la collectivité. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Demusois. Pour suivre toujours les sages conseils de Mme le président, j'indique simplement à M. Pellenc et à tous ses amis que nous reprendrons précisément le débat à l'article 43 du projet qui nous est soumis et qui vise tout particulièrement la Société nationale des chemins de fer français. Mais je dois faire cette observation que M. Pellenc n'a pas contesté les affirmations que j'ai produites à cette tribune.

M. Pellenc. Avec les déclarations supplémentaires que j'ai faites! Je vous prie, s'il vous plaît, d'être complet.

M. Demusois. Je répète encore que j'avais, d'une manière générale, dans la discussion générale, exposé un certain nombre d'observations, me réservant, tout comme vous, monsieur Pellenc, d'apporter les compléments indispensables

au cours de la discussion des articles. Je ne suis pas responsable s'il vous a plu, vous sentant directement touché... (*Exclamations sur divers bancs*). C'est son droit, à cet homme! (*Sourires.*)

De quoi vous plaignez-vous ? Je répète que je ne suis pas responsable s'il a plu à M. Pellenc de ne pas attendre la discussion des articles pour apporter ces précisions au cours de la discussion générale. On ne me reprochera pas non plus de n'avoir pas souscrit à sa demande d'interruption, puisque deux ou trois fois il a pu prendre la parole au cours de mon intervention.

M. Pellenc. Vous m'avez interpellé!

M. Demusois. Ce que je veux remarquer encore, voyez-vous — car j'ai l'habitude d'aller loin dans mes observations — c'est qu'il est vrai qu'à propos des constructions de bâtiments scolaires, etc., vous avez déclaré que vos propositions ne pourraient pas y porter atteinte. Bien! Mais c'est votre opinion, monsieur Pellenc. Nous avons le droit, nous, de considérer, comme un certain nombre de commissaires l'ont fait observer, que très certainement, dans la pratique, il en ira différemment, et nous avons, je pense, aussi bien que vous le droit d'exprimer cette opinion.

D'ailleurs, je n'aime pas ces jeux de cache-cache et je n'aime pas, non plus, les parlotes privées. Notre argumentation à la commission des finances, monsieur Pellenc, vous avait quelque peu ébranlé et vous n'avez pas maintenu vos propositions. Vous avez cherché une nouvelle rédaction que l'on trouve maintenant dans le rapport.

Monsieur Pellenc, samedi dernier, à midi — cela peut gêner quelques collègues, je m'en excuse — vous vous rappelez que, dans l'escalier d'honneur, vous m'avez demandé si, en conscience, je vous croyais vraiment l'adversaire des fonctionnaires et des cheminots.

M. Pellenc. C'est exact!

M. Demusois. Je vous ai répondu oui. Pourquoi ? Je vous ai dit ceci, et je vous demande d'y réfléchir encore: Vous êtes parlementaire et c'est votre droit d'aller dans tous les ministères, en raison du crédit que vous y avez laissé, afin de vous procurer tous les renseignements qu'il vous plaît d'obtenir, ce que, d'ailleurs, beaucoup d'autres de vos collègues n'obtiennent pas aussi facilement, je le dis en passant.

Je vous ai dit une chose, monsieur Pellenc, c'est que lorsque, comme parlementaire, on a l'intention de traduire dans des actes certaines déclarations reçues ici ou là, on doit avoir, pour le moins, scrupule à ne pas les prendre unilatéralement et le devoir de se préoccuper de connaître l'opinion contraire et de n'aboutir à des propositions que pour autant que l'examen contradictoire en a été fait.

A gauche. Très bien!

M. Demusois. Je vous ai dit qu'il eût été utile que non seulement vous alliez voir un certain nombre de hauts fonctionnaires de vos amis, que non seulement vous consultiez certains rapports établis, mais aussi que vous preniez contact avec les représentants des grandes organisations syndicales de fonctionnaires ou de cheminots. Ce n'est qu'après — et c'est l'opinion que je vous exprimais — avoir mené ces consultations que vous auriez pu avec autorité, pesant le pour et le contre, faire des propositions. Vous ne l'avez pas fait. Vous avez agi d'une manière unilatérale et c'est le reproche que je vous ai adressé. Je crois que cette réflexion permettra au Conseil de la République de réfléchir aux propositions dont vous avez saisi la commission des finances, propositions retenues par sa majorité et en discussion aujourd'hui devant vous.

Je poursuis mon exposé. Je veux marquer que les augmentations de tarif annoncées de 33 p. 100, pour les voyageurs de la Société nationale des chemins de fer français, 27 p. 100 pour les voyageurs du métro et des autobus de la région parisienne, non seulement provoquera une légitime colère chez les usagers, mais encore déterminera sans nul doute une perte de clientèle, avec toutes ses conséquences, tant du point de vue de l'exploitation que du point de vue financier.

L'augmentation des tarifs ferroviaires, l'augmentation du prix du gaz, du prix du charbon, de même que l'augmentation du prix du pain, accentueront encore la colère populaire. La réduction des crédits ou le transfert à l'emprunt au titre du budget des investissements ne manqueront pas, c'est notre opinion profonde, de mettre en difficulté nos sociétés nationales, et par voie de conséquence, de provoquer des situations inquiétantes pour le personnel de ces sociétés.

Telle est, mesdames, messieurs, la situation résultant de la politique suivie par le Gouvernement, par sa majorité à l'Assemblée nationale, et par la majorité de votre commission des finances. En présence d'une telle situation, il se trouve des parlementaires qui, oublieux de leurs propres responsabilités, prétendent tout à la fois jouer les flagorneurs et les censeurs. C'est le cas de M. Rucart, ancien ministre du front populaire, qui divise les ministres en deux catégories, et qui classe M. Petsche parmi les sauveteurs attachés à réparer les dommages causés par la IVe République.

M. Marc Rucart. C'est exact!

M. Demusois. J'ai pris votre texte, je ne risque pas de me tromper.

Vous auriez dû regarder M. Petsche quand vous produisiez votre affirmation; vous auriez vu comme moi — je m'excuse de l'expression — combien il « rigolait » doucement en vous écoutant. (*Rires.*)

Et puis, que signifie cette accusation portée contre la IVe République, à qui vous faites grief de dommages causés, alors que vous savez pertinemment bien que pour tous les dommages causés au pays, la responsabilité en incombe, non pas à la République, qu'elle soit troisième ou quatrième, mais aux ennemis conscients ou inconscients de la République, à ceux qui, désertant les intérêts du peuple de France, se complaisent dans l'adoration et dans l'application d'une politique yankee préjudiciable au développement de notre économie et redoutable quant à son issue, à savoir, vue sous l'angle de notre indépendance nationale menacée et de la préparation à la guerre.

Distribuant vos sentences de gauche à droite, vous rappelez, monsieur Rucart, que les communistes ont fait partie du Gouvernement, il n'y a guère longtemps, et vous prétendiez avoir à payer les dégâts qu'ils ont alors commis. Seriez-vous à même, monsieur Rucart, de préciser les détails de ces dégâts commis par mes amis qui étaient au Gouvernement ? Ou bien alors ne joueriez-vous pas ce jeu facile bien connu, cette petite comédie très peu appréciée et qui consiste, pour le voleur, pour se sauver, à crier plus fort que les autres: au voleur! (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. Marc Rucart. Vous savez que je n'ai pas le droit de vous répondre, d'après les recommandations de Mme le président!

M. Demusois. Au moment où vous nous avez mis en cause, nous n'avons pas eu toute liberté de vous répondre.

Faites comme nous. Puisque vous nous avez mis en cause, j'ai cité vos propres paroles, permettez-nous, c'est notre droit, de les réfuter à notre convenance.

M. Marc Rucart. Je ne vous ai pas empêché de me répondre.

M. Demusois. Nous avons eu le souci de ne pas charger les débats. (*Sourires.*)

M. Marc Rucart. Je vois que vous avez été touché. J'en prends acte.

M. Demusois. Pas du tout, mais nous entendons que ne subsistent pas de telles affirmations.

Je dois dire que si c'est là votre petit jeu, monsieur Rucart, il est sans portée.

M. Marc Rucart. On ne le dirait pas.

M. Demusois. Et cependant, cela me permet de mesurer en quelles mains se trouvait la IIIe République lorsque vous étiez l'un de ses ministres.

M. Abel-Durand. Qu'est-ce que cela signifie ?

M. Demusois. Vous chercherez et comprendrez peut-être; il faut quelquefois de la réflexion pour comprendre. (*Sourires.*)

Et maintenant je m'en excuse; encore un petit mot pour M. Courrière.

Monsieur Courrière, j'ai le sentiment que, samedi dernier, vous avez fait une assez bonne intervention. (*Exclamations et rires.*)

Pour en juger, il m'a suffi du comportement de ces messieurs à votre égard; leurs cris, leurs interruptions qui, jusqu'alors, nous étaient presque exclusivement réservés, me confirmaient dans cette opinion que votre argumentation était bien fondée, mais, je vous l'affirme, vous avez mal terminé votre discours. (*Sourires.*)

Oubliant un peu l'orientation que semblent vouloir prendre votre groupe parlementaire et la commission administrative de votre parti, en la personne de ses militants autorisés: MM. Léon Blum, Guy Mollet et autres responsables, orientation ayant pour objet de replacer la direction de votre parti et son groupe parlementaire dans la confiance de vos adhérents et de vos électeurs, même au prix, pour vos ministres, d'un décrochage spectaculaire du Gouvernement, vous avez cru devoir, monsieur Courrière, sonner je ne sais quel rassemblement de tous ces messieurs contre nous. Tombant une fois de plus dans l'anti-communisme, vous avez prétendu que la politique suivie par la majorité et que vous lui reprochiez, faisait, de « ce côté de l'assemblée », le jeu des communistes.

M. Léonetti. C'est évident!

M. Demusois. Par cela même, vous repreniez un argument misérable, à savoir que les communistes spéculent, exploitent à des fins politiques, la misère des masses.

A gauche. C'est exact.

M. Demusois. Cette affirmation, monsieur Courrière, je le répète encore, est misérable, mais elle est, de plus, contraire à nos actes, contraire à la vérité.

Ce qui est vrai, monsieur Courrière, c'est que, comme le font mes amis à l'Assemblée nationale, comme ils le font ici dans cette enceinte, comme je le fais moi-même du haut de cette tribune, nous nous efforçons de faire échec à la politique du Gouvernement et de sa majorité parlementaire qui, précisément, conduit notre peuple à la misère et à la guerre, ce qui provoque, vous le savez bien, le mécontentement et la colère profonde des masses populaires, ce qui, vous en conviendrez, jette aussi le trouble dans votre propre parti, dans ses sphères dirigeantes et dans votre groupe parlementaire.

Ce que nous faisons, monsieur Courrière, ce n'est pas l'exploitation de la misère; nous nous efforçons, au contraire, d'aider les travailleurs à combattre cette misère en leur conseillant de se grouper et de s'unir pour lutter ensemble afin de faire échec à cette politique que nous condamnons; lutter précisément afin que cela change.

En cela, si nous ne sommes pas d'accord avec vous, monsieur Courrière, nous avons le sentiment d'être d'accord avec l'ensemble des travailleurs, y compris les travailleurs socialistes qui, comme les travailleurs catholiques, comme les travailleurs communistes, sont les victimes d'une même politique, celle à laquelle participent les ministres socialistes et le groupe parlementaire socialiste.

C'est pourquoi, alors que vous tentiez, samedi dernier, un rassemblement de ces messieurs, contre nous, les communistes, nous en appelons à la conscience de tous les travailleurs socialistes, leur recommandant instamment de s'unir avec les communistes pour mener ensemble la lutte contre cette politique de misère, de ruine et de guerre, qu'exprime, en particulier, le projet de loi de finances que nous discutons en ce moment.

Par vos mesures de soi-disant économies réalisées dans un esprit réactionnaire vous pensez, mesdames, messieurs, que vous améliorerez la situation et que vous sauverez votre régime ? Allons donc! En opérant ainsi, vous précipitez, au contraire, les événements et vous vous placez dans la position de l'apprenti sorcier qui déchaîne les forces du diable et ne sait plus les maîtriser.

Votre politique de classe, aggravant le mécontentement des masses laborieuses, les unira pour l'action à mener contre vous, contre votre politique de misère, contre votre politique de guerre.

Je vous le dis, messieurs du Gouvernement, votre politique est jugée et condamnée par le peuple. Il ne vous reste plus qu'une chose à faire pour mettre fin à votre malfaisance: allez-vous-en ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme le président. Le Conseil voudra probablement suspendre ses travaux ? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quinze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Gaston Monnerville.*)

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques.

M. Maurice-Petsche, *ministre des finances et des affaires économiques.* Mesdames, messieurs, j'éprouve quelque émotion à remonter à cette tribune. La dernière fois que j'y suis monté, c'était au cours de l'année 1932, alors que j'étais sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts.

Les premières paroles que je veux aujourd'hui prononcer sont des paroles de gratitude à l'égard de votre commission des finances, de son président, de son rapporteur général, pour la diligence apportée à l'examen du projet de loi qui vous est soumis.

Ils ont compris la nécessité de supprimer, par un vote rapide, les inconvénients qui résultent des douzièmes provisoires. Je n'ai pas à en faire ici le procès. Mais qu'il me soit permis de vous indiquer que, pour le seul mois de janvier, le vote d'un douzième provisoire, qui a représenté une perte budgétaire de 7 milliards de francs, a pesé lourdement sur la trésorerie, a gêné quelque peu la marche des services et aussi retardé pour certains bénéficiaires les avantages qu'ils pouvaient attendre du vote de certaines dispositions législatives.

J'ai été sensible au reproche que vous m'avez fait, de divers côtés de l'Assemblée, quant à la forme même que nous avons donnée à ce premier texte. Vous nous avez reproché de soumettre à vos votes des crédits globaux. Ma pensée était essentiellement de vous apporter, comme l'an dernier, un programme financier par grandes masses, pour vous permettre de mieux considérer dans quelle voie nous étions appelés à nous diriger.

Ma pensée était aussi, dès l'origine des débats budgétaires, de disposer de cette arme que nous tenions de l'article 16 et que nous vous demandons de maintenir par l'article 1er du présent projet, arme qui permet de contenir la poussée dépensière.

Votre rapporteur général m'a montré qu'en la matière j'avais été quelque peu imprudent, puisque les grandes masses budgétaires cessent d'être parlantes et que l'on peut s'attaquer à elles sans déterminer des protestations et que, par conséquent, l'on est enclin à procéder sur elles à des amputations massives et quelquefois sans mesure.

J'ai donc commis cette imprudence. Elle sera réparée par la suite et mon successeur apportera incontestablement, en suivant les indications qui ont été données par votre commission et par de nombreux membres de l'Assemblée, les correctifs qui s'imposent. Je pense, pour ma part, et j'en ai déjà donné des instructions en vue de la loi de finances de 1951, incorporer cette loi des maxima aux budgets économiques pour que vous puissiez très exactement apprécier la situation.

Ce matin j'ai eu l'occasion, au cours de l'intervention de M. Demusois, de faire justice des retards qui nous étaient reprochés. La loi qui est actuellement en discussion a bien été accompagnée des lois de développement, en dehors de trois d'entre elles, et ce sont des raisons extérieures à notre volonté qui ont déterminé ces retards: crise politique d'abord, nécessité pour un ministre des finances appartenant à un autre gouvernement de procéder à des rajustements budgétaires et enfin également quelques difficultés d'impression, que vous avez connues et qui provenaient de l'Imprimerie nationale.

Mais je ne voudrais pas m'attarder à ces questions et je tiens, dès maintenant, à aborder le fond du problème. Au cours de ces débats, on a voulu opposer deux politiques: celle du Gouvernement et celle de la commission des finances du Sénat. Or, en réalité, il n'y a qu'une politique, c'est celle qui consiste à donner à la France le moyen de vivre en réalisant l'équilibre de son budget. Vous pensez bien que le Gouvernement n'est pas allé de lui-même au devant des difficultés et que s'il avait pu procéder à des abattements supplémentaires massifs, il l'aurait fait avec une volonté inexorable pour aboutir au même résultat que celui que votre commission des finances souhaitait elle-même. Le ministre des finances qui est à cette tribune n'est certes pas un maniaque de la fiscalité et si j'avais pu me dispenser de demander des impôts nouveaux, très certainement je l'aurais fait.

Mais quel était le problème, et comment s'est-il posé lorsque, avec mon ami M. Edgar Faure, nous avons commencé l'examen du budget ?

Nous nous sommes trouvés en présence d'une masse de dépenses d'un ordre de grandeur de 3.000 milliards, avec des recettes qui n'atteignaient pas les 2.000 milliards, donc avec un déficit d'environ 1.000 milliards au départ.

Nous avons fait évidemment la première part du feu, celle des demandes intempestives des services, qui représentaient un ordre de grandeur de 300 à 400 milliards de francs. Ensuite, nous sommes allés plus loin. Nous avons atteint des services dans leurs désirs de développement très légitimes. Nous avons arrêté certaines initiatives heureuses. Nous avons commencé à faire crier la machine administrative pour réaliser, en définitive, cette réduction massive de 600 milliards de francs.

Lorsque nous avons accompli cet effort, conscients de la tendance que les assemblées manifestaient de procéder à des réductions plus fortes encore, nous avons répondu au désir de l'Assemblée nationale en proposant, par des lettres rectificatives, 45 milliards d'économies nouvelles, et nous sommes arrivés à ce chiffre de 2.225 milliards de francs. Ces 2.225 milliards de francs, en face des recettes dont nous disposions, laissaient quand même subsister un trou de 235 milliards de francs.

Contrairement à l'orthodoxie la plus élémentaire, j'ai accepté que ce déficit soit bouché jusqu'à concurrence de 130 milliards de francs par l'emprunt, ce qui vous montre la volonté que j'avais et que j'ai de ne recourir à la fiscalité qu'à l'extrême limite.

Mais cet effort constitue un maximum, car, en dehors de l'équilibre du budget, j'ai à faire face à 100 milliards de francs de dépenses de trésorerie résultant du titre des comptes spéciaux du Trésor et des comptes monétaires, que j'ai déjà couverts en puissance dans mon budget pour 50 milliards de francs par l'emprunt, dont 25 milliards de francs au titre de la caisse des dépôts et consignations pour les H. B. M. et 25 milliards de francs au titre de la consolidation d'opérations anciennes.

Je ne puis aller plus loin, je vous l'affirme, sans compromettre le sort de la monnaie et c'est pourquoi j'ai dû me fixer cette limite. Cette limite, ce sont les 105 milliards de francs d'impôts qu'en définitive j'ai demandés à l'Assemblée nationale.

En présence de la proposition que j'ai ainsi faite, votre commission sénatoriale des finances me fait une proposition nouvelle. Elle pense sortir du dilemme qui m'était posé: inflation ou aggravation de la fiscalité, en disant: Il est possible de faire encore des économies, d'en faire plus, d'en faire d'un autre genre.

Je voudrais en discuter très simplement avec vous pour savoir si ces économies sont réalisables, si elles le sont immédiatement, et si elles permettent de résoudre les problèmes qui se posent à moi, en qualité de ministre des finances chargé de la responsabilité de l'ensemble des finances de ce pays.

Je voudrais, avant d'aborder les propositions mêmes de la commission des finances du Conseil de la République, faire une remarque. Je vous ai dit: 2.225 milliards de dépenses au total, qui se divisent en diverses grandes masses; mais il en est certaines qui sont, en quelque sorte, intangibles, qui n'ont pas été mises en cause par l'autre Assemblée.

Ce sont d'abord les dépenses militaires, qui se chiffrent à 420 milliards de francs.

Je sais bien que votre commission des finances propose 5 milliards de réduction, mais ces 5 milliards ne visent pas des dépenses militaires. Si la commission escompte cette réduction d'une modification des incidences de l'impôt, personne ne met en cause ce chiffre de 420 milliards, parce que l'on sait bien qu'en face des missions diverses de l'armée française, il est tout juste suffisant et qu'il correspond, très sensiblement d'ailleurs, au chiffre de l'an dernier qui, compte tenu des avances du Trésor indochinois, représentait 403 milliards de francs.

Il est un autre budget auquel, très légitimement, on ne veut pas toucher parce qu'il vise à permettre de reloger, le plus rapidement possible, des sinistrés et à supprimer les misères les plus douloureuses: c'est le budget de la reconstruction.

Alors, à partir de ce moment-là, tout l'effort d'économies porte sur le budget de fonctionnement des services civils et sur le budget d'équipement.

Quelles sont les économies que propose, sur ces deux budgets, M. Pellenc ?

M. Pellenc, qui a fait adopter son point de vue par la commission des finances, propose, sur le budget de fonctionnement des services civils, 38 milliards d'économies qui, venant s'ajouter aux 37 milliards et demi d'économies réalisées par l'Assemblée nationale, représentent un total de 75 milliards de francs.

Ces 75 milliards de francs jouent sur une masse incompressible de 400 milliards de francs, c'est-à-dire aboutiraient à une amputation de 20 p. 100 du total. Je crois que ce pourcentage a déjà en lui-même une grande éloquence.

En ce qui concerne le budget d'investissement, il subit une réduction importante. Déjà à l'Assemblée nationale, une réduction de 10 milliards de francs a été faite.

M. Pellenc demande une réduction complémentaire de 20 milliards de francs, sans compter les 10 milliards transférés par M. Maroger; il en résulterait une amputation totale de 10 p. 100.

Allons maintenant plus au fond du problème et voyons quelles seront les conséquences des économies offertes.

Je voudrais ranger les économies qui vous sont proposées en trois grandes catégories: les économies qui n'en sont pas, celles qu'il est difficile de réaliser et celles qui mettent en cause la politique du Gouvernement.

En ce qui concerne les premières, celles qui n'existent pas, j'y range les 15 milliards d'économies demandées sur la Société nationale des chemins de fer français au titre de la reconstruction. M. Pellenc, à juste titre peut-être — je ne suis pas un ministre technicien et je n'ai pas la possibilité d'exercer un contrôle absolu — a indiqué que ces dépenses ne visaient pas la reconstruction elle-même, mais simplement au maintien du potentiel industriel de la société.

Il supprime donc les crédits, mais il impute les dépenses sur le compte d'exploitation de la Société nationale des chemins de fer français.

Or, vous n'ignorez pas que ce compte d'exploitation est largement déficitaire, que, pour faire face à ce déficit supplémentaire, il faudra donc recourir à des avances du Trésor et vraisemblablement, par la suite, venir vous demander des crédits complémentaires de subvention.

Il en est de même en ce qui concerne les milliards de francs de réduction proposés par M. Maroger au titre d'Electricité de France.

M. Maroger nous dit: « Ne les passez pas en compte, vous allez les payer par le moyen d'emprunts. » Il a omis simplement ce détail, c'est que l'ensemble du projet d'équipement est financé par l'emprunt. Il ne supprime pas la dépense, il augmente simplement la marge inflationniste, résultat auquel la proposition de M. Pellenc aboutissait également.

D'autres économies paraissent désirables, sont souhaitables peut-être. J'indique simplement qu'elles sont difficilement réalisables à brève échéance.

Elles consistent d'abord à diminuer les dépenses de personnel de 7 milliards de francs dans les ministères. M. Pellenc indique que nous devons le faire, que nous devons réaliser ces réductions dans un délai de trois mois, parce que nous y sommes obligés par la législation actuelle, n'ayant pas jusqu'à présent tenu les engagements que nous avions pris à l'égard du Parlement.

Je me permets de lui dire qu'en la matière, son information ne paraît pas exacte.

En effet, les divers textes législatifs en vigueur nous conduiraient à la suppression de 154.000 emplois.

En fait, jusqu'à présent, y compris la suppression des vacances d'emplois qui constitue tout de même des économies, 148.000 emplois ont été supprimés.

En plus, il est prévu dans le budget de la défense nationale de 1950 la suppression de 8.000 emplois civils, soit au total 156.000.

A ce total déjà impressionnant, par le jeu de l'amendement Pleven à la loi du 7 janvier 1948, des suppressions d'emplois importantes s'élevant à 132.769 unités ont été opérées dans les secteurs nationalisés, savoir: Charbonnages de France, 85.817; transports routiers, 432; Société nationale des chemins de fer français, 18.521; S. N. C. A., 28.000; mais il n'a pas dépendu du Gouvernement qu'à ces suppressions d'emplois viennent se substituer des rétablissements d'emplois supprimés.

Le désir s'est manifesté, non seulement dans cette Assemblée mais dans l'autre Assemblée, de voir rétablir des emplois à l'éducation nationale et aux postes, télégraphes et téléphones. Je sais le tollé qu'a provoqué mon ami Eugène Thomas, ministre des postes, télégraphes et téléphones qui, pour se conformer aux demandes de réductions de personnel, avait supprimé une seconde tournée postale. Il a été ainsi créé ou rétabli 20.000 emplois.

J'ajoute qu'entre temps, le Parlement, soucieux des intérêts des collectivités locales, a fait prendre en charge par l'Etat des emplois qui relevaient précédemment de ces collectivités.

Ils sont au nombre de 64.000 qui, ajoutés aux 20.000 indiqués ci-dessus, font 84.000, venant évidemment en déduction des suppressions antérieures.

Par conséquent, demander un effort supplémentaire est possible — et cela peut poser le problème du chômage —; mais il n'est pas réalisable dans un délai très court, pas plus que n'est réalisable un abattement supplémentaire de 8 milliards sur les dépenses de matériel et de travaux, ainsi que le propose la commission des finances.

Il ne faut pas oublier que ces huit milliards, plus les sept milliards sur les crédits de personnel — soit quinze milliards — s'ajoutent aux treize milliards d'économies qu'en l'espace de quelques jours nous avons opéré sur le budget civil, à la demande de l'Assemblée nationale.

En outre, ces sommes s'ajouteront aux 20 milliards d'économies que nous avons pris l'engagement de réaliser avant le 30 juin prochain. Cela représente un total dépassant quarante milliards.

D'ailleurs, les économies que nous proposons pour cette année ne constituent qu'une partie du plan de réduction des dépenses publiques que le Gouvernement a pris l'initiative de réaliser en opérant dès maintenant 20 milliards d'abattements sur le budget actuel et en proposant d'en opérer 50 sur le budget de 1951.

Si nous avons ainsi procédé, c'est que nous avons eu, M. Edgar Faure et moi-même, la volonté de cesser d'utiliser ces réductions en pourcentage qui font plaisir sur le papier, mais qui désorganisent les administrations publiques. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Ce que nous voulons, c'est aboutir à des réformes profondes de l'administration.

Ainsi que je l'ai dit devant l'Assemblée nationale, il y a quelques jours, l'Etat a été surchargé de besognes nouvelles au lendemain de la guerre; il a assumé des tâches qu'il a accomplies plus ou moins bien, mais qui ont dénaturé sa véritable fonction.

Aujourd'hui, il faut faire le point, voir ce que va devenir l'Etat, quel est son rôle et s'il doit subir certaines réformes.

Cela, vous le concevez bien, ne peut pas être réalisé dans les quinze jours ou dans les trois semaines qui viennent. Il faut le penser, il faut le vouloir, et c'est là la tâche utile à accomplir et que je voudrais pouvoir accomplir avec vous.

Dans la critique que je fais des économies de la commission, je passe sur celles qui pourraient présenter quelques inconvénients pour l'Assemblée elle-même, lorsqu'au lieu de chiffres globaux elle se trouvera en présence de chiffres détaillés, c'est-à-dire: 2 milliards d'économies au titre des charges sociales, 5 milliards au titre des subventions ordinaires. Les économies sont faciles dans l'abstrait; mais lorsqu'il s'agira

pour vous de savoir s'il faut, par exemple, suspendre l'application de la loi Cordonnier sur les invalides civils, sur les aveugles...

M. Biatarana. Chantage!

M. le ministre. Ce n'est pas du chantage, mais une constatation de fait que vous ferez vous-mêmes lorsque vous aurez à voter des crédits que vous considérerez alors comme insuffisants.

M. Pierre Boudet. Très bien!

M. le ministre. Je dis qu'il en est de même en ce qui concerne les subventions. La commission des finances a été émue de voir ces subventions augmenter. Pourquoi ont-elles été augmentées? Parce qu'il s'agissait de transferts de dépenses du ministère de la défense nationale au ministère de l'intérieur, au titre de la gendarmerie; parce qu'il s'agissait d'augmenter les crédits du commissariat à l'énergie atomique, parce qu'il fallait faire face à des dépenses nouvelles. Mais vous avez décidé, maintenant, de réduire de 5 milliards ces crédits. Ces réductions vont viser des subventions qui vous sont chères, des subventions pour l'agriculture notamment.

Je n'insiste pas sur ce point, mais je vous l'indique en passant: il sera beaucoup plus cruel, demain, de réaliser ces suppressions, que de voter les subventions, les dépenses de reconstruction et les dépenses d'équipement aujourd'hui.

Ainsi que je vous l'avais indiqué, en dehors de ces critiques de détail que je peux faire aux amputations qui nous sont proposées, il y a des critiques de fond que je dois leur adresser, parce qu'elles vont à l'encontre même de la politique que le Gouvernement s'est efforcé de suivre et qui, contrairement à certaines affirmations, représente votre politique même, politique du plein emploi qui, jusqu'à présent, a réussi puisque la France est un des pays d'Europe qui compte le moins de chômeurs totaux, politique en même temps de stabilité monétaire.

Je me permets de vous dire que je ne suis pas suspect en la matière. Je suis un libéral de tradition et je le suis demeuré.

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. le ministre. Je reconnais que je dois à la tolérance et à la compréhension des partis de la majorité de me trouver à cette place en train de défendre les thèses que je soutiens, et d'avoir pu, pendant dix-huit mois, poursuivre une politique qui, dans l'ensemble, n'a jamais été entravée. Vous me permettrez de leur adresser, du haut de cette tribune, les remerciements et l'expression de la gratitude que je leur dois. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

N'étant pas suspect, si aujourd'hui je viens vous demander de maintenir pendant quelque temps encore les quelques subventions qui subsistent, c'est parce que nous avons, de très près, touché la stabilité définitive du franc au mois de juin de l'année dernière; que cette stabilité a été remise en cause par un fait qui ne dépend pas de notre volonté, la dévaluation anglaise, suivie de notre propre dévaluation; que, malgré cette dévaluation, nous avons maintenu dans l'ensemble la stabilité; que l'équilibre ainsi obtenu est un équilibre fragile et que nous devons tous agir pour que la balance ne penche pas dans le mauvais sens.

C'est pourquoi je vous conjure de ne pas prendre des mesures qui, même du point de vue des économies, ne payent pas. En effet, quelles sont les sommes qui sont en cause? Au total, une dizaine de milliards de francs.

Ce que je vous demande, c'est par exemple, au moment où l'on discute les conventions collectives, de ne pas majorer le prix du pain. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche. — Exclamations sur les autres bancs.*)

M. Henri Maupoil. Il n'est pas question de cela!

M. le ministre. Ce que je vous demande, c'est de ne pas agir à contre-sens en ce qui concerne les aliments du bétail, afin de ne pas fausser, de nouveau, le marché du blé. Ce que je vous demande, c'est de ne pas m'obliger à élever de 3 p. 100 le prix du charbon d'importation et d'agir ainsi sur tous les prix industriels français. C'est une condition essentielle pour nous de tenir, de ne pas faire pencher la balance dans le mauvais sens.

C'est pourquoi j'appelle votre attention sur un fait qui est aussi infiniment sérieux, à savoir que pour ne pas faire pencher la balance, il faut que vous maintenez les possibilités de la trésorerie de l'Etat. Or, si l'on commet quelques imprudences, celle-ci peut être compromise.

Je ne vous ai jamais caché, au cours des discussions antérieures, ni au cours des débats devant la commission des finances de l'Assemblée, que pour une masse de chiffre d'affaires de près de 3.000 milliards de francs, je ne disposais que d'un fonds de roulement infiniment réduit.

Ce fonds de roulement me permet de vivre dans mon équilibre au mois le mois, difficilement, mais il subsiste; à une condition, cependant, c'est qu'ayant à supporter des dépenses nouvelles, j'aie immédiatement des ressources pour pouvoir les équilibrer. Or, dans le projet qui m'est apporté, que me donne-t-on? On laisse subsister les dépenses qui sont décidées, comme le reclassement des fonctionnaires qui coûte six milliards par mois; on laisse subsister la péréquation des pensions; on laisse subsister — et par force — le déficit de la Société nationale des chemins de fer français. Toutes ces charges viennent de nouveau retomber sur le Trésor.

Que m'apportez-vous? Vous m'apportez des économies, certes, et je vous en remercie. Elles auront leur efficacité dans quelques mois; elles ne l'auront pas immédiatement. Or, immédiatement, j'ai à payer, j'ai à maintenir la vie de la nation; j'ai à assurer la vie de l'Etat. Vous ne m'en donnez pas le moyen par des économies qui ne se réaliseront qu'à échéance plus ou moins lointaine. Ce dont j'ai grand besoin, c'est de ressources immédiates. Par conséquent, par le moyen que vous m'apportez, vous ouvrez une possibilité nouvelle d'inflation. (*Murmures au centre et à droite.*)

Il n'y a pas de doute à ce sujet: alors que j'ai laissé une différence entre les dépenses couvertes et les recettes que je peux obtenir de 130 milliards d'emprunt, vous augmentez ce découvert de vingt milliards de francs. C'est par conséquent un nouvel appel au crédit public que vous me demandez de faire. Je ne suis pas sûr de pouvoir y réussir.

C'est pourquoi je vous conjure de ne pas commettre d'imprudence étant donné la situation dans laquelle nous sommes.

Vous savez aussi bien que moi que si je parle avec émotion, c'est que vraiment la partie de la France peut être gagnée, et splendidement gagnée. Vous connaissez les progrès qui ont été réalisés depuis dix-huit mois; vous avez vu la courbe de la production augmenter. Elle était à 110 en 1948; elle a atteint 129 en juin: elle était encore à 120 en octobre et novembre.

Vous ne pouvez pas vous plaindre que des contraintes se soient exercées. La plupart des prix sont libérés; tous les marchés noirs ont disparu. En ce qui concerne les prix, ils ont baissé de 10 p. 100 jusqu'au mois de juin; au mois de novembre, ils ont légèrement remonté. En décembre la situation s'est stabilisée. Pendant les trois premières semaines de janvier, une nouvelle baisse s'est produite. (*Murmures au centre et à droite.*)

Nous avons la possibilité de gagner et nous gagnerons, si vous le voulez.

J'ajoute que dans un autre domaine qui a son importance, celui de nos exportations, nous avons franchi également les étapes les plus difficiles. Nous couvrions 50 p. 100 de nos importations par nos exportations en 1948; nous étions à 72 p. 100 en juillet, nous sommes à 80 p. 100 en novembre. Notre balance des payements s'est révélée presque universellement débitrice en 1948.

A mon arrivée au ministère, le solde débiteur de nos accords de payement s'élevait à plus de 410 millions de dollars; il a été réduit, le 16 novembre dernier, à 52 milliards de francs. Alors, vous voyez que cela vaut la peine quand même de tenter cet effort de courage que j'ai demandé à l'autre assemblée, cette autre assemblée qui, pas plus que vous, ne voulait d'impôts nouveaux mais qui s'est soumise à la dure loi de l'Etat, à sa nécessité et qui a voté les textes nécessaires. Elle l'a fait parce qu'elle a estimé que tel était son devoir.

Vous me permettrez, avant de terminer cet exposé beaucoup trop long, de quitter un peu le plan officiel et de vous parler comme un ancien qui a derrière lui l'expérience de vingt-cinq ans de mandat.

Je vous ai souvent entendu évoquer le souvenir de l'ancien Sénat, de ses prérogatives et aussi de ses hommes éminents. Je me flatte d'avoir été honoré de l'amitié de l'un des plus grands: Joseph Caillaux.

Je veux vous faire un aveu: si je devais me présenter comme ministre des finances devant Joseph Caillaux en ce moment je ne serais peut-être pas sans appréhension. Je ne serais pas très fier, parce que Joseph Caillaux certes se serait attaqué à la dépense, qu'il aurait peut-être considérée comme quelque peu excessive, mais il m'aurait reproché mon optimisme dans l'évaluation des recettes. Il m'aurait surtout reproché d'avoir réalisé un équipement budgétaire par le moyen de l'emprunt, et si d'aventure il avait reçu des suggestions d'économies, je suis bien convaincu qu'au lieu de supprimer les impôts, il aurait supprimé le recours à l'emprunt. (*Mouvements divers.*)

Je vais vous faire aussi une déclaration, et je vous demande de l'accepter, non plus du ministre des finances qui parle à cette tribune, mais d'un ancien parlementaire. Vous évoquez très souvent la Troisième République, laissez-moi vous dire encore que l'ancien Sénat, à la veille de la guerre, au lieu de rejeter simplement les charges proposées, avait recherché, par des corrections, la voie de la transaction utile.

M. Serrure. Transigez!

M. le ministre. Vous n'aimez pas les impôts. Vous avez raison. Mais, parmi les impôts, il y en a de bons et de plus mauvais.

Il faudrait pouvoir corriger les plus mauvais.

Vous vous privez du moyen de le faire en rejetant tous les impôts en bloc. Il y a aussi une démagogie du refus de l'impôt. (*Murmures au centre et sur les bancs du groupe d'action démocratique et républicaine.*)

Je ne vous demande pas d'accepter sans modification les propositions fiscales que je vous ai faites. Elles avaient le mérite de rechercher une plus grande équité sociale, mais si vous souhaitez apporter à certaines d'entre elles des corrections, il vous appartient de les proposer plutôt que de refuser tout impôt nouveau.

Si l'on s'engageait ainsi en matière de recettes dans la voie de la transaction, on pourrait peut-être essayer aussi en matière de dépenses... (*Protestations au centre et à droite.*)

Mais ne protestez pas lorsque l'on parle de transaction, la transaction est une chose noble.

M. Georges Laffargue. Elle est même taxée.

M. le ministre. Elle permet d'aboutir à un accord et je ne crois pas qu'un accord entre Français soit blâmable. (*Applaudissements à gauche.*)

En matière de dépenses même et d'économies, on peut aboutir également à la solution que vous désirez et que nous souhaitons tous en se relaçant sur le plan véritable où l'on peut se replacer.

Vous avez mille fois raison de condamner le train trop lourd de l'Etat. Mais vous ne m'apporter que des économies pour équilibrer immédiatement un budget et une trésorerie. C'est insuffisant. Il faut que l'on réalise ces économies, mais il faut qu'on le fasse méthodiquement, en y réfléchissant, en mettant en place des organismes qui permettent de les préciser.

Vous pouvez, d'ores et déjà, dans vos dispositions législatives, inclure les prescriptions qui, impérativement, exigeront que ces économies soient réalisées. (*Exclamations.*) Ainsi vous aurez fait œuvre utile. Je vous demande de le faire pour travailler dès maintenant à l'équilibre de 1951. Ce sera, permettez-moi de vous le dire, une navette à terme, mais, même si elle est à terme, ce sera quand même un navette.

Messieurs, j'en ai terminé. Je voulais vous dire simplement que la voie de la transaction dans laquelle je vous demande de vous engager avec l'autre Assemblée éviterait simplement la réédition d'un phénomène regrettable d'opposition comme celui que nous avons connu l'an dernier.

De deux choses l'une, l'Assemblée nationale vous suivait — et je dois vous dire qu'elle a accompli des gestes impopulaires...

Un sénateur au centre. Elle n'a fait que cela.

M. le ministre. ... qu'elle n'a pas hésité à les accomplir, ou bien il faudrait lui demander de revenir en arrière, ce qui serait lui demander, en une certaine mesure, de se déjuger profondément. (*Protestations au centre et à droite.*)

M. Abel-Durand. Dans ces conditions, nous n'avons plus rien à faire ici.

M. le ministre. Je vous demande simplement d'être prudents, de réfléchir et de transiger, voyez-vous, parce que vous êtes une chambre de transaction, de réflexion. Et la réflexion conduit toujours à la transaction. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Serrure.

M. Serrure. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, les grandes lignes de cette discussion budgétaire ayant été développées par les éminents collègues qui me précédèrent à cette tribune, exclusion faite, bien entendu, des deux orateurs communistes... (*Rires et mouvements divers.*)

M. Chaintron. Oh! ça va!

M. Serrure. ...je me limiterai à attirer brièvement l'attention de l'Assemblée et plus particulièrement celle des représentants du Gouvernement sur quelques points dont, je l'espère, l'importance n'échappera à personne.

Il a été démontré ici que le budget devait être allégé de charges devenues beaucoup trop lourdes, et qu'il devait être sérieusement amélioré par une meilleure gestion, ou plus précisément par une meilleure compréhension de ce que doit être notre économie nationale.

A mes yeux, l'économie nationale se compose, d'une part, de l'économie de la métropole, d'autre part, de l'économie des territoires d'outre-mer. Considérant que l'aide du plan Marshall approche à grands pas de son terme, il m'apparaît très urgent de conjuguer les efforts concernant les deux éléments de notre économie que je viens de citer. C'est à mon avis la bonne voie. Mais y sommes-nous entrés? Je ne le crois pas, attendu que certains faits semblent démontrer le contraire.

C'est ainsi qu'en ce moment, le Gouvernement réalise une plus-value budgétaire de plusieurs milliards, que je n'ai d'ailleurs pas retrouvés dans le projet de budget, rajustant le prix de vente du café sur le cours mondial.

Mesdames, messieurs, à moins que je ne m'abuse, le café ne pousse pas sur la place de la Concorde ni sur la Canebière (*Sourires*), mais bien dans les territoires d'outre-mer. Si mes renseignements sont bons, le Gouvernement va réaliser un super-profit de 7 à 9 milliards, suivant l'importance des stocks de café à écouler et achetés au prix antérieur.

Je voudrais bien ne pas dire que l'actuel Gouvernement applique des méthodes colonialistes; cependant le fait est là, incontestable.

M. Marc Rucart. C'est le pacte colonial!

M. Serrure. Je vous dirai mieux que cela tout à l'heure. Je sais par la voie de la presse générale, c'est-à-dire gouvernementale et antigouvernementale, que le Gouvernement envisage d'utiliser ce super-profit pour la culture betteravière et celle du riz dans les marais de Camargue, c'est une conception qu'aucun parlementaire d'outre-mer ne saurait accepter sans protester énergiquement contre semblable utilisation du fruit du travail des populations des territoires qu'ils représentent au sein du Parlement.

A cette occasion, il me sera permis de rappeler la déclaration que j'ai faite à cette tribune en juillet 1947, à savoir que les dégâts matériels occasionnés par la rébellion de Madagascar s'élevaient à 2 milliards de francs environ, et de préciser que depuis plusieurs mois le haut commissariat de ce territoire se trouve dans l'impossibilité matérielle de continuer le remboursement des indemnités dues au fur et à mesure des travaux de reconstruction, la première tranche de 500 millions, si ma mémoire est bonne, votée par le Parlement et acceptée par le Gouvernement, étant épuisée.

Dans ces conditions, et attendu que le Gouvernement réalise un profit substantiel sur la production du café de Madagascar, je veux être convaincu qu'il jugera équitable de l'utiliser en priorité au remboursement des dégâts matériels que je viens de préciser et qu'il voudra bien me donner tous apaisements à ce sujet, demeurant convaincu que le Conseil de la République, dans son esprit constant de fraternelle solidarité, est bien d'accord avec mon point de vue.

Ceci dit, et faisant suite au remarquable exposé des collègues qui me précédèrent à cette tribune...

M. Chaintron. Sauf les communistes!

M. Serrure. Communistes exclus, bien entendu! (*Rires.*)

M. Berlioz. Cela l'honore!

M. Serrure. C'est à la portée de tout le monde.

Il ne fait aucun doute que les surcharges budgétaires ne s'allègeront que par un mouvement général d'exportation de nos produits pouvant bénéficier de débouchés sur les pays étrangers et par des économies sérieuses qui doivent surtout porter dans le domaine de la bureaucratie qui étouffe la nation. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Assurément, ce n'est pas tant le nombre du personnel de cette bureaucratie qui coûte le plus cher à la nation, c'est surtout son activité nocive.

Le Gouvernement nous dit et nous répète: « Economies ? d'accord. Nous faisons le maximum. » Cependant, depuis plus de deux ans, nous entendons dire que les services du ravitaillement sont supprimés et, ces jours-ci, toute la presse métropolitaine, gouvernementale et antigouvernementale, annonçait en gros titre: « Le dernier ticket a disparu. Tout est désormais en vente libre: café, riz, etc. » Tout cela est contraire à la vérité. Je n'en veux pour preuve que la reconduction pure et simple du groupement d'achat et de répartition des riz, qui continue à sévir, pour le plus grand dommage de l'économie nationale. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

Mesdames, messieurs, il ne vous viendrait certainement pas à l'idée d'admettre un seul instant que la viande de boucherie puisse être revendue à un prix unique, à savoir le filet au même prix que le vulgaire tendon. (*Rires.*)

Eh bien, les bureaux de M. le ministre de l'économie nationale ont décrété, eux, que le riz doit être vendu à un prix unique, sans distinction de qualité et sans s'inquiéter de la répercussion que cela peut avoir dans certaines branches de notre économie générale.

Ce qui importe — « sombre démagogie » — c'est de faire croire au consommateur que la bureaucratie dite « nationale » met à sa disposition un produit à un prix inférieur à sa valeur marchande, mais ce que le consommateur ne sait pas — il va le savoir aujourd'hui — c'est que l'Etat lui pompe ses maigres deniers en vue d'alimenter une caisse de péréquation lui permettant de distribuer le riz à un prix inférieur au cours mondial et sans distinction de qualité. Tout cela est absurde, pour ne pas dire plus.

C'est là que je rejoins particulièrement l'exposé remarquablement technique de M. Alric, à savoir qu'il faut exporter pour alléger les charges budgétaires et activer le redressement de la nation.

Mais il ne faut pas que cet effort soit entravé par une bureaucratie aveugle qui finira, s'il n'y est mis bon ordre, par concrétiser l'étatisation du pays, mieux encore et plus rapidement que l'application d'une doctrine d'un parti politique.

C'est ainsi que Madagascar produit une qualité de riz classée dans la première catégorie à la production mondiale, mais que, du fait de la réglementation actuelle, cette culture, qui demande plus de travail et de soin que celle du paddy ordinaire, est destinée à disparaître si le Gouvernement ne prend pas d'urgence la décision qui s'impose.

« En attendant, nous assistons au paradoxe suivant: le Gouvernement achète les riz de provenance étrangère, au Mexique et en Italie. La caisse de péréquation joue et, pendant ce temps, notre production d'outre-mer périclite en même temps que s'amenuise le pouvoir d'achat des producteurs autochtones. Si c'est là ce qu'on appelle faire une politique d'union française, moi, je dis tout simplement que les principes de l'ancien pacte colonial sont remplacés par un nouveau diktat colonial.

M. Marc Rucart. Exactement!

M. Serrure. Je pourrais citer deux ou trois exemples du même genre, les sisals, les produits oléagineux, etc., mais je ne veux pas prolonger la discussion.

Cependant, pour la plupart d'entre vous, mes chers collègues, qui êtes peu familiarisés avec les problèmes d'outre-mer, veuillez, je vous prie, enregistrer ces quelques chiffres et bien les méditer.

Dans les échanges commerciaux entre la France et ses territoires d'outre-mer, débitrice de 18 milliards de francs en 1946, la balance métropolitaine s'est équilibrée à 1.500 millions près en 1947, pour devenir créditrice de 1.800 millions en 1948 et enfin bénéficier, depuis le début de 1949, d'un solde positif considérable de 69 milliards. Si mes renseignements sont bons, ce solde positif atteindra environ 100 milliards pour toute l'année 1949.

Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, avant-hier notre collègue Courrière disait à ceux d'entre nous qui réclament des économies, et dont je suis: méfiez-vous, ne forgez pas d'armes aux ennemis de notre régime! Laissez-moi vous dire à mon sens et pour conclure; cessez de vider les territoires d'outre-mer de leur substance pour un bénéfice immédiat. Mettez tout en œuvre pour mettre en valeur toutes les richesses naturelles de ces territoires et bientôt, tout en contribuant efficacement à l'élévation du standard de vie des populations d'outre-mer, l'Union française n'aura plus à tendre la main à qui que ce soit. Hormis cela, c'est la décadence qui nous attend et le peuple français n'a véritablement pas mérité cela. (*Applaudissements à droite, au centre et sur de nombreux bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. Mesdames, messieurs, je n'avais point l'intention de prendre la parole dans cette discussion générale, la plupart des orateurs qui se sont succédé ayant, de façon magistrale, exposé les arguments qui militent en faveur de l'adoption du projet que votre commission des finances vous a proposé. Mais, au cours de cette discussion, quelques-uns de nos collègues ont formulé un certain nombre de craintes, de critiques, d'attaques même, qui pourraient donner à penser que le travail que nous avons effectué en commission des finances n'est pas un travail sérieux.

D'autre part, il y a quelques instants à peine, l'intervention, qui voulait se faire persuasive — en tout cas pathétique — de M. le ministre des finances, a pu jeter quelque trouble dans certains esprits. Dans la discussion du projet, article par article, là où ce sera vraiment leur place, je donnerai des réponses en détail et sans en omettre aucune, à toutes les objections qui ont été formulées et je démontrerai qu'aucune de ces objections n'est véritablement fondée. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Mais, pour l'instant, je veux — puisqu'il s'agit encore d'une discussion générale — intervenir dans le débat, afin que vous tous, mes chers collègues, afin que vous, messieurs les ministres, afin que les membres de l'Assemblée nationale qui auront ensuite à examiner, je l'espère, notre budget, afin que l'opinion, enfin, qui a, vous le sentez bien, les yeux fixés sur nous, sachent bien qu'au cours de nos travaux nous n'avons rien laissé dans l'ombre et que nous n'avons rien négligé. Nous n'avons fait fi d'aucun des arguments qui nous ont été présentés, et nos conclusions ne sont la conséquence, ni d'une improvisation hâtive, ni d'une inspiration doctrinale, ni d'un parti pris politique qui serait indigne de nous; elles sont au contraire le fruit d'études techniques approfondies, de longues réflexions, de discussions sérieuses avec les uns et les autres. Nous avons confronté nos points de vue, nos conceptions, nos arguments. Nous avons, en un mot, apporté tous, quelles que soient nos orientations politiques, une contribution effective à cette œuvre commune avec une égale préoccupation de servir le pays. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et puis, comme l'a dit notre distingué rapporteur général, M. Berthoin, à qui, en passant, je veux rendre l'hommage que méritent aussi bien son talent que sa haute probité intellectuelle, si, comme l'a dit notre excellent collègue M. Courrière, au nom du parti socialiste, comme l'a répété mon ami M. Walker, au nom du M. R. P., nous sommes divisés, ce n'est certes pas tant sur les objectifs à atteindre que sur la marche à suivre et sur les étapes à parcourir pour y arriver.

Cela résulte aussi, d'ailleurs, je crois, des déclarations catégoriques qu'a faites tout à l'heure à cette tribune M. le ministre des finances.

Quant à M. Marrane, je crois, en ce qui le concerne, que c'est à la fois sur l'objectif et sur les modalités que nous sommes séparés.

Enfin, je crois inutile de m'attarder outre mesure à réfuter les assertions de M. Demusois, dont je crois bien que, par leur caractère quelque peu outrancier, elles n'ont pas beaucoup impressionné l'assemblée, tant il est vrai, comme le disait Talleyrand, que « tout ce qui est exagéré est de peu d'importance ». On trouvera cependant, sur tous ces points, la vérité dans les déclarations que je serai amené à faire, au cours du débat sur les articles, lorsque nous aurons à les examiner.

Je voudrais pour l'instant vous démontrer, mes chers collègues, que ce que vous propose la majorité de la commission des finances est parfaitement raisonnable et peut parfaitement être réalisé.

Faut-il en déduire que, si nos propositions sont raisonnables, celles que M. le ministre des finances a présentées et défendues tout à l'heure devant nous ne l'étaient point ? Ce serait peut-être conclure un peu hâtivement et injustement, car je sais personnellement les efforts que M. le ministre des finances et ses collaborateurs accomplissent journellement, au milieu de grosses difficultés, afin d'effectuer une œuvre de redressement d'une situation incontestablement difficile et dont, d'ailleurs, je dois dire qu'ils ne portent point la responsabilité. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Mais, je peux bien le dire, je suis peut-être un des rares parlementaires que sa longue carrière administrative a amené à collaborer, dans le passé, avec de très nombreux ministres. J'en compte, à l'heure actuelle, au moins quarante-trois, je crois. J'ai participé de ce fait à la confection de différents budgets, de très nombreux budgets, et je peux formuler une opinion à ce sujet.

A l'heure présente, dans les circonstances que nous traversons, avec la formule de Gouvernement actuelle qui ne confère à ce dernier — vous en conviendrez — ni une vigueur particulière, ni un caractère particulier de stabilité — le ministre des finances n'a pas la possibilité, et il vous l'a d'ailleurs déclaré, d'exercer une autorité suffisante, pour réduire au delà de certaines limites les prétentions, quelquefois débordantes, des autres ministères intéressés.

Lorsqu'à son échelon il a eu achevé sa tâche, — tâche qui n'a pas été négligeable puisqu'on nous a déclaré, en séance de commission des finances, qu'elle avait abouti à réduire déjà de quelque 600 milliards les demandes initiales des services qui ne se rendent peut-être pas très bien compte de la gravité de la situation — le ministre des finances s'est préoccupé, je présume, selon les principes de la plus pure orthodoxie financière — et c'est à cela, sans doute, qu'il faisait allusion tout à l'heure — de trouver des ressources pour équilibrer son budget. Il y est arrivé tant bien que mal, plutôt mal que bien, et, en quelque sorte, il nous a présenté un budget qui est, sur le plan financier, pour reprendre une expression que j'ai employée dans mes conversations avec le ministre des finances et que j'ai renouvelée dans les séances de la commission des finances, une photographie honnête de la situation et des possibilités données aux services de l'Etat, et surtout de celle qui devait être réservée aux contribuables pour l'année que nous venons d'aborder.

Après ces considérations sommaires et que je crois objectives, considérations qu'il n'était peut-être pas inutile de présenter, je dirai précisément que c'est ce caractère pour ainsi dire statique, ce caractère de photographie de la situation actuelle, et non de remède à cette situation, que nous reprochons au budget qui nous est soumis.

Notre rapporteur général, à la voix autorisée de qui je fais encore appel — et ce n'est pas fini — nous disait justement en commission des finances — et je m'excuse de le répéter certainement beaucoup moins bien que lui — que l'on pourrait reprocher à ce budget d'être, en quelque sorte, un budget comptable, et de ne laisser transparaître à travers les chiffres aucune idée directrice, aucune orientation particulière permettant de dégager en matière économique une ligne politique déterminée.

C'est l'évidence même. Le projet présenté par le Gouvernement était constitué, d'un côté par la simple addition des éléments permettant, en toute quiétude, aux services adminis-

tratifs et industriels de l'Etat de continuer à vivre encore un an sans rien changer ou à peu près à leurs habitudes, et se soldait, de l'autre côté — pour être un budget honnête au sens de la technique financière — par une soustraction aux contribuables, non seulement des impôts dits exceptionnels de l'an dernier, mais de quelque 100 milliards d'impôts supplémentaires.

Somme toute, une sorte d'aristocratie étatique pouvait continuer à mener le train de vie contre lequel la nation s'est déjà, à plusieurs reprises, élevée. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Donner sa caution morale à cette opération, votre commission des finances ne l'a point voulu. Elle a estimé que, dans une période difficile, dans une période de restrictions et de sacrifices, restrictions et sacrifices devaient s'imposer à tous. Elle a, en particulier, estimé que les services d'Etat, quels qu'ils soient, devaient, dans un Etat démocratique, y prendre une part qu'il ne leur appartenait pas de définir eux-mêmes, mais qui devait être définie par les représentants de la nation au service de laquelle et non au-dessus de la volonté de laquelle ils se trouvent placés. Il est bon de le rappeler. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est ainsi qu'à cette sorte de budget statique, votre commission des finances a substitué un budget que j'appellerai cette fois dynamique, que ne pouvait pas établir lui-même, j'en conviens, un Gouvernement faible de constitution, à quoi bon le cacher ? comme d'ailleurs beaucoup des gouvernements qui l'ont précédé. (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Notre commission des finances a voulu réaliser un budget destiné à marquer le début de réformes qui s'imposent et que réclame vainement le pays depuis des années, vous en conviendrez. Le pays se refuse désormais catégoriquement à supporter la charge, sans cesse plus lourde, d'année en année, que lui impose la mauvaise gestion du secteur administratif de l'Etat et du secteur nationalisé.

Mesdames, messieurs, j'en appelle à votre souvenir. En 1949 déjà, nous avons eu un budget statique, un budget qu'on appelait d'ailleurs budget de stabilisation. De stabilisation de quoi et par rapport à quoi, demanderait sans doute mon excellent collègue Alric ?

A droite. C'est une équation !

M. Peilenc. Je ne sais, mais je sais en tout cas qu'à ce budget a correspondu, au cours de l'année 1949, un développement marqué de tous les abus, de toutes les pratiques vicieuses que l'on n'a cessé de combattre, sans doute, mais jusqu'ici seulement par des discours, sans jamais rien entreprendre pour les réprimer. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Sait-on ce qu'il en a coûté aux contribuables, rien que pour le secteur nationalisé ? Il n'est pas inutile, monsieur le ministre des finances, de rappeler quelques chiffres sur lesquels je ne crains aucun démenti. Ceci me conduit à vous dire que je suis tout prêt à les discuter.

Le 1er et le 2 janvier 1949, si vous vous en souvenez, nous avons accordé à Gaz de France 12 milliards pour équilibrer son budget et une subvention de 6 milliards figurait au budget de 1949 pour cette même société. Dans le budget de 1949, figuraient également plus de 60 milliards camouflés pour couvrir le déficit d'exploitation des houillères et de la Société nationale des chemins de fer français, ce qui n'a pas empêché cette dernière société de faire encore appel, pour plus de 120 milliards, aux finances publiques, non compris évidemment les crédits destinés à son équipement.

Le fonctionnement ou la liquidation des sociétés aéronautiques a donné lieu au vote d'une loi qui correspond à 15 milliards de charges nouvelles pour le pays, il ne faut pas l'oublier, cependant que, pour empêcher certaines usines de fermer, nous avons donné 20 milliards supplémentaires pour fabriquer du matériel de transport, de bonne qualité peut-être, mais que le seul utilisateur possible, la société Air France, n'est pas disposée à acheter. Si bien que c'est encore le contribuable qui fera les frais.

Je n'ajoute pas l'infinité des petites hémorragies occultes qui se produisent d'une façon permanente dans le secteur administratif aussi bien que dans le secteur nationalisé, contribuant à vider le pays de sa substance. La cour des comptes en a d'ailleurs abondamment parlé.

Comment se peut-il alors que des choses tellement évidentes échappent à l'attention des gouvernements quels qu'ils soient, et qu'année après année, ceux-ci se présentent devant nous sans avoir l'air de s'en soucier ?

Sont-ils vraiment aveugles ou bien impuissants ou timorés ? Cherchent-ils à s'en accommoder, aux frais du contribuable, bien sûr, pour n'avoir point à y remédier ? Le pays, en tout cas, ne saurait plus longtemps s'y résigner, car il a pris conscience, maintenant, qu'on lui demande chaque année d'accepter un fardeau supplémentaire pour consolider en fait et peut-être développer encore ces abus intolérables au lieu de les réformer.

C'est cette volonté du pays que le Conseil de la République, convaincu qu'il est son interprète fidèle, a voulu traduire en marquant lui-même sa volonté de ne voter qu'un budget qui amorce vraiment ce redressement réclamé depuis des années. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Or, tel n'était pas le cas, tant s'en faut, du budget initial que nous avons eu à examiner. Je n'entrerai pas dans le détail puisqu'aussi bien, dans la discussion des articles, j'aurai à m'en expliquer. Je dirai seulement qu'en augmentation sérieuse sur le budget de l'an dernier — à côté de postes correspondant à des engagements qui ont été pris vis-à-vis des fonctionnaires ou des rentiers viagers, et qui sont hors de discussion car la parole de l'Etat doit être respectée, le budget comprenait encore une masse de crédits, de subventions qui, rien que pour Gaz de France, pour Air France, pour la Société nationale des chemins de fer français, pour la T. C. R. P., dépassait déjà 60 milliards.

Mais ce n'était pas tout ; sous l'étiquette de « reconstruction » ou « investissements productifs » — et il se peut, monsieur le ministre, que votre bonne foi ait été surprise, et que vous l'ignoriez — je démontrerai tout à l'heure qu'il y a encore plus de 70 autres milliards affectés aux dépenses d'exploitation normale du secteur nationalisé et qui constituaient, de ce fait, un supplément de 70 milliards de subventions camouflées. (*Mouvements au centre et à droite.*)

Pour près de 15 milliards, ce budget comprenait le traitement de fonctionnaires — nous nous en expliquerons tout à l'heure — qui auraient dû être licenciés, je le prétends, depuis des mois, sinon depuis des années.

Il permettait d'ailleurs, par le développement de ses chiffres, de conserver dans sa consistance actuelle tout notre appareil administratif, avec son excédent de 250.000 fonctionnaires par rapport aux chiffres de 1939, époque où, cependant, on avait réuni une commission spéciale pour faire des coupes sombres dans ces effectifs qui étaient déjà considérés comme pléthoriques. Vous voyez, par conséquent, que, dans ce domaine, des progrès ont été faits ! (*Rires.*)

Ce budget permettait, bien mieux, légitimait parfois un certain nombre d'abus, signalés par la cour des comptes, contre lesquels l'opinion unanime s'est insurgée sans qu'à notre connaissance on ait pris, jusqu'à présent, la moindre mesure pour les réprimer.

Ce budget permettait enfin d'investir, de façon anormale, des milliards par dizaines dans des activités qui ne sont pas indéfiniment rentables, cette opération devant s'effectuer malgré l'avis de vos techniciens officiels les plus autorisés.

Il faisait enfin couvrir par l'impôt près de 15 milliards de travaux des postes, télégraphes et téléphones qu'en application de la loi, monsieur le ministre des finances, l'emprunt seul doit couvrir.

J'affirme — et, soit dans la discussion des articles, soit quand vous m'en fournirez l'occasion, monsieur le ministre, je suis prêt à le démontrer — que le budget qui nous était proposé renfermait pour plus de 200 milliards de dépenses anormales, donc abusives, que l'Etat, bien entendu, pourrait éviter avec un secteur administratif et un secteur nationalisé correctement gérés.

Nous n'avons pas la prétention, évidemment, car nous sommes, je le crois, des gens raisonnables, de faire passer en un jour dans les actes les résultats fournis par les calculs. Nous savons qu'il faut du temps et de la mesure pour guérir la maladie, surtout lorsqu'elle est profondément incrustée. Mais c'est parce que le budget qui nous était soumis constituait un aliment et non un remède au mal qui dévore nos finances et notre économie que nous n'avons pas voulu l'accepter. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Il est enfin un dernier point sur lequel, nous évadant des simples préoccupations budgétaires, je voudrais, mes chers collègues, provoquer vos réflexions. Ce qui a fait également que nous ne pouvions pas accepter le budget proposé, c'est qu'à l'occasion de la discussion budgétaire devant l'Assemblée nationale, notre ministre des finances et des affaires économiques, après bien d'autres, a déclaré à son tour il y a quelques jours à peine que la France vivait au-dessus de ses moyens. Elle vit, hélas ! au-dessus de ses moyens depuis des années. Mais quelle en est la conséquence ? C'est que petit à petit nous avons dévoré une bonne partie de notre capital national et dans le même temps l'autre partie s'est concentrée progressivement dans les mains de l'Etat à la faveur des nationalisations d'abord, puis d'une politique d'investissements qui enflait d'année en année l'actif des sociétés nationales au détriment des activités privées qui en faisaient les frais.

M. René Depreux. Très bien !

M. Pellenc. Par le mécanisme de l'emprunt forcé, de l'impôt de solidarité, du prélèvement exceptionnel, du cinquième quart, une bonne partie du capital liquide des particuliers s'est ensuite épuisée. Puis, l'année 1949 avec des restrictions de crédit portant uniquement sur le secteur privé a vu fondre les stocks et les réserves de ces entreprises privées et disparaître un nombre d'entre elles bien plus élevé que cela n'était jamais arrivé.

Les dispositions envisagées pour le budget de 1950 donneraient, si elles étaient maintenues, le coup de grâce à un nombre encore plus important de ces dernières qui ne pourraient résister désormais à cet excès de fiscalité. Ainsi cette fois-ci, c'est la production elle-même qui serait menacée dans ses œuvres vives par la désagrégation et la disparition progressive du secteur industriel privé. Mais, pendant ce temps-là, le secteur industriel de l'Etat, malgré ses conditions de fonctionnement médiocres, demeure, lui, grâce aux subventions qui lui sont prodiguées, et même il se fortifie grâce aux investissements et aux crédits qui lui sont à peu près exclusivement réservés.

La conclusion, on la voit. Si nous ne réagissons pas immédiatement et vigoureusement contre cette politique, nous tomberons de façon rapide et sûre, avec une économie déclinante et la disparition du secteur privé, dans un régime qui n'est même pas le collectivisme qui, lui, est cohérent, mais dans un régime hétéroclite dans lequel de grosses communautés professionnelles, dont l'Etat ne sera pas plus maître qu'il ne semble l'être à l'heure présente, régneront en suzeraines sur nos diverses activités sans qu'aucune autorité puisse intervenir pour limiter leur appétit, pour les départager dans leurs différends, pour protéger les moins forts tombés dans leur vassalité, et on ne sait pas où cela peut nous mener. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

En second lieu, si nous continuons ainsi à manger notre capital et à détruire les forces productrices de notre pays, nous allons nous trouver bientôt, pour reprendre une expression à la mode, dans la situation d'économiquement faibles au regard de pays puissants qui nous ont apporté jusqu'ici une aide généreuse sans doute, mais une aide dont nous n'avons pas su tirer tout le parti qui convenait, vous en conviendrez.

Nous ne pourrons alors équilibrer la balance de nos comptes avec eux qu'avec les plus grandes difficultés et quand leur aide cessera, et c'est une éventualité prochaine vous le savez, il nous faudra alors, à ce moment-là, recourir à des prêts pour compenser les cadeaux qui nous feront définitivement défaut. Mais ces prêts, quelles que soient ses bonnes dispositions à notre égard, notre prêteur à ce moment voudra les gager. Sans doute même voudra-t-il contribuer avec nous aux efforts nécessaires pour nous relever en s'intéressant d'une manière plus particulière aux entreprises que nous n'avons pas su faire prospérer. Cela ne nous libérera pas pour autant de l'obligation de recourir à lui encore d'année en année selon le même processus, avec les mêmes modalités. Notre prêteur, voyez-vous, s'infiltrera de cette façon de plus en plus dans notre économie et ce n'est pas autrement que, dans le siècle actuel, les pays se laissent coloniser.

M. Clavier. Turquifier!

M. Pellenc. Avec le budget qui nous était proposé nous forgions ainsi un maillon supplémentaire, semblable à tous les autres, de cette chaîne qui, un jour prochain, est susceptible de nous étrangler. Voilà une raison de plus pour ne pas l'accepter.

Vous voyez, mes chers collègues, que le moment est donc venu pour nous de nous affranchir de toutes ces menaces, de rompre avec une politique au bout de laquelle se précisent les pires dangers. Ce sera, certes, une tâche difficile, mais il faut bien, à un certain moment, l'aborder. Dès maintenant, des mesures conservatoires s'imposent et la première consiste essentiellement, à l'occasion de la loi budgétaire actuelle à marquer énergiquement et définitivement un coup d'arrêt. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Il faut en effet, à tout prix, pour permettre le renversement de notre politique économique qu'il faudra bien un jour effectuer...

M. le ministre. Il a été fait.

M. Pellenc. ...que la situation ne s'aggrave point, en tout cas, en 1950, pour le secteur privé, bien près d'expirer sous les charges qui ne cessent de l'accabler. Mais il faut aussi, j'en conviens, monsieur le ministre des finances, que fonctionne convenablement la gestion des finances publiques, afin de ne pas perturber, par une autre voie, le mécanisme économique déjà profondément touché.

Vous parliez, tout à l'heure, de transactions, mais c'est précisément une transaction entre ces deux préoccupations que je viens d'exposer et dont la nécessité n'avait point échappé à votre commission des finances, que nous avons effectuée dans le projet que vous est proposé. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est un projet honnête, voyez-vous, c'est un projet raisonnable, quoi qu'on dise, n'apportant au budget initial que des modifications relativement modérées puisqu'il ne prévoit que 110 milliards d'économies là où il y en a bien plus, je vous l'ai démontré tout à l'heure, à réaliser, et en prescrivant d'ailleurs par surcroît, messieurs les ministres, tout un ensemble de mesures qui constituent autant d'armes mises entre vos mains pour pouvoir le réaliser. Nous avons, ce faisant, le sentiment d'avoir mis sur pied par-dessus toutes les considérations de doctrine, permettez-moi de le dire, par-dessus toutes les considérations d'idéologie politique qui ne sont plus de mise quand la maison est près de s'écrouler (*Applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche*) un budget qui traduit dans les chiffres et les textes la volonté de redressement, d'économie, d'assainissement des divers secteurs de l'Etat que le pays réclame vainement depuis des années.

Comme le disait encore notre collègue M. Berthoin dans son rapport, qui est décidément une mine d'enseignements, l'heure n'est plus aux discours, voyez-vous, elle est maintenant aux actes.

M. Marius Moutet. Cela se voit!

M. Pellenc. C'est donc aux actes que nous allons mesurer la volonté réformatrice de chacun et ce sera peut-être un jour la fierté de ce Conseil de la République d'avoir donné le signal le premier. (*Vifs applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Pour nous, messieurs les ministres, notre action est d'avoir remplacé un budget qui laissait la France dévaler à grands pas la pente où elle s'était imprudemment engagée depuis la Libération par un budget qui marque le coup d'arrêt; c'est d'avoir remplacé un budget qui fortifiait dans son mal le secteur nationalisé par un budget qui amorce, au contraire, sa guérison; c'est d'avoir remplacé un budget qui menaçait d'étouffer et même de détruire le secteur encore sain de l'activité économique du pays, par un budget qui lui permettra de souffler simplement en attendant les mesures nouvelles sur lesquelles nous comptons bien et qui, seules, pourront assurer le redressement véritable des finances et de l'économie nationales.

Ce n'est, certes, qu'une étape. Il restera encore de bien nombreuses et difficiles étapes à parcourir, mais nous espérons que MM. les membres du Gouvernement agiront aussi à leur tour. Le budget que nous proposons leur en donne les moyens.

Vous nous avez demandé, monsieur le ministre des finances, de transiger; mais en conscience, croyez-vous que nous n'avons point déjà transigé après votre audition par la commission des finances ? Vous dites non. Je m'en vais vous le démontrer. N'avons-nous pas abouti — je fais appel au souvenir de nos collègues — à un chiffre qui excédait de beaucoup le chiffre de 110 milliards, auquel nous nous sommes arrêtés en seconde lecture, après les explications que vous nous avez données ? Et moi-même, monsieur le ministre des finances, est-ce que je n'ai pas admis, sur votre demande, ce que l'on pourrait à bon droit me reprocher comme une hérésie financière, qu'on régularise sur les fonds d'investissement de cette année 25 milliards de déficit des gestions anciennes du secteur nationalisé, qui remontaient parfois jusqu'à l'année 1946, et que l'on régularise ce déficit qui n'avait été couvert à l'époque que par des emprunts à court terme, que ces sociétés ne pouvaient point rembourser ? Et vous croyez que nous n'avons pas transigé ?

Mes chers collègues, je vous demanderai de ne point oublier que le mal est grand et que, bien sûr, nous n'avons point à attendre du Gouvernement qu'il puisse très rapidement le juguler. Mais nous avons aidé au démarrage: à vous, messieurs les membres du Gouvernement, de continuer ce mouvement et de l'exploiter. Nous vous y aiderons de toutes nos forces, tous ici, si vous le voulez. Mais l'opinion ne comprendrait pas que vous vous arrêtiez. Le Conseil de la République, en tout cas, ne faillira pas à sa mission, car il a conscience que s'il l'abandonnait, il ferait perdre au pays sa dernière raison d'espérer. (*Vifs applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles du projet de loi.

(*Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.*)

M. le président. Avant de passer à l'examen des articles, le Conseil voudra sans doute suspendre sa séance pendant quelques instants. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures trente minutes, est reprise à dix-huit heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous abordons l'examen des articles. Je donne lecture de l'article 1er:

« Art. 1er. — Les dépenses et les recettes du budget général ainsi que les opérations de trésorerie de l'Etat sont, pour l'exercice 1950, réglées conformément aux dispositions de la loi de finances et des lois de développement qui lui seront rattachées.

« Aucune mesure législative ou réglementaire susceptible d'entraîner au delà des montants globaux fixés par les articles 2 à 5 ci-après ou par les lois de développement, soit une dépense nouvelle ou l'accroissement d'une dépense déjà existante, soit un découvert du Trésor, ou encore de provoquer une perte de recette par rapport aux voies et moyens évalués par les articles 32 et 33 ci-après, ne pourra intervenir au cours de l'exercice 1950 sans avoir fait l'objet de l'ouverture préalable d'un crédit prévisionnel ou supplémentaire au chapitre intéressé, et avant qu'aient été dégagées en contrepartie et pour un montant équivalent soit des ressources nouvelles ne figurant pas parmi les recettes dont il a été fait état dans la loi de finances, soit des économies correspondant à la suppression d'un crédit déjà alloué. »

Par voie d'amendement (n° 3), MM. Demusois, Marrane et les membres du groupe communiste proposent de supprimer cet article.

La parole est à M. Demusois.

M. Demusois. Mesdames, messieurs, mon intervention sera brève puisqu'aussi bien, ce matin, dans la discussion générale, j'ai souligné avec force, je crois, le caractère même de la loi: loi de maxima. Or, vous le savez, elle n'est loi de maxima que pour autant, précisément, que subsiste l'article 1er.

C'est pourquoi, sans vouloir reprendre toute l'argumentation que j'ai exposée ce matin et que je crois présente encore à la mémoire de tous nos collègues, je demande que l'on veuille bien en tenir compte et lui donner la suite qu'elle comporte, à savoir: voter la suppression de l'article.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Berthoin, *rapporteur général.* La commission repousse l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Le Gouvernement aussi.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Par voie d'amendement (n° 2), MM. Cordier, Cornu et Jézéquel proposent de compléter cet article par les dispositions suivantes:

« L'article 311 du code général des impôts directs est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Le principal fictif de la contribution des patentes est arrêté dans chaque commune au montant obtenu en faisant la moyenne arithmétique des chiffres auxquels il s'est élevé respectivement pour 1948 et pour 1949. »

La parole est à M. Cordier.

M. Henri Cordier. Messieurs les ministres, mes chers collègues, l'amendement que j'ai l'honneur de présenter devant vous reprend, dans l'une de ses dispositions essentielles, le projet de loi n° 8763 relatif à la contribution des patentes tel qu'il a été déposé, le 19 décembre 1949, sur le bureau de l'Assemblée nationale.

L'amendement tend à réaliser, dès l'année 1950, une importante amélioration dans l'assiette de la contribution des patentes.

Les débats qui se sont déroulés dans notre assemblée, lors de la discussion qui a précédé la loi du 20 juillet 1949 comportant abattements sur les patentes, ont mis en pleine lumière les incidences fâcheuses du régime actuel sur l'impôt.

Les protestations justifiées qu'elles ont soulevées sont à la mémoire de tous, et la volonté a été unanime, dans cette assemblée, pour apporter, dans le plus bref délai, les remèdes nécessaires aux graves défauts constatés.

C'est, en effet, en premier lieu que, le principal fictif de la patente ne cessant de croître par suite de l'augmentation des valeurs locatives, une surchage en résulte pour les patentés comparativement aux autres assujettis des trois vieilles contributions directes: foncier, bâti, non bâti, mobiliers, dont les principaux fictifs restent constants.

En second lieu, pour certaines patentes, un excès d'imposition se produit quand une location est renouvelée moyennant un loyer considérablement plus élevé que le précédent, et des inégalités très sensibles apparaissent souvent entre patentables d'une même profession par suite d'une évolution différente de la valeur locative des établissements.

Le projet de loi n° 8763, qui déclare ne pouvoir légiférer que pour les rôles de 1951, recherche les moyens de remédier à ces graves défauts et il les indique dans l'ordre: fixation du principal fictif de la patente, rétablissement de l'équilibre entre le taux fixe et le taux proportionnel, péréquation des valeurs locatives imposables et enfin revision des droits fixes et proportionnels de certaines professions.

Il a paru aux auteurs de l'amendement que l'un de ces moyens: la fixation du principal fictif de la contribution des patentes, répondait grandement à l'objectif recherché et qu'il pouvait être mis en œuvre dès 1950 sans apporter gêne ou retard dans la taxation des rôles et sans contrarier l'équilibre des budgets des collectivités départementales et communales, que ces budgets soient votés ou non.

Il est dit, dans cet amendement, que le principal fictif de la contribution des patentes est arrêté dans chaque commune au montant obtenu en faisant la moyenne arithmétique des chiffres auxquels il s'est élevé respectivement pour 1948 et pour 1949.

Pourquoi, direz-vous, cristalliser le principal fictif de la patente à la moyenne des années 1948-1949 ?

Dans l'état actuel de la législation, les rôles de la patente resteront basés en 1950 sur les mêmes principaux fictifs qu'en 1949 et contiendront les mêmes impositions excessives que l'année passée.

On pourrait, évidemment, songer à reconduire pour 1950 la disposition qui a permis aux conseils généraux et municipaux de réduire en 1949 le montant des centimes départementaux et communaux.

Mais la mesure ne peut recevoir son application, car la plupart de ces assemblées ne disposeront pas, comme en 1949, d'une plus-value sensible par rapport aux évaluations budgétaires.

D'ailleurs, l'expérience de 1949 a conduit aussi à dire qu'il n'est souhaitable ni pour les conseils généraux et municipaux, ni pour les assujettis que ces assemblées aient la faculté de répartir à leur convenance, même entre un maximum et un minimum, l'effort fiscal d'une catégorie de contribuables.

Nous avons, pour notre part, constaté maintes fois la perplexité des élus et les réactions des contribuables.

Doit-on cristalliser le principal de la patente à sa valeur de 1948 ?

La patente n'en aurait pas pour cela le bénéfice absolu, car la valeur du centime départemental et du centime communal s'en trouverait très diminuée.

Une étude a été faite dans le département que représentent les auteurs de l'amendement, les Côtes-du-Nord.

Par retour au principal fictif des patentes de 1948, la valeur du centime départemental, notamment, revient de 64.435 à 57.886, et pour obtenir un total à recouvrer même égal à celui de 1949, il faudrait sensiblement majorer le nombre des centimes additionnels, majoration que supporterait néanmoins la patente dans le principal fictif retenu, mais surtout, et considérablement, les trois autres contributions: foncier bâti, foncier non bâti, mobilier.

On se trouve donc dans un cercle vicieux.

Convient-il alors, pour en sortir, de cristalliser le principal fictif tel que le propose l'amendement ?

Dans ce cas, mes chers collègues, la valeur des centimes, départemental et communal, subit aussi une réduction, mais elle est sensiblement moindre que dans l'hypothèse du principal cristallisé à sa valeur de 1948 et toutes sommes à recouvrer restant les mêmes, le nombre des centimes additionnels à arrêter n'est que très légèrement majoré.

L'étude faite dans le département des Côtes-du-Nord l'établit nettement. La valeur du centime départemental, notamment, ne baisse que de 64.435 francs à 61.158 francs. Le nombre des centimes n'augmente que de 4 p. 1000.

Les produits de la contribution foncière bâtie, de la contribution foncière non bâtie et de la constribution immobilière, c'est-à-dire, en fin de compte, les sommes que les contribuables auront à payer, ne seront que faiblement majorés.

Il en sera de même du produit de la patente, dont l'augmentation, par rapport à 1948, sera de moins de 10 p. 100 des sommes inscrites dans les rôles primitifs de 1949. Les calculs ont permis d'établir que, dans ce cas, les patentés des Côtes-du-Nord verraient leur part contributive diminuer de plus de 16 millions sur les sommes figurant à l'origine sur les avertissements de patentes de 1949.

Retenir la moyenne arithmétique de 1948-1949 pour le principal fictif de la patente n'est peut-être pas une solution parfaite; elle est, en tout cas, la moins mauvaise pour les patentés et pour les assujetis aux quatre vieilles contributions. C'est ce qu'on peut appeler, en langage fiscal, une « cote mal taillée », (*Sourires.*) mais c'est une cote qui a l'avantage de stabiliser un principal fictif qui marquait, d'année en année, une progression accélérée; elle rétablit un rapport constant avec les principaux fictifs des trois autres vieilles contributions et elle assure, en même temps — chose importante — une distribution plus équitable des impôts départementaux et communaux entre les assujettis.

Là où les budgets ne sont pas votés, la solution peut recevoir son application sans difficulté. Là où les budgets sont votés, la solution peut entraîner une variation du nombre des centimes; mais cette variation est très faible et l'administration peut rapidement opérer le redressement nécessaire.

Je conclurai en disant que si nous insérons cette disposition dans la loi des finances de 1950, nous assurerons, dès cette année, la réalisation d'une juste répartition des charges fiscales. C'est pourquoi nous vous demandons de voter l'amendement que nous vous proposons. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission désire connaître le point de vue du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Mesdames, messieurs, le Gouvernement ne peut, évidemment, que donner un avis favorable à l'amendement développé par M. Cordier et qui correspond d'ailleurs à un texte qui a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, mais qui n'a pas encore pu être voté.

La seule question que l'on aurait pu se poser était celle de savoir si cet amendement devait entrer dans ce texte. Mais il y a ici, je dois le reconnaître, dans le même sens que l'auteur de l'amendement, une raison d'opportunité et d'urgence qui est de nature à faire impression, à savoir qu'un grand nombre de budgets de collectivités locales doivent être établis avant le 31 janvier et qu'il est bien regrettable que cette question de la patente n'ait pas pu encore être réglée. Si elle l'est maintenant, il y aura certaines facilités; si, au contraire, nous attendons plus longtemps, nous allons au devant de difficultés sérieuses. C'est pourquoi je ne peux que donner un avis favorable à cet amendement.

En effet, l'Assemblée devant laquelle je parle se souvient sans doute du débat assez délicat qui s'est instauré l'année dernière, sur cette question des patentes.

On s'est aperçu, à ce moment-là, que, par suite de la revision des valeurs locatives qui ne jouait que pour les patentés, la contribution proportionnelle de cette catégorie de contribuables aux charges des collectivités allait sans cesse croissant. Indépendamment même de l'augmentation du nombre des centimes d'une année sur l'autre, de 1948 à 1949, l'augmentation du principal fictif de la patente a été presque égale à l'augmentation totale de l'ensemble des principaux fictifs.

L'an dernier, cette difficulté a pu être palliée, dans une certaine mesure, du fait que, par suite des calculs adoptés, les collectivités bénéficiaient d'un excédent; et bien que ce ne soit pas très orthodoxe, le Parlement a voté une loi permettant de distribuer cet excédent sous forme de décote. Cette année la même situation ne pourra pas se reproduire et nous nous trouverons, par conséquent, en présence des mêmes plaintes, accrues d'ailleurs par l'évolution des choses d'un exercice sur l'autre, alors que nous n'aurons aucun moyen d'y répondre en quoi que ce soit.

Le Gouvernement avait adopté la position consistant à retenir la moyenne arithmétique des principaux fictifs des exercices 1948 et 1949, de façon à tenir compte à peu près de la moyenne des réductions opérées. C'est la position que reprend M. Cordier. Pour les raisons qu'il a développées je ne puis que donner un avis favorable à l'adoption de son amendement.

J'ajoute que si le Conseil de la République devait en décider ainsi, je crois qu'il serait préférable que ce texte devint un article spécial, qu'on reporterait à la fin du projet de loi plutôt que d'en faire un complément de l'article 1er. C'est une observation de simple rédaction que je me permets de formuler.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. Il est bien certain que ce texte ne paraît pas se rattacher directement à la loi de finances que nous avons actuellement à examiner, et notamment à l'article 1er. Cela dit, étant donné l'intérêt qu'il peut présenter pour les budgets locaux, la commission n'est pas hostile à son adoption et elle s'en rapporte au Conseil.

M. le président. La parole est à M. Chaintron, contre l'amendement.

M. Chaintron. Nous pensons qu'on ne peut pas, dans le cadre d'un amendement, résoudre le problème ici posé. Aussi bien, puisque la question est portée devant l'Assemblée nationale, il nous apparaît qu'il est inopportun d'ouvrir la discussion sur ce sujet.

Nous nous réservons de dire ce que nous en pensons; en attendant, nous sommes hostiles à cet amendement.

M. le président. Nous ne sommes pas tenus de toujours attendre les discussions de l'Assemblée nationale pour nous prononcer ici. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Chaintron. Vous avez précisément discerné le sens de mon intervention, monsieur le président.

M. le président. Excusez-moi, j'avais mal compris. (*Rires.*) La parole est à M. Maroger, pour expliquer son vote.

M. Jean Maroger. Je voudrais attirer l'attention de mes collègues sur la situation des conseils municipaux et des conseils généraux qui, conformément à l'invitation qui leur en a été faite par le Gouvernement, ont dès maintenant voté leur budget. L'adoption d'un texte de ce genre entraînera une réduction de la valeur du centime et, en même temps, l'augmentation du nombre de ces centimes pour faire face à la même dépense.

Il m'apparaît de mauvaise administration de remettre en cause des budgets qui viennent d'être votés il y a quelques semaines.

M. le président. La parole est à M. Le Basser pour expliquer son vote.

M. Le Basser. Nous sommes évidemment d'accord sur le principe, mais, en fait, nous devons discuter ici de la patente, en long et en large. (*Sourires.*) Je m'étonne qu'on veuille se lier les mains dès aujourd'hui et qu'on ne puisse plus discuter après.

C'est pourquoi je ne suivrai pas mes amis MM. Cornu et Cordier sur les propositions qu'ils ont faites tout à l'heure.

M. le président. Il n'y a pas d'autres explications de vote ?...

Je mets aux voix l'amendement de M. Cordier tendant à compléter l'article 1er.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Ainsi que je l'avais suggéré — et M. Cordier, me semble-t-il, était d'accord — cet amendement devait faire l'objet d'un article spécial du projet, venant après l'article 7.

M. Henri Cordier. Pour tenir compte des variations de chaque année, il y aurait lieu de compléter notre amendement par les deux autres alinéas de l'article 1er du projet de loi de patentes, dont nous n'avons repris que le premier alinéa, c'est-à-dire de mettre: « Le principal fictif des bases ainsi définies est diminué... »

M. le président. L'amendement est voté; on ne peut plus y revenir. Reste à savoir où il convient de l'insérer. Le Gouvernement avait suggéré d'en faire un article spécial. Que propose la commission ?

M. le rapporteur général. La commission propose que cet amendement devienne l'article 7 A.

M. le président. La parole est à M. Cordier.

M. Henri Cordier. J'accepte cette proposition.

M. le président. M. Cordier accepte que son amendement soit inséré après l'article 7. La commission, au moment du vote de cet article, nous donnera à nouveau son avis.

En tout cas, le texte demeure adopté.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1er dans le texte de la commission.

(*L'article 1er est adopté.*)

TITRE Ier

Crédits ouverts.

§ 1er. — *Services de l'Etat.*

M. le président. « Art. 2. — Sous réserve des dispositions du deuxième alinéa de l'article 42 ci-après, il est ouvert aux ministres, pour les dépenses des services civils en 1950, des crédits dont le montant maximum est fixé globalement à 1.037.370 millions de francs. Ces crédits s'appliquent à concurrence des maxima suivants:

« 828.500 millions de francs, au fonctionnement des services civils — dont 50.000 millions de francs destinés à couvrir les charges financières entraînées pour le budget de l'Etat par le redressement de la Société nationale des chemins de fer français dans les conditions fixées à l'article 43 de la présente loi — conformément à la répartition par chapitres qui en sera donnée par la loi relative aux crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950;

« 90.500 millions de francs, aux charges communes (services civils et militaires), conformément à la répartition par chapitres qui en sera donnée par la loi de développement visée ci-dessus;

« 118.370 millions de francs, à la reconstruction et à l'équipement des services civils, conformément à la répartition par chapitres qui en sera donnée par la loi relative aux dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950 (travaux neufs, subventions et participations en capital) ».

La parole est à M. Courrière.

M. Courrière. Mesdames, messieurs, je vous demande de revenir au chiffre qui a été voté par l'Assemblée nationale. Je ne serai pas long dans mes explications, mais je voudrais vous indiquer que les divers amendements ou les divers abattements que vous avez prévus ou que la commission des finances propose vont s'appliquer en quelque sort à l'aveuglette.

Vous pouvez donner des indications en disant: c'est sur le pain, c'est sur le charbon que nous voulons faire porter ces abattements. En réalité, vous donnez au Gouvernement la possibilité d'appliquer l'abattement global, que vous effectuez sur le chiffre total qui vous est proposé, là où il lui plaira de le faire porter.

Vous risquez donc de vous trouver, au moment du vote que vous aurez à émettre sur les lois de développement, devant des impossibilités pratiques de modifier certains crédits. Vous risquez alors de vous trouver devant des crédits singulièrement diminués sur des postes que vous voudriez voir maintenir et, au contraire, devant des crédits maintenus sur des postes que vous voudriez voir diminuer.

Dans ces conditions, pour vous permettre, au moment du vote des lois de développement, d'opérer les abattements que vous désirez, après avoir pris connaissance de la consistance de chacun des articles, je vous demande de revenir, contrairement à l'opinion émise par la commission des finances de cette Assemblée, au chiffre qui avait été voté par l'Assemblée nationale. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. Sur l'article 2, la parole est à Mme Roche.

Mme Marie Roche. Mesdames, messieurs, dans son rapport, à la page 109, M. Berthoin, établissant le pourcentage des dépenses militaires de 1913 à 1949, fait suivre son analyse d'une appréciation qui lui est personnelle, mais dans laquelle nous avons relevé l'aveu suivant:

Estimant, selon lui, que ces dépenses ont suivi une réduction assez sensible, il ajoute: « Il est en outre évident que cette dernière — c'est-à-dire la réduction — aurait été beaucoup plus forte sans la nécessité de la défense de l'Indochine. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

Nos amis, Marrane et Demusois, ont donc eu raison de souligner combien il serait préférable de sacrifier aux œuvres de vie les sommes consacrées aux œuvres de mort. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations sur les autres bancs.*)

Vous bondissez au seul mot du « Viet Nam »; cela prouve que vous n'avez pas la conscience tranquille. (*Mouvements.*) Quant aux raisons que vous vous donnez pour la continuation de cette odieuse guerre, qui diminue notre prestige national et fausse, par votre faute, le sens du mot « démocratie » (*Exclamations à gauche, au centre et à droite.*) — c'est exact, et je suis modérée dans mes expressions — nous savons cependant, nous, que nous avons raison d'être infatigables et de vous répéter, les uns après les autres, qu'il faut terminer au plus tôt cette guerre dont notre peuple, aujourd'hui, sait très bien qu'elle est une injustice et quels sont les intérêts particuliers et les intérêts stratégiquement dangereux qui la justifient à vos yeux.

M. le président. Madame Roche, permettez-moi de vous interrompre. Je crains que vous ne vous soyez trompée d'article; les crédits militaires sont inscrits à l'article 3.

Mme Marie Roche. Nous trouverions dans sa cessation, avec la fin de l'angoisse des mères et des femmes, qui tremblent devant la possibilité de voir y aller mourir ou y être diminués, des fils et des maris, des ressources — vous voyez que j'arrive à l'article, monsieur le président — des ressources que nous pourrions sacrifier non à des œuvres aussi spéciales, mais à des œuvres qui sont d'une autre grandeur et d'une autre utilité.

J'ai la pénible occasion, actuellement, de me trouver fréquemment en contact avec les malades soignés dans les hôpitaux. Je peux donc vous indiquer tout ce qui manque aux malades, en bien-être ou en confort, pour aider à leur guérison.

Nous sommes fiers de nos monuments historiques. Nous comprenons l'admiration des touristes étrangers pour les œuvres de notre grand passé, mais nous sommes-nous jamais préoccupés de l'impression que laissaient nos hôpitaux, non seulement sur l'esprit de ces visiteurs, mais encore sur l'opinion des Français qui vont y apporter leurs souffrances à guérir. Il est de ces visiteurs qui, près de moi, se sont étonnés de la misère de ces maisons de soins.

Vieux bâtiments pour la plupart, où la peinture a bien du mal à tenir sur des murs dont les aspérités sont dues à l'usure, couloirs tortueux, salles trop petites, escaliers nombreux et incommodes obligeant à une fatigue épuisante le personnel hospitalier surchargé parce que trop peu nombreux et qui n'arrive à remplir sa tâche qu'à cause de son dévouement à la souffrance et de sa conscience professionnelle.

Et les lits et la literie? Qu'en dire que vous ne sachiez? J'ai vu dans l'un de ces hôpitaux, de grands malades apportés au service de radiographie sur des lits roulants enveloppés dans de mauvaises couvertures dont l'usage avait entièrement altéré la couleur et râpé la laine. Nous estimons, quant à nous, que les êtres atteints par la souffrance ont droit à plus d'égards, à plus d'attention, à plus d'humaine affection.

C'est cependant sur ce budget déjà minime que l'on croit pouvoir encore rogner. Je ne reprendrai pas les arguments qui ont été exposés à l'Assemblée nationale par notre amie Mme Maria Rabaté, ils ont certainement dû vous frapper par leur logique, par la valeur de vérité et ils viennent appuyer cet exposé.

C'est encore dans le rapport de M. Berthoin que j'ai relevé, page 66, la phrase se rapportant à sa joie de constater une augmentation des naissances, pour constater, aussitôt après, que la mortalité a sensiblement augmenté d'une année à l'autre et, pour ne pas aborder au fond ce problème attristant, il en attribue la responsabilité à l'épidémie de grippe qui a sévi au cours des deux premiers mois de l'année et qui a emporté beaucoup de vieillards.

Assurément, monsieur Berthoin, beaucoup de vieillards ont été victimes de cette épidémie, parce qu'ils n'avaient pas le moyen de se défendre contre elle. Il leur aurait fallu du feu, des préventifs, qu'ils n'ont pas le moyen de se procurer; il leur aurait fallu des forces de résistance qu'ils perdent chaque jour, par suite des privations qu'ils doivent s'imposer.

Mais cette épidémie justifie-t-elle le fait de la diminution des crédits pour les bourses d'études aux cours d'infirmières? des crédits prévus pour encourager l'allaitement maternel?

Mme Rabatté disait que ces abattements révélaient clairement votre politique. Je reprends ces mots parce qu'ils expriment bien notre pensée. Ce budget soulève la colère de notre peuple et cette colère est fondée, car il lui demande des sacrifices fiscaux disproportionnés avec ses moyens pour continuer une guerre injustifiable, la préparation d'une autre aussi injustifiable alors qu'il le dépouille de tout ce à quoi il a légitimement droit pour la conservation de sa santé et la préservation de sa vie.

Diminuez les sommes consacrées à la guerre pour les donner aux œuvres sociales. Une fois de plus nous vous le demandons avec sérénité et patience parce que nous savons que nous avons raison et que la nation nous comprend et nous approuve. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Par voie d'amendement (n° 6) MM. Primet, Demusois, Marrane et les membres du groupe communiste et apparentés proposent: I. — Dans le premier alinéa de l'article 2, de reprendre le chiffre proposé par le Gouvernement et adopté par l'Assemblée nationale et, en conséquence, porter le crédit de: « 1.037.370 millions », à: « 1.100 milliards ».

II. — Compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé:

« 62.630 millions aux travaux d'équipement des communes rurales, notamment aux travaux d'adduction d'eau ».

Cet amendement comprend deux parties. Pour le moment, nous discutons, monsieur Demusois, la première partie de votre amendement car c'est celle qui vise le premier alinéa de l'article 2.

La parole est à M. Demusois.

M. Demusois. Cet amendement, dans sa première partie, tend à porter le crédit prévu, soit 1.037.370 millions à 1.100 milliards. Nous avons, nous, le souci, en demandant ce relèvement de crédit, de donner une plus grande possibilité pour les aménagements qui s'imposent dans l'ensemble de nos communes, et en particulier de nos communes rurales. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé ce relèvement de crédit.

Mais ce premier alinéa au fond, n'est vraiment compréhensible que pour autant que l'on ne le détache pas complètement du deuxième alinéa, qui prévoit précisément que sur ce crédit, une somme de 62.630 millions sera consacrée aux travaux d'équipement des communes rurales, et notamment en ce qui concerne les travaux d'adduction d'eau.

Chacun sait ici que le mal le plus grave que connaissent nos communes rurales, c'est précisément de ne pas être dotées des moyens d'assurer à toutes l'approvisionnement en eau potable qui est nécessaire. Il est quelque peu regrettable que nous en soyons encore là en 1950. Mais le fait, j'en suis persuadé, n'est contesté par personne.

C'est pourquoi, soucieux de ne pas prolonger les difficultés que connaissent les communes, nous avons cru devoir, dans le cadre des lois des maximd, demander que l'on veuille bien relever les crédits qui sont prévus. Nous les avons évalués de la manière que je viens d'expliquer.

Nous proposons de porter le crédit de 1.037.370 millions à 1.100 milliards.

Nous complétons notre pensée en demandant que 62.630 millions soient consacrés aux travaux d'équipement des communes rurales et, notamment, aux travaux d'adduction d'eau.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission repousse la première partie de l'amendement.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je consulte le Conseil sur la première partie de l'amendement.

(*La première partie de l'amendement n'est pas adoptée.*)

M. le président. En conséquence la deuxième partie de l'amendement tombe également, n'est-ce pas, monsieur Demusois ?

M. Demusois. La fin de l'amendement peut être maintenue pour autant que le Conseil décide que, sur le crédit de 1 037.370 millions proposé par la commission des finances, il entend cependant consacrer 62.630 millions aux travaux d'équipement des communes rurales et, en particulier, aux travaux d'adduction d'eau.

M. le président. Une question d'ordre se pose. Votre amendement était ainsi rédigé: « porter le chiffre de 1.037.370 millions à 1.100 milliards et, en conséquence, etc... »

M. Demusois. Je m'excuse, monsieur le président.

M. le président. C'est pourquoi je vous demande de préciser.

M. Demusois. Si, par exemple, le Conseil de la République avait eu le désir d'accepter ce relèvement de crédits, qui représentait une somme de 63 milliards, on pouvait, sans repousser aucunement l'utilisation des crédits prévus par ce relèvement, donner satisfaction à la deuxième partie. Mais le Conseil refuse le relèvement de crédits.

Alors, je demande au Conseil, sur la somme qui reste, sur ces 1.037 milliards, de vouloir bien indiquer, pour cette seconde partie de mon amendement, qu'il serait attribué une somme de 62.630 millions aux travaux d'équipement des communes rurales, en particulier pour les adductions d'eau.

M. le président. Par conséquent, monsieur Demusois, vous demandez qu'on réserve cette seconde partie qui tend à compléter l'article. Comme nous sommes sur le premier alinéa de l'article, la meilleure méthode est de réserver la seconde partie de votre amendement que vous reprendrez lorsque nous arriverons à la fin de l'article, ou, mieux encore, de rédiger un amendement nouveau qui s'appliquera à la fin de l'article.

Etes-vous d'accord ?

M. Demusois. Oui, monsieur le président.

M. le président. Par voie d'amendement (n° 52) Mlle Mireille Dumont et les membres du groupe communiste et apparentés proposent, au premier alinéa de l'article 2, de remplacer le chiffre de: « 1.037.370 millions », par le chiffre de: « 1.100 milliards ».

Le Conseil vient de repousser un amendement identique.

La parole est à Mlle Mireille Dumont.

Mlle Mireille Dumont. L'objet n'est pas le même.

M. le président. La parole est à Mlle Mireille Dumont.

Mlle Mireille Dumont. Nous voulons attirer l'attention du Conseil sur l'insuffisance des crédits consacrés aux constructions scolaires et à l'équipement sportif. Il faudra affecter d'urgence 90 milliards aux constructions scolaires.

M. le ministre de l'éducation nationale a indiqué ici même le 9 juin que 3.471 classes ont été détruites, que 7.721 ont été endommagées par la guerre, que 14.181 sont délabrées, que 7.020 ont besoin d'urgentes réparations. L'accroissement de la natalité se traduira par 5.350.000 enfants qui auront l'âge scolaire en 1952. Cela exigera 20.000 classes supplémentaires. Le Gouvernement dans une émission officielle à la radio avouait que le plan des constructions indispensables ne sera achevé qu'en 1960 au plus tôt. Et a-t-il tenu compte des futures naissances ? Du fait aussi que les écoles existantes sont le plus souvent vétustes, ont besoin de remplacement ? Au train où vont les choses il faudrait 1.600 ans pour les reconstruire. Le Gouvernement se désintéresse d'une manière coupable de l'éducation de la jeunesse. Comment peuvent s'intéresser à l'instruction de nos élèves et de nos étudiants ceux qui ont pour perspective le recrutement forcé de nos jeunes gens et de nos jeunes filles pour la guerre du Viet-Nam ? (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. le président. Madame, ne faites pas un discours sur le Viet-Nam à propos de chaque amendement. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur de nombreux bancs à gauche.*)

Je vous rappelle qu'il y a un article, l'article 3 *bis*, concernant les crédits militaires; vous direz à ce moment ce que vous avez à dire. Mais ne venez pas mêler à tous les débats la question du Viet-Nam.

Permettez-moi, d'autre part, de vous rappeler que la discussion générale est close et qu'avant de la clore, j'ai demandé si quelqu'un désirait encore intervenir.

Les orateurs de votre groupe avaient déjà présenté leurs interventions et, à ce moment-là, personne n'a demandé la parole. Je vous prie donc de ne pas réintroduire une discussion générale à propos de chaque amendement. Sachez qu'en ce moment je suis saisi de 74 amendements. (*Exclamations.*)

Mlle Mireille Dumont. La façon dont nous discutons actuellement du budget ne nous permet pas d'intervenir sur les divers budgets de la santé et de l'éducation nationale. (*Exclamations.*)

Je ne sais pour quels intérêts vous êtes ici; nous, nous avons été élus pour défendre la jeunesse. (*Nouvelles exclamations.*)

M. le président. Mademoiselle, je vous en prie, restez dans le sujet.

Mlle Mireille Dumont Mon amendement tend à une légère augmentation du crédit prévu pour mettre l'accent sur le budget insuffisant de l'éducation nationale.

Je constate que la défense de notre jeunesse ne présente pas, pour la majorité du Conseil, le même intérêt que le recrutement, souvent forcé, comme cela s'est fait à Fréjus, pour la guerre du Viet-Nam. (*Vives exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. le président. Je vais être obligé de vous rappeler à l'ordre.

Mlle Mireille Dumont. Ces événements sont connus du public.

M. le président. Je vous prie de conclure sur votre amendement.

Mlle Mireille Dumont. Je demande qu'on vote cet amendement, qui tend à relever les crédits...

M. le président. Demandez-le correctement!

Mlle Mireille Dumont. Je suis correcte. Ce sont les crédits pour les écoles publiques qui manquent le plus. Ce qui est triste, c'est de voir que le Gouvernement qui s'efforce de recruter notre jeunesse pour la guerre malgré elle... (*Nouvelles exclamations sur de nombreux bancs*), ce Gouvernement qui cache le retour des cercueils des victimes...

M. le président. Ce n'est pas le problème, je vous prie de conclure.

Mlle Mireille Dumont. En France, la moitié de nos jeunes sortis de l'école primaire ne peuvent pas trouver de place dans les centres d'apprentissage.

M. Henri Maupoil. Comme en Russie!

Mlle Mireille Dumont. Les protestations montent de la jeunesse française. Actuellement, à l'école de médecine, 3.000 signatures ont été recueillies sur des cahiers de revendication, pour obtenir de meilleures conditions de travail, de logement pour les étudiants et que le niveau des bourses soit relevé, afin que les jeunes puissent poursuivre leurs études. Ces revendications ont déjà été présentées à l'hôtel de ville de Paris. Les jeunes filles, dans toute la France, demandent le droit d'entrer dans les écoles d'apprentissage, la possibilité d'acquérir un métier. Elles témoigneront de cette volonté le 28 janvier à Paris.

Le problème est vital pour la France et ceux qui ne s'en préoccupent pas montrent un désintéressement coupable du sort de la jeunesse. On ne peut pas, il est vrai, voter des crédits de guerre et, en même temps, des crédits pour l'instruction publique. Je conclus en disant que les mères viendront à l'appel de l'Union des femmes française, le 25 janvier, à Paris, réclamer des écoles et un métier pour leurs enfants, mais aussi pour qu'on n'envoie pas leurs fils mourir dans une guerre... (*Bruit.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement ?

M. le rapporteur. La commission repousse l'amendement.

M. Héline. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Héline.

M. Héline. Je tiens à dire en quelques mots, mesdames, messieurs, que je porte autant d'intérêt que notre collègue à la jeunesse de France et aux constructions scolaires qu'elle est venue défendre avec véhémence, mais nous avons à faire ici un budget supportable par le pays et je veux espérer que, dans ce qui est proposé par la commission des finances, on trouvera, madame, de quoi satisfaire, dans une large mesure, aux nécessités des constructions scolaires pour lesquelles j'ai moi aussi beaucoup d'inquiétude. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement, repoussé par la commission.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi maintenant d'un amendement de M. Léo Hamon.

Plusieurs sénateurs. Nous ne l'avons pas, monsieur le président.

M. le président. L'amendement de M. Hamon est en cours de distribution.

Il est arrivé à la présidence un nombre considérable d'amendements et il continue d'en arriver. On dirait des feuilles d'impôts. (*Rires.*)

J'ai commencé mon dossier avec trente amendements, j'en ai maintenant près de quatre-vingt-dix.

L'amendement de M. Léo Hamon (n° 53) comporte deux parties qui s'appliquent, l'une au premier alinéa de l'article 2, l'autre au deuxième alinéa de cet article.

La partie qui a trait au premier alinéa est ainsi conçue:

I. — Au premier alinéa de l'article 2, remplacer le chiffre: « 1.037.370 millions » par le chiffre: « 1.037.870 millions ».

La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Monsieur le président, mon amendement est, je crois, recevable, non seulement parce qu'il arrive, dites-vous, comme les feuilles d'impôts qui sont toujours recevables, (*Sourires*) mais encore parce qu'il ne fait que reprendre les propositions mêmes du Gouvernement devant l'Assemblée nationale, concernant un crédit de 500 millions relatif aux cantines du personnel.

Mon amendement a pour but de demander au Gouvernement de reprendre en considération ce grave problème. Les dépenses de cantines du personnel, lorsqu'elles ont été instituées, répondaient à un double objet: il s'agissait, d'une part, de mettre le modeste personnel des administrations publiques à l'abri de certains rationnements. Je conviens bien volontiers que ce motif disparaît par l'heureuse abolition du rationnement.

Cependant, les cantines du personnel avaient encore un autre objet, celui de permettre à un personnel dont la situation est extrêmement modeste de bénéficier de certains avantages à prix réduits.

Les membres des diverses commissions du Conseil n'ignorent pas que la jouissance de ces avantages a été entourée de restrictions nombreuses et précises; ainsi la commission de l'intérieur a fait préciser, au moment du vote de budgets successifs, que les personnes étrangères à l'administration n'auraient pas accès aux cantines. Par ailleurs, des relèvements considérables de tarifs ont été apportés pour les fonctionnaires jouissant de traitements quelque peu importants, de façon qu'ils couvrent entièrement les frais de dépenses de leurs repas.

Enfin, une circulaire du 13 juin 1948, signée de M. Petsche, a prévu très précisément les conditions de l'application des subventions aux cantines. J'ose dire que l'ensemble de ces règles qui limite à 15 francs par repas servi la subvention aux cantines des ministères garantit contre tout gaspillage.

Je demande dans ces conditions au Conseil de rétablir un crédit dont l'importance est, vous le voyez, extrêmement limitée, et qui permet purement et simplement d'assurer un secours aux plus déshérités des fonctionnaires.

J'ajouterai, pour terminer, que, s'agissant d'un très modeste avantage demandé pour les fonctionnaires, le Conseil de la République voudra bien penser que, pour eux, toutes les prescriptions du statut n'ont pas pu être observées puisqu'ils n'ont pas encore bénéficié du minimum vital de 120 p. 100 que leur garantissait cependant la loi de 1946. Dans ces conditions bien particulières il est sans doute de l'intérêt de la bonne marche des services publics comme de stricte équité envers ces modestes collaborateurs de maintenir une dépense limitée, réglementée et efficace.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. Mesdames, messieurs, j'ai eu quelque peine à suivre les explications de notre collègue. Si j'ai tout de même bien saisi votre sentiment, monsieur Hamon, vous avez repris le texte initial du projet gouvernemental et son montant. Or ce montant a été modifié par une lettre rectificative et c'est le chiffre de la lettre rectificative qui devient pour nous le maximum de ce qui nous est permis.

En conséquence, je considère, et c'est le sentiment d'ailleurs qu'a eu la commission des finances lorsqu'elle a examiné cet amendement, qu'il est irrecevable. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. Monsieur le rapporteur, veuillez expliquer pourquoi l'amendement est irrecevable.

M. le rapporteur général. Je viens de l'expliquer, monsieur le président. Le maximum du crédit que nous puissions reprendre est celui qui est contenu, non pas dans le projet initial, mais dans la lettre rectificative qui se substitue au projet gouvernemental.

Dans la mesure où l'amendement reprend un crédit qui a été modifié par la lettre rectificative, il dépasse le plafond autorisé; il est donc irrecevable.

Je fais remarquer de plus que nous anticipons en quelque sorte sur les lois de développement. N'oublions pas une chose; il s'agit ici de crédits globaux et nous allons sans doute nous trouver, à propos de chaque proposition, en présence d'amendements qui tendront à reprendre par le détail ce que nous avons supprimé en bloc. J'attire votre attention sur ce point. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Léo Hamon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Je ne suis pas responsable de la difficulté qui résulte, dans la discussion, du fait qu'il y a des réductions de crédits dont personne ne peut dire encore à quoi elles s'appliquent à l'heure actuelle. J'ajoute que je serais très heureux de connaître, sur le fond de cette question qui a certainement retenu son attention, l'avis que le Gouvernement peut émettre. Après ses explications, je pourrai peut-être retirer mon amendement.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je vais répondre à la question posée par M. Hamon. La situation est la suivante: à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a accepté, dans des conditions qui ont été largement diffusées, de pratiquer des abattements de crédits s'élevant à un montant de 13 milliards. Ces abattements, il faut maintenant les appliquer à un certain nombre de crédits et ce n'est pas toujours commode, s'agissant, comme vous le savez, d'un budget dont les parties permanentes ont été réduites, quoi que l'on pense quelquefois au dehors. C'est alors qu'entre autres réductions de crédits nous avons été obligés de réduire une première fois ceux qui pouvaient s'appliquer aux cantines du petit personnel, dont parle M. Hamon.

Nous le faisons sans aucune fierté, parce que je reconnais l'utilité de cette aide apportée à un personnel qui est digne de sollicitude, mais nous ne pouvons pas faire autrement. Une première réduction a donc été apportée sur les crédits, à concurrence d'une somme assez élevée dans la lettre rectificative. Il est très exact qu'au point de vue de la procédure l'amendement de M. Hamon — j'en exprime le regret, mais mon opinion est celle de M. le rapporteur général — ne pourrait faire revivre des crédits qui sont déjà diminués par notre lettre rectificative.

J'ajoute maintenant que, si le Conseil maintient une réduction forfaitaire dont nous n'avons pas le détail tel qu'il correspond à votre pensée, nous serons probablement obligés, dans les lois de développement, de supprimer totalement les crédits auxquels fait allusion M. Hamon, puisque c'est un crédit dont le caractère obligatoire est le moins marqué. Nous avons donc une première réduction qui est consacrée par la lettre rectificative et au delà de laquelle nous ne pouvons pas aller. Nous aurons éventuellement ensuite, selon les abattements que vous adopterez, une autre réduction. C'est tout ce que je puis dire à M. Hamon.

M. le président. Monsieur Hamon, maintenez-vous votre amendement ?

M. Léo Hamon. Si mon amendement est irrecevable, je ne peux le maintenir.

M. le président. L'amendement n'est pas maintenu.

Cette décision est importante, car elle s'appliquera à beaucoup d'autres amendements qui viendront en discussion.

Par voie d'amendement (n° 41) M. Lodéon et les membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines et de la gauche démocratique proposent, au premier alinéa, 4e ligne de l'article 2 de diminuer de: « 1.000 francs » les crédits de « 1.037.370 millions de francs » et les ramener en conséquence à « 1.037.369.999.000 francs ».

La parole est à M. Lodéon.

M. Lodéon. Mesdames, messieurs, la forme d'une diminution de crédit que nous avons empruntée pour présenter cet amendement a pour véritable signification d'attirer l'attention du Gouvernement sur la considération qu'il doit aux doléances de certains agents et de certains fonctionnaires de l'Etat qui exercent leur fonction dans les Antilles et en Guyane française depuis 1946. La vie y est particulièrement onéreuse en raison de la fiscalité qui pèse sur l'ensemble des prix de revient.

L'intégration des traitements et soldes a été promise, et, depuis, un malaise règne.

Chaque fois qu'il s'agit d'intégrer les soldes ou de percevoir les indemnités, on oppose toujours, à ce qu'il paraît, des difficultés financières. Nous saisissons, par conséquent, le moment de la discussion de la loi de finances pour permettre à

M. le ministre des finances d'entendre de nous quelques explications et pour qu'il nous apporte, j'imagine, quelques apaisements.

Je ne sais pas si nos collègues sont très instruits de l'intégration des Antilles et de la Guyane au sein de la métropole. On a calculé le salaire moyen des travailleurs et les traitements sur le salaire de la zone parisienne diminué de 12 p. 100, après avoir déduit 30 p. 100 du traitement ou de la solde du travailleur parisien. Non seulement, d'ailleurs, on ne tient pas compte de ces 12 p. 100, mais, même calculé sur la base de 12 p. 100, le salaire aurait dû être plus élevé que celui qui est reconnu aux agents de l'Etat aux Antilles et en Guyane. Ceci est grave, parce qu'il a sa répercussion sur les accessoires de solde et sur les prestations familiales.

La sécurité sociale, que tout le monde sollicite, l'application n'ayant pas, en fait, commencé à fonctionner, on se contente du fonctionnement subsidiaire d'une mutuelle qu'il faudra tout de même subventionner par des fonds de l'Etat. Il faudra tout de même assurer à ces fonctionnaires qui sont là-bas, qui attendent depuis 1946 l'organisation administrative et financière de l'intégration, la prise en considération de leurs revendications.

Ici, nous avons quelques chiffres à donner. Alors que le salaire moyen, dans une zone de 12 p. 100 de la région parisienne ou d'une région métropolitaine, était de 10.600 francs, chez nous, le salaire a été de 7.500 francs, et toutes les indemnités et prestations familiales sont calculées d'après ce salaire de 7.500 francs.

Il y a là une iniquité qui ne peut pas continuer, et c'est pourquoi nous nous adressons au Gouvernement, et plus instamment à M. le ministre des finances, pour que cette iniquité ne subsiste pas.

Je disais tout à l'heure que ce taux de salaires avait une incidence sur les indemnités, ne serait-ce que l'indemnité de recrutement, allouée à certains fonctionnaires seulement et dont le relèvement est demandé. Les fonctionnaires et les agents de l'Etat insistent pour l'obtenir, d'autant plus volontiers que les petits traitements et les petites soldes ne bénéficient pas de cette indemnité.

Je veux aller vite et ne citerai donc pas de chiffres ni de calculs. Je me tiens à la disposition de mes collègues que la question peut intéresser, et je suis certain que, si M. le ministre des finances s'intéresse au développement administratif, économique et financier de ces nouveaux départements, il vérifiera nos indications et ne manquera pas, avec le bienveillant intérêt que nous lui connaissons pour les choses d'outre-mer, de donner quelques satisfactions à ces travailleurs de l'administration qui ont besoin de garanties et de sécurité.

Voilà ce que je voulais dire, d'une façon succincte, que mes collègues des nouveaux départements appuient d'ailleurs de leur autorité, de leur talent et de leur conviction. Il ne s'agit pas là de démagogie ou de question politique, mais d'une question d'équité, de justice administrative et fiscale, et nous vous demandons que cette intégration prenne corps et ne soit plus une espérance, mais devienne enfin une réalité. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre et à droite.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission repousse l'amendement.

M. Symphor. J'ai également déposé un amendement avant le même objet, monsieur le président.

M. le président. Il s'applique au second alinéa.

M. Symphor. Je demande qu'il soit reporté sur le premier alinéa de l'article.

M. le président. L'amendement n° 40 présenté par M. Symphor et les membres du groupe socialiste visait d'une façon expresse le début du deuxième alinéa.

M. Symphor demande qu'il s'applique au premier alinéa.

Cet amendement (n° 40) tend, au premier alinéa de l'article 2, à réduire de 1.000 francs le crédit proposé de 1.037.370 millions.

Mme Eboué. J'ai également déposé un amendement sur le premier alinéa.

M. le président. Il va venir dans un instant.

La parole est à M. Symphor, pour soutenir son amendement.

M. Symphor. Mesdames, messieurs, je ne serais pas intervenu dans le débat, après l'éloquent exposé de mon collègue Lodéon, mais j'ai entendu le représentant du Gouvernement dire qu'il repoussait l'amendement et je tiens à renouveler, s'il le faut, quelques explications complémentaires.

M. le sous-secrétaire d'Etat aux finances. Le Gouvernement n'a rien dit.

M. le rapporteur général. C'est la commission des finances qui a exprimé son avis.

M. Symphor. Par conséquent, il y a une espérance !

Nous nous excusons de vous entretenir aussi longtemps des départements d'outre-mer, mais nous n'avons pas souvent l'occasion de porter devant vous ces problèmes et nous sommes d'ailleurs seuls à le faire.

M. le président. Vous défendez un amendement, monsieur Symphor, ne l'oubliez pas !

M. Symphor. Notre collègue vient de vous dire dans quelles conditions l'intégration a été faite. Notre amendement tend à réduire de mille francs les crédits portés à l'article 2 et je dois vous expliquer après lui qu'il s'agit d'une réduction indicative, que le jeu parlementaire permet d'utiliser d'une manière un peu paradoxale puisqu'il permet de demander des réductions de crédits pour essayer d'obtenir des augmentations de dépenses.

En définitive, ce que nous demandons, c'est que la situation des fonctionnaires soit prise en considération et que leurs traitements soient revalorisés et majorés selon les principes de l'assimilation et les conditions économiques de ces départements. Nous nous excusons, je le répète, d'insister pour que vous preniez en considération cette proposition d'une réduction indicative, et j'espère que les apaisements qui me seront donnés par le Gouvernement me permettront de retirer l'amendement.

L'intégration découle de la loi du 19 mars 1946, connue sous le nom de loi d'assimilation. Un décret de 1947 a décidé que l'intégration serait faite dès le 1er janvier 1948. Nous sommes aujourd'hui le 23 janvier 1950 et l'intégration n'est pas achevée. Cette situation entraîne pour les fonctionnaires d'outre-mer, qu'ils viennent de la métropole ou qu'ils soient indigènes, de longs retards dans leur carrière et dans l'attribution des traitements.

La sécurité sociale n'est pas appliquée à ces fonctionnaires, alors que deux décrets, du 31 décembre 1946 et du 20 décembre 1947, ont institué dans la métropole un régime de sécurité sociale en faveur des fonctionnaires, de sorte que les fonctionnaires métropolitains appelés à servir dans les départements d'outre-mer perdent le bénéfice de la sécurité sociale. Ceux qui restent dans leur colonie d'origine n'en bénéficient pas davantage.

J'aurais voulu vous donner quelques chiffres. (*Exclamations.*) Pourtant il serait peut-être nécessaire que vous les connaissiez, car ils vous rendraient un peu plus sensibles à la situation.

Les allocations prénatales ne sont pas étendues dans ces départements. Les allocations des prestations familiales, le salaire unique ne le sont pas au même taux que dans la métropole. Les assurances maladie ne le sont pas du tout. Il n'existe pas davantage d'allocations compensatrices, des avantages fiscaux ni de capital-décès. Il se produit ainsi une différence qui peut aller jusqu'à 40.000 francs entre les prestations appliquées ici et les prestations appliquées là-bas. Aussi les fonctionnaires ne veulent-ils pas, ne peuvent-ils pas rester à la Martinique, à la Guadeloupe et en Guyane.

Nous ne trouvons pas de magistrats, nous ne trouvons pas d'ingénieurs, pas d'inspecteurs primaires, pas de fonctionnaires des cadres élevés, car ceux-ci, en passant du continent à un territoire d'outre-mer, perdent un tiers ou 40 p. 100 de leur traitement.

Evidemment, ce sont des détails, mais qui ont une grande importance, car les fonctionnaires des départements d'outre-mer devraient être assimilés à ceux de la métropole. Ils vivent aujourd'hui dans un climat de malentendus, de mécontentement contenu, mais générateur de manifestations qui certainement, demain, seront moins discrètes et moins réservées.

Vous n'avez pas le droit de ne pas prêter une oreille attentive aux doléances de l'outre-mer. Vous connaissez ces îles à travers les brumes qui estompent à vos yeux leurs réalités sordides, à travers les légendes qui les représentent comme un pays de cocagne. Je voudrais vous montrer que, dans la splendeur des choses, il y a aussi une misère immense qui doit attirer votre sollicitude. (*Applaudissements.*)

Pour les fonctionnaires, l'indemnité de résidence et les prestations sont calculées sur un chiffre qui remonte à 1945. On a assimilé les salaires à ceux de la région parisienne avec 12 p. 100 d'abattement, ce qui aurait dû donner un salaire départemental moyen de 10.600 francs. Ce salaire moyen départemental est encore à 7.200 francs et ce n'est qu'en mars dernier que cette somme a été accordée à la suite d'une grève des services publics.

Faudra-t-il une grève nouvelle pour faire passer ce chiffre au chiffre normal, au chiffre régulier ?

Faut-il toujours que ce soit sous la menace de la violence que l'on accorde quelque chose, de légitime, de légal ? Faut-il pour cela, attendre des troubles dans ces anciennes colonies,

aujourd'hui départements français, pour que demain des gens mal intentionnés considèrent les représentants des habitants comme des gens ingouvernables et indisciplinés ?

Depuis trois ans, nous venons ici en solliciteurs, en mendiants, mendiants de la justice, mendiants de la légalité, mendiants de la solidarité nationale.

Notre situation est désespérée. Nos fonctionnaires, en service à la Martinique, à quelque cadre qu'ils appartiennent, manifestent leur désillusion, leur mécontentement et leur irritation.

M. le ministre des finances et son collaborateur M. le secrétaire d'Etat, qui connaissent bien ces questions, pourraient leur donner un apaisement. En face de ces doléances, que j'abrège, il faut qu'ils sentent tout de même avec quelle puissance d'émotion, nous les défendons.

Nous ne voulons pas que demain on reproche aux nouveaux assimilés, aux nouveau citoyens de France de manifester à l'égard de la France un sentiment qui serait mal traduit, qui ne serait pas compris alors qu'ils ont fait montre de la patience la plus longue et la plus méritoire et qu'ils ont apporté dans leurs revendications un esprit de conciliation et de compréhension auquel nous tenons à rendre hommage.

En leur nom, nous ne demandons pas de faveur, mais la plus stricte justice. Je suis convaincu que cette Assemblée si foncièrement républicaine et humaine ne nous le refusera pas. (*Applaudissements.*)

M. le président. Mme Eboué a déposé un amendement (n° 64) ayant le même objet, puisqu'il tend, au premier alinéa de l'article 2, à réduire de 1.000 francs le crédit proposé de 1.037.370 millions de francs.

La parole est à Mme Eboué.

Mme Eboué. Mon intervention sera excessivement brève. Après mes deux collègues de la Martinique, je suis obligée d'avouer que la Guadeloupe se trouve dans la même situation. C'est pourquoi je n'aurai pas grand-chose à ajouter à ce qui vient d'être dit. Je voudrais simplement rassurer le Gouvernement en lui disant que c'est moins une augmentation de crédits que nous demandons, qu'une plus juste répartition des crédits entre les nouveaux et les anciens départements. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Patient.

M. Patient. Mes chers collègues, l'unanimité de la représentation des départements d'outre-mer sur cette question de l'assimilation doit attirer l'attention du Gouvernement, car il est grand temps, à notre avis, que la situation dans laquelle nous nous trouvons soit améliorée. Nos collègues ont éloquemment évoqué cette situation et je n'y insisterai pas.

Je signale simplement qu'en ce qui concerne la Guyane, le problème est beaucoup plus grave. En effet, en Guyane française, le taux d'abattement des salaires, par rapport à la première zone de la région parisienne, est de 20 p. 100. A la Martinique, à la Guadeloupe, il est de 12 p. 100, à la Guyane il est de 20 p. 100.

Or, l'intégration n'étant faite qu'en partie, de très nombreux fonctionnaires en sont encore à toucher 3.000 ou 4.000 francs par mois, alors que tous les produits qui viennent de France doivent être multipliés par le coefficient 4 ou 5.

Vous pensez que pareille situation crée un état de malaise. Je ne dis pas qu'elle crée un état de désaffection, car, ni en Guyane ni aux Antilles, on ne peut cesser d'aimer la métropole, d'aimer la France. Cependant, quand on a faim, on peut se laisser aller à des mouvements d'humeur qui peuvent être mal interprétés.

C'est pourquoi j'insiste auprès du Gouvernement pour que toutes les mesures qui sont appliquées actuellement dans la métropole, le soient également aux Antilles et en Guyane, et surtout cette sécurité sociale que nous demandons depuis près de trois ans, que l'on nous promet toujours et qui n'arrive jamais.

Ces jours derniers, j'ai eu l'occasion d'intervenir à propos d'un débat sur cette sécurité sociale. On installe chez nous le contentieux de la sécurité sociale, alors que cette sécurité sociale n'existe pas.

J'insiste auprès du Gouvernement et je crois encore une fois que cette unanimité de la représentation des départements d'outre-mer amènera M. le ministre des finances à se montrer beaucoup plus large dans les crédits mis à la disposition des différents ministères pour l'aménagement de cette situation. (*Applaudissements.*)

M. le président. Nous venons donc de procéder à une discussion commune de ces trois amendements. J'ai pris la responsabilité de les grouper puisqu'ils avaient le même objet, bien qu'ils s'appliquassent à différents alinéas. De cette façon, nos collègues des départements d'outre-mer ont pu présenter leurs observations.

Sur ces trois amendements, qui tendent au même objet, c'est-à-dire à la réduction de 1.000 francs des crédits figurant au premier alinéa, quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission repousse les amendements.

M. Symphor. Nous voudrions connaître l'avis du Gouvernement.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je tiens à dire aux auteurs des différents amendements que les questions qu'ils ont soulevées n'ont pas échappé au Gouvernement, qui reconnaît qu'il y a là une étude à faire. Récemment, mon collègue compétent a réuni les préfets des départements considérés pour mettre cette question au point.

Je suis cependant obligé d'indiquer que les réductions massives qui nous sont imposées, sans que nous en connaissions actuellement la ventilation, ne vont pas, maintenant, faciliter des mesures souhaitables.

Je ne méconnais d'ailleurs pas la réserve faite par Mme Eboué, que je remercie, mais que ce soit une répartition ou une augmentation de crédits, il est évidemment certain que les mesures demandées coûteront quelque chose et représenteront des crédits. Nous ferons tout notre possible dans la limite de ce que vous nous donnerez.

M. le président. Ces amendements indicatifs sont-ils maintenus ?

M. Symphor. Ce n'est pas la peine !

M. le président. Les amendements ne semblent pas être maintenus.

M. Franceschi. Si ces amendements ne sont pas maintenus, je les reprends au compte de mon groupe et je demande un scrutin public.

M. le président. Alors, rédigez un amendement.

M. Léon David. Nous reprenons le même amendement.

M. le président. Il conviendrait tout de même de ne pas faire trop d'obstruction au vote du budget.

Laissez-moi vous dire, c'est mon devoir de président, que nous sommes tenus, pour la discussion du budget, par un délai que nous impose la procédure d'urgence. Ce délai expire mercredi à minuit.

La commission des finances a donné un très bel exemple de travail en s'attachant matin, après-midi et nuit à préparer un rapport. Il est naturel — c'est notre devoir le plus absolu de parlementaires — que nous discutions le budget à fond. Je vous demanderai simplement de réserver aux choses importantes tout votre temps et toutes vos observations; mais, sur les petits détails, de ne pas nous faire perdre de temps.

Les trois auteurs d'amendements et un autre collègue ont présenté, au nom des populations qu'ils représentent, leurs observations. Ce que vient de dire M. le ministre ne leur donne sans doute pas satisfaction, mais les amène à retirer leurs amendements. Pourquoi voulez-vous les reprendre ?

M. Franceschi. Parce que...

M. le président. Parce que vous représentez sans doute mieux ces populations ? (*Rires et applaudissements au centre et à droite.*)

M. Léon David. C'est notre droit.

M. le président. C'est votre droit, certainement. Faire perdre du temps à l'Assemblée, c'est aussi votre droit; je ne sais pas si c'est votre devoir.

Je consulte le Conseil sur l'amendement, repris par le groupe communiste.

M. Leon David. Nous demandons un scrutin public.

M. le président. Le vote est commencé, je ne peux recevoir votre demande.

(*Après une première épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Conseil, par assis et levé, repousse l'amendement.*)

M. le président. Un autre amendement (n° 70) vient d'être déposé sur l'article 2. Je n'ai pu vous le faire distribuer. Il émane de MM. Primet, Demusois et Marrane, et tend, au premier alinéa de l'article 2, à réduire le crédit de 1.000 francs et à le ramener, en conséquence, à 1.037.369.999.000 francs.

La parole est à M. Demusois, pour défendre l'amendement.

M. Demusois. Je retire cet amendement. Il n'était proposé que dans la mesure où nous n'aurions pu discuter le premier. Comme nous avons pu le discuter et la deuxième partie de ce premier amendement devant revenir dans quelques instants, je retire donc mon nouvel amendement. (*Très bien!*)

M. le président. L'amendement est retiré.

Je n'ai plus d'amendement sur le premier alinéa de l'article 2. Le chiffre porté à cet alinéa doit être réservé jusqu'à la fin de l'examen de l'article

Sur le deuxième alinéa de l'article 2, je suis saisi de plusieurs amendements.

D'abord, d'un amendement (n° 4) de MM. David, Marrane, Demusois et les membres du groupe communiste et apparentés, qui proposent, au début du deuxième alinéa de cet article, de rétablir partiellement le crédit adopté par l'Assemblée nationale et de porter, en conséquence, le chiffre de: « 828.500 millions » à: « 853.300 millions »; de compléter le deuxième alinéa par la disposition suivante: « A concurrence de 24.800 millions les crédits nécessaires seront dégagés sur les recettes prévues à l'article 32 par une accélération du recouvrement des confiscations des produits illicites ».

La parole est à M. David.

M. Léon David. L'amendement que je défends au nom du groupe communiste a pour objet d'affecter un crédit supplémentaire de 24.800 millions au budget des anciens combattants et victimes de la guerre.

Les victimes de la guerre ont besoin de satisfactions immédiates. Dans tout le pays, la protestation est unanime parmi les anciens combattants, les pensionnés, les mutilés, les ayants droit et les anciens prisonniers de guerre. A Paris et dans les grandes villes de France, à plusieurs reprises, ils se sont rassemblés pour protester contre la non-satisfaction de leurs revendications.

Le 3 septembre dernier, c'est au nombre de près de 100.000 délégués de France que les anciens prisonniers de guerre se sont réunis au Vélodrome d'Hiver, réclamant leurs droits. Ils ont manifesté, malgré certaines manœuvres de la police qui les a brutalisés. Les délégués de province, les délégués de nos villages, étaient outrés. Je vous rapporte ce que disait un cultivateur délégué de Saône-et-Loire exprimant son indignation: « J'ai fait la guerre, je n'ai jamais été blessé, mais je viens de recevoir une blessure morale ».

Les mutilés, les grands invalides, sont contraints par la politique de misère du Gouvernement à défiler dans les rues. Récemment, place de l'Opéra, ils ont été bousculés par la police qui dut modérer son zèle devant l'indignation de la foule. Samedi dernier, il y a deux jours, une fois encore, ces hommes qui ont tant souffert, ont dû, place du Palais-Royal devant le ministère des finances aux cris mille fois répétés de: « Nos pensions! Nos pensions! » se coucher sur la chaussée et jeter devant le ministère leurs appareils, jambes et bras artificiels, pour obtenir qu'une délégation soit reçue.

Quel spectacle! qui illustre bien la politique du Gouvernement réduisant à la misère ceux qui ont donné une partie de leur corps pour fournir le matériel humain à la guerre de 1914-1918 et ceux qui l'ont donnée dans la lutte contre l'hitlérisme, sous l'occupation, et pour la libération du pays.

La population parisienne applaudissait ceux qui réclamaient leur dû que vous leur refusez pour préparer de nouveaux massacres et faire de nouveaux mutilés.

Aussi scandaleuse que soit cette attitude envers les mutilés, elle ne nous étonne pas, puisque vous avez fait matraquer des mères de jeunes Français tués au Viet Nam, venant en délégation pour demander l'arrêt de la guerre et le retour du corps expéditionnaire.

Que demandent les pensionnés ? La parité de leurs pensions avec le traitement des fonctionnaires.

Le retard de la régularisation des pensions va élargir encore l'écart entre les deux indices, qui était de 43 p. 100 en 1949, qui passera à 48 p. 100 en 1950 et ceci même avec les majorations prévues. L'indice des pensions par rapport à l'avant-guerre sera de 12,84 p. 100, alors que l'indice des prix est plus de 20 fois supérieur à celui de 1938.

Le taux actuel de la retraite du combattant est ridicule et le Gouvernement ne tient aucun compte des décisions du Parlement. Le 26 décembre 1947, un amendement du député communiste Jean Duclos, « gueule cassée » de la guerre 1914-1918, demandant la revalorisation de la retraite du combattant, avait été adopté. Qu'en a fait le Gouvernement ? Est-il possible que l'on se moque ainsi des anciens combattants lorsqu'on leur accorde, en 1949, 100 francs par mois de retraite après 55 ans d'âge ?

Les prisonniers de guerre réclament le payement du pécule et les officiers et sous-officiers le payement de leur solde de captivité. Il faut augmenter les pensions en établissant le rapport constant, revaloriser les retraites, augmenter les pensions des veuves et des orphelins, des ascendants, payer la première tranche du pécule, enfin, appliquer le statut des déportés.

C'est pour cela que nous demandons, par notre amendement, la somme de 24.800 millions de francs pour le budget des anciens combattants, car les crédits actuels destinés aux anciens combattants et victimes de la guerre ne représentant, dans le budget général, que 2,5 p. 100.

Une augmentation de ces crédits est d'autant plus indispensable que le nombre des pensionnés, malgré la disparition de certains, va augmenter. Pourquoi ? Parce qu'il y a la guerre actuellement et nul n'ignore que des Français reviennent estropiés et malades, que d'autres reviennent dans des cercueils que l'on cache à la population. Par conséquent, je suis amené en défendant les revendications des anciens combattants, à parler d'une augmentation des pensions que le Gouvernement aura à payer puisque le nombre des ayants droit augmente, parce qu'il y a une guerre.

Il est clair que la guerre actuelle, la guerre au Vietnam, fait de nouveaux mutilés, des malades, des fous, des veuves et des orphelins. Si vous ne voulez pas payer des pensions, ne faites pas des estropiés, ne faites pas des tuberculeux, ne faites pas tuer les jeunes gens. Si vous ne voulez pas que leur nombre augmente, arrêtez la guerre...

M. Georges Laffargue. En Chine!

M. Léon Davnd. ...rapatriez le corps expéditionnaire!

Si vous ne le faites pas, le peuple français vous y contraindra par son action contre la guerre. Il ne veut pas la guerre, lui. Pourquoi ? Parce qu'il l'a fait avec son sang pendant que d'autres pataugent dans la boue, les chèques et la corruption qui éclaboussent aujourd'hui des généraux et des hommes politiques dont on ne veut pas dire les noms mais qu'il faudra bien qu'un jour le peuple connaisse.

A maintes reprises, et ce sera ma conclusion, à l'Assemblée nationale, nos camarades ont proposé des ressources pour équilibrer le budget, mon ami Marrane l'a fait encore ici il y a quelques heures, M. Demusois également.

Vous refusez leurs propositions. Comment pouvez-vous honnêtement, messieurs du Gouvernement, soutenir que vous n'avez pas d'argent pour satisfaire les demandes des anciens combattants et victimes de la guerre, dont nul ne conteste le bien-fondé ? Vous souriez, monsieur le ministre des finances...

M. le ministre. Je ne souris pas.

M. Léon David. Vous n'étiez pas dans votre ministère, samedi soir, lorsque les mutilés jetaient leurs jambes et leurs bras artificiels devant la porte de l'immeuble des finances pour attirer l'attention sur leurs misères.

M. le ministre des finances. Permettez-moi un mot.

M. Léon David. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des finances. Il est vrai que j'étais absent samedi lors de cette manifestation. Mais je voudrais attirer votre attention sur le caractère de cette dernière. Si, en effet, des délégués sont venus à mon cabinet, pendant que j'étais devant le Conseil de la République, exposer leurs revendications sur la majoration des pensions, ils m'ont exprimé leurs remerciements pour avoir, au nom du Gouvernement, fait inscrire un crédit supplémentaire de quatre milliards afin d'aider les victimes de la guerre et les anciens combattants, et avoir accepté que, sur les économies qui pourraient être dégagées de l'examen des « bleus », deux milliards complémentaires leur soient affectés.

Ces délégués ont dit combien ils avaient été sensibles à ce geste du Gouvernement. Je suis heureux de vous le rappeler. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. Léon David. Vous savez bien, monsieur le ministre, que cette somme de quatre milliards n'est pas suffisante pour satisfaire aux revendications des anciens combattants. Je suis certain que les mutilés ne sont pas satisfaits du geste du Gouvernement. La manifestation de samedi soir semble contredire les propos de M. le ministre et confirmer les miens. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce n'est pas par plaisir que, par un soir d'hiver, les mutilés se couchent sur la chaussée, en plein Paris, devant le ministère des finances, pour qu'enfin on tienne compte de leur situation, de la situation de ceux qui pourtant ont donné tant pour le pays et de qui on a dit — je m'en souviens — : ils ont des droits sur nous.

Je pense que les chiffres donnés ici par M. le ministre ne correspondent pas du tout aux besoins qui ont été chiffrés par les organisations d'anciens combattants et de mutilés. Or, ces organisations aboutissent au chiffre indiqué dans mon amendement, c'est-à-dire 24.800 millions. Il n'y a pas, en effet, que les mutilés; il y a aussi les prisonniers de guerre à qui on n'a pas encore payé la première tranche du pécule; il y a, comme je l'ai indiqué, les combattants retraités, qui ne touchent actuellement que 100 francs par mois.

Je me fais l'écho ici des anciens combattants et j'en aurai terminé quand j'aurai dit: comment pouvez-vous honnêtement soutenir que vous n'avez pas d'argent, alors que vous refusez la possibilité d'en avoir davantage par une diminution des crédits militaires qui, actuellement, sont la cause initiale, directe, des difficultés dans lesquelles se débat notre pays ? Pourquoi ce budget s'enfle-t-il sans cesse, alors qu'on ne fait pas payer les grosses sociétés, qu'on ne récupère pas les profits

illicites qui ont été ramassés en leur temps dans la boue, la corruption, la spéculation, la collaboration? Nous le disons avec force, on ne veut pas diminuer les crédits militaires. Pourquoi? Parce qu'avec ces crédits on achète du matériel et ce matériel est destiné à faire la guerre en Indochine et à préparer la guerre antisoviétique; parce qu'on veut défendre les intérêts des grandes sociétés et qu'on ne veut pas faire payer les spéculateurs qui ont fait ces profits illicites.

Mais voyons, messieurs, je fais appel ici à tous ceux qui ont été des résistants. Est-il normal que, cinq ans après la libération, nous en soyons encore à réclamer la confiscation des profits illicites réalisés dans la boue de la collaboration?

N'invoquez donc pas des questions d'ordre budgétaire. Si vous n'accordez pas satisfaction aux anciens combattants et aux victimes de la guerre, c'est que vous ne le voulez pas pour des raisons de classe, des raisons de guerre et par mépris pour ceux qui se sont sacrifiés.

Si ce n'est pas vrai, acceptez notre amendement et faites droit aux revendications des anciens combattants et des pensionnés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. le rapporteur général. La commission repousse l'amendement.

En réalité, la signification que M. David veut donner à celui-ci le rend irrecevable. En effet, à partir du moment où vous voulez reporter une augmentation ou une réduction de crédits sur un chapitre déterminé, vous êtes en présence d'une augmentation de dépenses. Or cette augmentation est impossible, donc l'amendement n'est pas recevable.

M. Léon David. Mais nous proposons la récupération sur un autre chapitre, monsieur le rapporteur général, à l'article 32.

M. le rapporteur général. Vous fournissez une recette tout à fait incertaine qui ne peut être acceptée.

M. Léon David. Si cette recette est incertaine, je ne comprends pas pourquoi elle est inscrite dans le budget qui nous est présenté, puisque, à l'article 32, vous faites allusion aux profits illicites, à la fraude fiscale.

Sur quoi basez-vous votre budget? Sur des ressources incertaines? Alors il est boiteux. La vérité, c'est que vous pouvez récupérer, sur les profits illicites, les sommes indispensables aux anciens combattants. Mais vous vous refusez à le faire.

Tout le monde est d'accord sur ce point que les anciens combattants ont des droits. Ils ont des pensions insuffisantes, ils sont mécontents et ils le prouvent par des manifestations.

M. le rapporteur général. Vous demandez un crédit de 24 milliards alors que vous n'en apportez que 20.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je m'excuse d'intervenir, mais il y a une question de principe importante à préciser et qui peut se poser une autre fois.

Il ne faut pas confondre la création de recettes ou l'augmentation de crédits avec la question de la loi des maxima. M. David nous dit: Je vous demande des crédits nouveaux en proposant une recette nouvelle. Cet argument ne peut être retenu. En effet, il n'apporte rien de nouveau; les crédits fournis par les profits illicites sont des crédits qui ne sont pas contestés. Si le Gouvernement a inscrit un chiffre inférieur, c'est pour faire une travail sérieux.

Par conséquent, M. David n'apporte rien de nouveau. D'ailleurs, même s'il apportait des ressources nouvelles, tout le monde sait que le Parlement, votre assemblée comme l'autre, n'a pas l'initiative d'inscrire les crédits.

Il s'agit donc de crédits nouveaux, de crédits qui n'existent pas encore, et, comme il a été décidé tout à l'heure pour un autre amendement, celui-ci est certainement irrecevable.

M. Léon David. Permettez-moi d'indiquer à M. Berthoin que je lis à l'article 32 que l'évaluation est de 20 milliards de francs et non de 8 milliards.

M. le rapporteur général. Pour l'ensemble de la fraude fiscale.

M. Léon David. Je pense qu'il y a une différence de 4 milliards. Si vous voulez, pour nous mettre d'accord, je diminue de 4 milliards le chiffre qui est porté sur mon amendement.

M. le secrétaire d'Etat dit que je n'apporte rien de nouveau, si vous aviez fait entrer dans les caisses du Trésor les profits illicites, nous n'aurions pas besoin de les réclamer encore une fois.

M. le président. Monsieur David, la commission déclare votre amendement irrecevable, en vertu de l'article 47. Je n'ai donc pas à le mettre aux voix.

Par voie d'amendement (n° 5), MM. Marrane, Demusois, David et les membres du groupe communiste et apparentés proposent, dans le deuxième alinéa de l'article 2, de rétablir partiellement le crédit adopté par l'Assemblée nationale et, en conséquence, augmenter le crédit de 828.500 millions de francs de 3.790 millions de francs et le porter à 832.290 millions de francs.

La parole est à M. Demusois.

M. Demusois. Par cet amendement, nous proposons d'augmenter le crédit, qui est de 828.500 millions de francs, de la somme de 3.790 millions de francs et, par ce fait, de porter le crédit à 832.290 millions de francs.

Nous vous proposons purement et simplement de rétablir le crédit de 3.790 millions relatif à la participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général des départements et des communes, participation qui, vous le savez, se trouve supprimée depuis 1949, mais qui cause un grave préjudice aux collectivités locales.

Je ne doute pas que cette Assemblée, qui se réclame toujours d'être représentative des communes de France, veuille me suivre dans mon amendement et le vote sans difficulté.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. le rapporteur général. Nous nous trouvons exactement en présence d'un cas semblable à celui de tout à l'heure. Cet amendement est également irrecevable.

M. le président. L'amendement étant irrecevable en vertu de l'article 47, je n'ai pas à le mettre aux voix.

Par voie d'amendement (n° 42), M. Dulin et les membres de la commission de l'agriculture proposent, au deuxième alinéa de cet article, de remplacer le chiffre: « 828.500 millions de francs », par le chiffre: « 829.500 millions de francs ».

La parole est à M. Dulin.

M. Dulin. Mesdames, messieurs, le Gouvernement, vous le savez, depuis quelques années, avait pris un certain nombre d'engagements vis-à-vis des producteurs de blé, de vin, producteurs de tabac et surtout producteurs d'oléagineux.

Le Gouvernement avait garanti un prix à ces derniers. La récolte 1949 a été collectée et mise à la disposition d'un organisme que vous connaissez bien, le G. N. A. P. O. Cet organisme a versé aux producteurs de colza la totalité des sommes qui leur revenaient, mais en ce qui concerne les producteurs d'autres oléagineux, et pour un total de 27.946 tonnes, les producteurs n'ont touché que 50 p. 100 de la vente de leurs produits. C'est pour cela que je demande le rétablissement de la somme d'un milliard nécessaire au payement de ce qui est dû à ces producteurs. J'espère que l'Assemblée s'associera à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. le rapporteur général. La commission repousse l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. le secrétaire d'Etat. Le Gouvernement accepte l'amendement.

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement?

M. Pellenc. Je la demande, monsieur le président.

M. le président. Le parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. Il n'y a aucune raison d'affirmer, dans la loi budgétaire, par une augmentation d'un milliard, que le groupement des oléagineux bénéficiera d'une situation privilégiée par rapport aux autres.

Le crédit qui figure dans la loi budgétaire est un crédit global, qui permet au Gouvernement, dans la mesure où il la trouvera légitime, d'accepter les propositions de M. Dulin. Mais j'appelle, par contre, l'attention de nos collègues sur le fait qu'accepter par la bande des augmentations de dépenses, reviendra, en définitive, à rechercher ensuite des recettes, donc à imposer de nouvelles taxes, puisque le budget que nous avons arrêté sera déséquilibré.

Par conséquent, par cet amendement aussi bien que par d'autres de même nature — je m'excuse auprès de notre collègue M. Dulin, mais il faut bien le dire — nous ne sommes pas disposés à nous laisser manœuvrer. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Monsieur Dulin, maintenez-vous votre amendement?

M. Dulin. Je regrette vivement la position prise par M. Pellenc.

M. Serrure. Pas nous!

M. Dulin. Je dois dire que la commission de l'agriculture a décidé de demander le rétablissement de ce crédit d'un milliard pour payer les producteurs d'oléagineux. Les graines sont actuellement entre les mains des industriels, mais les producteurs ne sont pas payés.

Je demande au Gouvernement s'il peut prendre l'engagement, dans le cas où ce crédit d'un milliard ne serait pas voté, de payer les producteurs. Sinon, je ne retirerai pas mon amendement.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je dois préciser la situation, car l'Assemblée nationale ayant supprimé ce crédit en totalité, alors que M. Dulin en demande le rétablissement, non seulement je n'ai pas les fonds mais je n'ai pas davantage le droit de payer les agriculteurs et de tenir les engagements auxquels M. Dulin a fait allusion. Je suis donc obligé de le confirmer.

M. Pellenc a suggéré la possibilité d'effectuer ce payement sur l'ensemble des crédits mais il n'a pas tenu compte de la décision de l'Assemblée nationale qui, si l'amendement de M. Dulin n'est pas voté, nous interdit absolument de le faire. Il faut que la situation soit claire.

M. Courrière. Je dépose une demande de scrutin public au nom du groupe socialiste.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement de M. Dulin, repoussé par la commission et accepté par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Les secrétaires m'informent qu'il y a lieu de procéder à l'opération du pointage.

Le Conseil sera peut-être d'avis de suspendre ses travaux pendant cette opération. (*Assentiment.*)

A quelle heure le Conseil entend-il reprendre la séance ?

M. le rapporteur général. La commission des finances propose que ce soit à vingt et une heures trente, monsieur le président.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Peut-être le Conseil pourrait-il décider de reprendre sa séance à vingt-deux heures, monsieur le président.

Voix nombreuses. Vingt et une heures trente!

M. le président. Le Conseil est-il d'avis de reprendre sa séance à vingt et une heures trente ? (*Assentiment.*)

La séance sera donc reprise à vingt et une heures trente.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt et une heures cinquante minutes, sous la présidence de M. René Coty.*)

PRESIDENCE DE M. RENE COTY,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous reprenons la suite de l'examen des amendements au deuxième alinéa de l'article 2.

Voici, après pointage, le résultat du dépouillement du scrutin sur l'amendement présenté par M. Dulin.

Nombre de votants	304
Majorité absolue	153
Pour l'adoption	133
Contre	171

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Par voie d'amendement (n° 39), M. David et les membres du groupe communiste et apparentés proposent, dans le deuxième alinéa de cet article, de réduire de 5 milliards le crédit de 828.500 millions proposé, et de le ramener, en conséquence, à 823.500 millions.

La parole est à M. Léon David.

M. Léon David. Mesdames, messieurs, plus de 23 milliards sont inscrits dans le budget du ministère de l'intérieur, dépenses civiles, pour la gendarmerie et les compagnies républicaines de sécurité. C'est un de ces camouflages auxquels on nous a habitués pour masquer les dépenses qui sont d'ordre militaire; en particulier, pour les sommes qui sont destinées à ces hommes qui sont dans les territoires d'outre-mer, le caractère militaire est encore plus évident et, dans bien des cas, ces hommes accomplissent des besognes qu'il serait impossible de faire faire à des soldats en raison des attaches qui les lient aux populations dont ils sont issus ou dont ils sont les frères.

Il n'est pas possible de masquer plus longtemps l'activité et le caractère des compagnies républicaines de sécurité. Ces troupes sont casernées; elles disposent des matériels de transport et d'armement comme l'armée. Leur tenue, l'entraînement qu'elles suivent n'ont rien à voir avec la police traditionnelle.

Au centre. Pourquoi ?

M. Léon David. Il y a certes une différence avec les soldats; elle porte en particulier sur les traitements; les C. R. S. sont grassement rétribués et nourris alors que les soldats ont un prêt dérisoire et une nourriture insuffisante.

J'ai étudié le budget du ministère de l'intérieur et j'ai trouvé pour les compagnies républicaines de sécurité une prime de danger dont le crédit est de 5.700.000 francs (chapitre 1330). Les mineurs et les cheminots ont-ils droit à une prime de danger, alors que tant des leurs tombent sur le front du travail ?

M. Le Basser. Vous parlez des mineurs; nous nous inclinons tous devant leurs mérites. Nous demandons simplement pourquoi les employés de la sécurité sociale, qui ne courent certes pas de dangers — vous êtes bien de cet avis — ont droit à une prime d'affabilité. (*Rires et applaudissements au centre et à droite.*)

M. Léon David. Le budget prévoit-il pour les employés de la sécurité sociale une prime de danger ?

M. Le Basser. Non!

M. Léon David. Je parle d'une prime de danger. Je mets en comparaison les compagnies républicaines de sécurité d'une part, les cheminots et les mineurs, d'autre part, et je déclare que ces derniers, qui accomplissent un travail très dangereux, ne touchent pas de prime de danger.

Dans le budget, j'ai trouvé qu'il n'y avait pas d'abattement de zone de salaire pour les compagnies républicaines de sécurité, alors qu'il y en a pour les ouvriers et les fonctionnaires. J'ai trouvé également qu'il y avait pour les compagnies républicaines de sécurité des indemnités pour difficultés d'existence, alors qu'il n'y en a pas pour les ouvriers et les économiquement faibles.

Nous avons entendu à cette tribune samedi dernier — et ce n'est pas la première fois — des sénateurs d'insurger contre les maigres avantages en nature accordés aux mineurs sous forme de charbon, aux cheminots sous forme de transport gratuit et aux employés du gaz et de l'électricité sous une autre forme, ce sont tous des travailleurs qui produisent pour la nation des ressources indispensables à l'industrie: charbon, gaz, électricité, transport. Quelques-uns de nos collègues se sont dressés contre les avantages sociaux de la classe ouvrière et notamment contre les magnifiques œuvres sociales d'Electricité de France, qui donnent satisfaction à l'ensemble du personnel. (*Mouvements divers.*)

M. Biatarana. Evidemment!

M. Léon David. Mais, messieurs, s'il n'est pas vrai que l'ensemble du personnel y trouve satisfaction, lorsqu'il y a des élections à tous les échelons pour désigner les représentants de ces caisses, ce ne sont pas ceux qui les dirigent actuellement qui recueilleraient le plus grand nombre de suffrages. C'est donc la preuve que cela donne satisfaction à l'ensemble du personnel. (*Mouvements divers.*)

M. Pinton. Et les contribuables ?

M. Léon David. J'ai trouvé, dans ce budget, des primes et indemnités spéciales. C'est probablement pour cette raison que les compagnies républicaines de sécurité qui étaient dans les cités minières et à Port-de-Bouc touchaient, en plus de leur traitement, 600 à 900 francs par jour. Je ne parle pas de ceux qui auraient dû être dans la forêt des Landes au moment des incendies. Leur absence a été assez remarquée.

J'ai trouvé, dans ce budget, des primes d'alimentation pour les compagnies républicaines de sécurité: en plus de leur traitement, 85 francs pour un repas dans la métropole, et 155 francs dans les territoires d'outre-mer. Un vieux n'a pas cette somme, pour toute une journée. Combien les travailleurs des régions d'outre-mer touchent-ils, dans nos territoires, pour leur nourriture d'une journée ? Il est vrai que les chiens policiers (*Exclamations sur de nombreux bancs.*) destinés à mordre les ouvriers (*Nouvelles exclamations.*)...

M. Boisrond. Soyez sérieux !

M. Léon David. Messieurs, j'ai vu, j'étais présent. Oui, j'ai vu, j'étais présent à Marseille. (*Rires et exclamations.*)

J'ai vu les chiens policiers lâchés sur les ouvriers métallurgistes et sur les lockoutés de Port-de-Bouc, que l'on a privés de travail pendant 110 jours.

J'ai vu les policiers, sur ordre du préfet exécutant les ordres du Gouvernement, lâcher des chiens contre des ouvriers et j'ai vu les ouvriers... (*Exclamations.*)

Si vous trouvez que cela est bien de lâcher des chiens sur des ouvriers, vous n'avez rien à objecter à ce qui se passait dans les camps de concentration en Allemagne, dans les camps de la mort, où l'on lâchait des chiens contre les déportés politiques (*Interruptions et bruit*) que les brutes nazies faisaient ainsi déchiqueter.

Plusieurs sénateurs. Est-ce qu'il y en a en Russie ?

M. Georges Laffargue. Et les cosaques !

M. Léon David. Il est vrai qu'un chien policier a besoin de 63 francs par jour pour son repas principal. Mais les vieux, qui touchent moins de 62 francs par jour pour une journée entière, ne peuvent-ils pas établir la comparaison entre la nourriture donnée à un chien et celle qui leur est réservée ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

D'autre part, quelles sont les activités des compagnies républicaines de sécurité ? Elles ne sont jamais employées à la recherche ou à la poursuite des gangsters. Elles n'ont pas empêché qu'un Roger Peyré, collaborateur, escroc, estimé de certains milieux, ayant des relations dans les hautes sphères, de filer vers Rio de Janeiro. Il est vrai qu'il avait un billet, un passeport et des papiers en règle, délivrés par le ministre de l'intérieur.

Non ! les compagnies républicaines de sécurité ne font pas cette besogne civile et ce n'est pas pour traquer les gangsters, croyez-moi, que des crédits sont affectés, dans le budget qui nous est présenté, à des détachements de compagnies républicaines de sécurité pour la Réunion, la Guadeloupe et la Martinique. Les compagnies républicaines de sécurité sont uniquement employés à réprimer brutalement, sauvagement, les grèves, les manifestations ouvrières et démocratiques, manifestations inscrites dans la Constitution, les rassemblements et les défilés en faveur de la paix. Leur impopularité va grandissant Ils rappellent trop, par leur tenue, leur brutalité, leur aspect et leurs actes, les formations hitlériennes. Le ministre de l'intérieur a transformé ces hommes, qui sortent du peuple, en ennemis du peuple.

Je rappelais il y a quelques jours, ici, à M. le ministre de l'agriculture que, dans son propre village, à Saint-Rémy-de-Provence, des camions ont amené 50 hommes des compagnies républicaines de sécurité bondissant, l'arme au poing, pour cerner les fermes de pauvres paysans qui ne peuvent pas payer leurs impôts. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. Primet. Permettez-moi de vous interrompre.

M. Léon David. Je vous en prie.

M. le président. Nous discutons actuellement un amendement. Seul son auteur a la parole.

M. Primet. Alors, je demanderai la parole pour expliquer mon vote.

M. Léon David. C'est votre opinion, monsieur le président. Je vous en laisse la responsabilité. (*Interruptions et bruit.*)

Plus vous crierez, plus je resterai à la tribune. Ce n'est pas vous qui m'empêcherez de parler !

M. le président. Veuillez continuer.

M. Léon David. Les miliciens et les Allemands ne nous ont pas empêchés d'être des patriotes. Vous, vous ne m'empêcherez pas de parler. (*Vives interruptions et exclamations.*)

Et vous, monsieur Laffargue, où étiez-vous ? Dans vos pantoufles, avec des pompons !

M. Georges Laffargue. Et Thorez ? Où était-il ? (*Bruit.*)

M. Léon David. Thorez a fait son devoir, et je vous interdis de l'insulter.

M. Georges Laffargue. Vous êtes le parti des déserteurs !

M. le président. L'incident est clos. Veuillez continuer, monsieur David.

M. Georges Laffargue. Vous n'allez tout de même pas demander la Légion d'honneur pour Thorez ? Ce serait un peu fort !

M. Chaintron. Taisez-vous, monsieur Laffargue !

M. Georges Laffargue. Vous vous taisiez, monsieur Chaintron, quand vous étiez préfet !

M. Chaintron. Vous devriez en faire autant en tant que sénateur !

M. Léon David. L'irruption des compagnies de sécurité dans nos campagnes avait créé de l'émotion parmi nos populations rurales qui ont vu tant de fois de scènes identiques, hélas ! parfois meurtrières sous l'occupation.

Un sénateur à droite. Et la loi de finances, qu'en faites-vous ?

M. Léon David. Les déplacements des compagnies républicaines de sécurité qui, je le répète, n'agissent pas contre les gangsters mais contre les ouvriers, sont inscrits dans le budget du ministère de l'intérieur pour la somme de 611.910.000 francs, en augmentation, sur le budget de 1949, de 155 millions. C'est à croire que M. Moch prévoit de nombreuses expéditions punitives pour 1950 !

Je vous demande de voter notre amendement réduisant de 5 milliards les crédits de ces deux postes du ministère de l'intérieur. La commission des finances a proposé des réductions massives. Elle a suggéré de réduire dans de grandes proportions les crédits d'investissement. Je vous fais une proposition d'économies qui concerne des hommes qui ne rapportent rien à la nation et qui ne font que vivre grassement sur le dos des contribuables.

J'espère que, vous faisant une proposition de diminution de dépenses...

M. Charles Brune. Pour une fois !

M. Léon David. Oui, monsieur Brune. Alors que nous défendons constamment les crédits affectés aux investissements, au budget de l'éducation nationale, à celui de la santé, à la reconstruction, aux anciens combattants que vous combattez, cette fois-ci, nous vous proposons une diminution de dépenses de 5 milliards. Vous qui voulez à tout prix faire des économies, vous, qui réduisez les crédits d'investissement, acceptez cette diminution de crédits.

En conséquence, je vous demande de voter notre amendement. Vous ferez ainsi la preuve que vous voulez sincèrement faire des économies. Acceptez notre proposition de réduction de 5 milliards et vous mettrez vos actes en conformité avec vos paroles.

Si vous ne le faites pas, c'est que tout ce que vous dites ici, c'est du vent, c'est de la démagogie et cela ne sert à rien. (*Exclamations et rires. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission repousse l'amendement.

M. Primet. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. Avant de mettre aux voix l'amendement présenté par M. David, je donne la parole à M. Primet pour expliquer son vote.

M. Primet. Je voterai l'amendement de mon camarade David, pour une raison supplémentaire.

Quand mon camarade David a dénoncé l'utilisation des compagnies républicaines de sécurité contre les prisonniers, contre les anciens combattants, contre les mineurs, contre les ouvriers en général, il y eut des protestations dans l'assemblée. Les protestations se sont faites plus fortes quand il a parlé de leur utilisation contre les paysans et certains de nos collègues voulaient par là nier cette réalité.

Notre collègue David nous citait l'exemple de l'utilisation des forces de répression à Saint-Rémy-de-Provence, village qui se trouve dans le département de M. le ministre de l'agriculture. Je veux, parce que le fait est très récent — il date de quelques jours —, citer l'exemple du département de la Mayenne, département de M. le ministre des affaires économiques où, pour arrêter un inoffensif paysan bouilleur de cru, on a mobilisé des forces considérables de gendarmes armés de mitraillettes. Arrestation illégale par ordre de l'administration des contributions directes. L'emprisonnement des paysans a entraîné une manifestation légitime des paysans du Nord du département qui, au nombre de 4.000, grâce à leur action énergique ont obtenu la libération des emprisonnés.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement repoussé par la commission.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi d'un amendement (n° 7) présenté par MM. Chaintron, David, Demusois et les membres du groupe communiste et apparentés, tendant, au début du deuxième alinéa de cet article, à remplacer le chiffre de : « 828.500.000.000 », par le chiffre de : « 827.129.886.000 ».

La parole est à M. Demusois.

M. Demusois. Cet amendement a pour objet de réduire le crédit de 1.370.114.000 francs.

Nous pensons que cette réduction porterait sur le budget de la présidence du conseil, aux paragraphes A et C destinés à l'état-major et aux services de documentation extérieure et de contre-espionnage. Nous vous demandons d'accepter cette réduction parce que nous considérons que cette somme de 1.370.000 millions pourrait être utilisée plus sérieusement à doter notre pays de moyens de télécommunication qui lui manquent.

Nous avons eu l'occasion de soutenir cet amendement devant la commission des finances où nous avons fait valoir nos différents points de vue. Nous étions tous d'accord pour considérer notre pays comme une plaque tournante en matière de télécommunications, domaine où nous sommes extrêmement en retard sur les autres pays. Nous avons fourni un certain nombre d'arguments, mais il en est un sur lequel je veux retenir votre attention.

Par exemple, très peu de grandes entreprises sont spécialisées dans la fabrication des câbles pour l'administration des postes, télégraphes et téléphones. D'une manière générale, ces entreprises ne reçoivent de commandes que d'un seul client, l'Etat. Eh bien, alors que nous avons tant besoin de câbles, on nous déclare partout, sous prétexte de manque de crédits, qu'on ne peut pas passer à ces entreprises les commandes qui leur seraient nécessaires pour travailler à plein et pour leur éviter de licencier, comme l'a fait ces jours derniers la compagnie L. T. T. de Conflans-Sainte-Honorine, où 57 ouvriers viennent d'être renvoyés et qui envisage le licenciement de 600 autres ouvriers pour le 31 janvier.

Le prétexte, je le répète, c'est que, ne recevant pas de commande de l'Etat, qui est à peu près son seul client, cette usine ne se trouve pas à même de conserver son personnel. Ce qui est curieux, c'est que dans le même temps où l'Etat français ne donne pas à cette usine située sur le sol français, des commandes pour des travaux infiniment nécessaires, on apprend que des commandes sont passées en Angleterre pour le même objet. Il y a là vraiment quelque chose que nous ne pouvons accepter, et nous croyons que, s'il est vrai qu'il y a des difficultés de crédit, on pourrait trouver dans les économies que nous préconisons sur les postes que je viens d'indiquer des sommes disponibles pour donner le moyen à notre pays d'avoir un réseau de télécommunications qui lui donne au moins satisfaction. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission repousse l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement, repoussé par la commission.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Par voie d'amendement (n° 56), M. Laffargue propose, au début du deuxième alinéa de l'article, de réduire de 10 millions le crédit de 828.500 millions proposé.

La parole est à M. Laffargue.

M. Georges Laffargue. Mesdames, messieurs, je ne retiendrai pas longtemps l'attention du Conseil de la République. Mon amendement propose une réduction de 10 millions et vise à fusionner dans un seul ministère la totalité des services traitant du commerce intérieur et du commerce extérieur de la France, y compris l'office des changes.

Il n'est pas simplement indicatif de diminution de dépenses, il est porteur de recettes, car le problème du commerce extérieur de la France est essentiel pour ce pays, et dans la mesure où nous pourrons remplacer les directions multiples par une direction unique qui soit capable, pour des raisons de commerce extérieur et non plus pour des considérations ou administratives ou de politique étrangère, de traiter l'ensemble des intérêts français, ceux du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, et dans la mesure où nous serons capables de plier l'office des changes à ce que j'appellerai les impératifs catégoriques de la nation, nous réaliserons une œuvre qui me paraît intéressante.

Je demande donc au Conseil d'accepter mon amendement. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission s'en remet au Conseil.

J'attire simplement l'attention sur le fait que les réductions sur les services civils sont déjà très importants et qu'il paraît superflu d'en ajouter une nouvelle.

M. Georges Laffargue. Celle-ci fait gagner de l'argent.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Le Gouvernement repousse l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Par voie d'amendement (n° 43), MM. Auberger, Dassaud, Patient et les membres du groupe socialiste proposent au deuxième alinéa de cet article, de réduire de 1.000 francs le crédit de 828.500 millions de francs, et le ramener en conséquence à 828.499.999.000 francs.

La parole est à M. Auberger.

M. Auberger. Mes chers collègues, je désirerais vous exposer un problème douloureux qui, à plusieurs reprises, a été évoqué devant votre assemblée et qui, chaque fois, a reçu l'accueil le plus bienveillant des membres du Conseil de la République: c'est celui des anciens combattants et victimes de la guerre, et de leurs légitimes revendications.

Tout d'abord, nous tenons à exprimer le regret que la totalité des crédits inscrits au budget de 1947, 1948 et 1949, prévus en faveur des anciens combattants et victimes de la guerre, n'ait pas été utilisée et qu'une vingtaine de milliards soient demeurés disponibles ou affectés au budget général. Nous acceptons bien volontiers l'explication qui a été fournie, à savoir que ces crédits n'ont pas été employés du fait de la disparition d'un très grand nombre des bénéficiaires. Nous savons hélas que la mort fait des ravages parmi ceux qui se sont sacrifiés et ont cruellement souffert pour la patrie et que beaucoup ne survivent pas longtemps à leurs épreuves. Mais il reste les rescapés, les mutilés, les malades, les veuves, les orphelins; il reste les prisonniers, les combattants et les déportés. Il est incontestable que la patrie a des devoirs à remplir à leur égard, un devoir de gratitude qui soit en même temps un devoir d'équité. Pourquoi alors n'a-t-on pas songé à utiliser les crédits qui étaient destinés aux disparus pour satisfaire les modestes revendications des survivants ?

Nous pensons, quant à nous, qu'il y a des économies à réaliser, qu'il faut les rechercher et les proposer hardiment là où elles s'imposent. Par contre, il est un chapitre du budget sur lequel nous ne pouvons admettre qu'il en soit fait, c'est celui des anciens combattants et des victimes de la guerre. En effet, ce budget constitue une dette, une dette sacrée qu'il faut payer aux meilleurs serviteurs de la patrie et il doit être interdit de faire sur lui des prélèvements ou des abattements.

C'est le sens de l'amendement que nous vous proposons d'adopter, en vue d'éviter le retour des mesures regrettables qui sont intervenues en fin des trois années précédentes.

On ne peut pas dire, cependant, que les revendications légitimes des anciens combattants et des victimes de la guerre soient toutes satisfaites. Nous pensons très sincèrement, au contraire, que ce sont ceux à qui la patrie doit le plus qui, en retour, ont reçu le moins.

Je me garderai d'exposer devant vous le problème du rapport constant. Je veux laisser le soin à notre collègue M. Giauque, au nom de la commission des pensions, de traiter cette question. Je voudrais cependant évoquer devant vous la situation du mutilé du travail à 80 p. 100 qui perçoit une pension annuelle de 126.000 francs. Nous pensons que c'est là une indemnité équitable, une réparation qui répond à la fois à l'incapacité physique et à l'actuel coût de la vie. Quant à l'invalide de guerre à 80 p. 100, il ne perçoit que 40.000 francs, soit 85.000 francs de moins que son camarade mutilé du travail. Les mêmes disproportions existent pour la veuve et l'orphelin.

Qu'on ne se trompe pas sur le sens de notre intervention. Nous ne pensons pas que les plus favorisés perçoivent trop et nous ne souhaitons pas l'égalité dans la misère. Mais nous pensons très nettement que le sort fait aux créanciers privilégiés de la nation ne leur confère, en définitive, que le titre de français de dernière catégorie auxquels, par surcroît, est accordée une retraite de combattant qui n'est qu'une aumône.

Il faudrait également abroger les lois dites de Vichy et, en particulier, cette honteuse forclusion quinquennale qui condamne à la disparition, faute de soins et de moyens de subsistance, les combattants atteints par la maladie. Le Conseil de la République s'honorait en votant à l'unanimité, il y a quelques mois, la disparition de cette loi, mais, malheureusement, sa décision n'a pas été suivie d'effet.

Il faut également liquider les soldes, payer le pécule aux prisonniers de guerre qui n'ont perçu ni solde, ni traitement pendant leur captivité. Depuis 1945, les prisonniers de guerre n'ont pas été partie prenante sur le budget des anciens combattants.

Ils ont proposé que leur pécule soit payé par tranches successives et sur trois années consécutives. Pour 1950, ils accepteraient la réalisation d'une première tranche destinée aux veuves, aux ayants droit des prisonniers de guerre décédés en captivité ou après le retour de captivité.

Mes chers collègues, faut-il rappeler que les Etats-Unis, la Belgique, ont accordé le pécule à leurs prisonniers de guerre et que les prisonniers de guerre allemands ont quitté le territoire français avec un pécule en poche payé par les employeurs français ?

Enfin, il serait à souhaiter que les indemnités dues aux déportés et internés de la résistance soient versées rapidement. Dans toute la France, dans l'Union française, le monde combattant éprouve déception, tristesse, rancœurs. Des manifestations puissantes, généralement dignes, telles celles des prisonniers de guerre, ou celles organisées par les grands mutilés, traduisent le mécontentement de ceux qui, hier, ont souffert dans leur chair et qui, aujourd'hui, souffrent dans leur cœur.

Mais qu'on prenne garde. Ce serait commettre une lourde faute et méconnaître profondément la foi qui anime les anciens combattants que de croire qu'ils se lasseront. Ils n'ont jamais capitulé, ils ne céderont pas et il faudra bien leur donner satisfaction pour respecter leurs droits. Le Gouvernement invoque des difficultés financières et l'équilibre de son budget, mais les anciens combattants et victimes de la guerre éprouvent, eux aussi, les mêmes difficultés et généralement ils n'ont pas les moyens physiques, ils n'ont plus la force de se procurer les ressources qui leur manquent.

Cette situation est indigne d'un grand pays comme la France, patrie reconnaissante et généreuse.

Les anciens combattants et victimes de la guerre ont droit à la gratitude de la nation et à la sollicitude des représentants du pays. Les membres du Conseil de la République qui, dans leur grande majorité, ont connu les épreuves de l'une et l'autre guerre, des deux parfois, voudront se montrer solidaires de leurs anciens compagnons de combat ou de captivité dans le vote que nous leur demandons pour concrétiser notre volonté

de voir le Gouvernement respecter les droits des anciens combattants. Il ne suffit pas de faire des promesses, il faut les tenir. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission repousse l'amendement.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement.

M. Biatarana. Je demande la parole, pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Biatarana.

M. Biatarana. Mesdames, messieurs, cette assemblée est, nous le savons tous, unanime à défendre la cause des anciens combattants.

Mais, parce que nous sommes sincèrement attachés à la cause de toutes les victimes de la guerre, nous savons qu'il n'est pas efficace de prétendre défendre les anciens combattants en utilisant, un soir comme celui-ci, le biais d'un amendement. Nous souhaitons ici une discussion générale sur cette question des victimes de la guerre, mais nous estimons que, ce soir, par l'intervention de notre collègue, nous ne pouvons obtenir aucun résultat.

Par conséquent, tout en rendant hommage à la sincérité de M. Auberger, il faut souhaiter plus de franchise. Un jour, nous aborderons le débat et nous le traiterons complètement. Mais, ce soir, vous savez que nous ne pouvons rien, et les victimes de la guerre doivent le savoir. Nous n'avons pas le droit de les tromper. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la droite, du centre et de la gauche.*)

M. Courrière. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Courrière.

M. Courrière. C'est pour une explication de vote que j'interviens. On a l'air de prétendre que, de certains côtés, on fait de la démagogie. Je le regrette, parce que vraiment les paroles que vient de prononcer M. Auberger, tout le monde le sent, l'ont été avec simplicité. Il a dit très exactement ce que tout le monde pense ici et puisqu'aussi bien M. Biatarana prétend que nous faisons de la démagogie, nous demandons un scrutin public. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Léon David. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Léon David.

M. Léon David. Mesdames, messieurs, le groupe communiste votera l'amendement présenté par le groupe socialiste pour la raison que j'ai déjà, dans une intervention précédente, indiqué notre position sur les revendications des anciens combattants et victimes de la guerre et en demandant 24 milliards de crédits supplémentaires pour ce budget. Le Gouvernement a opposé l'article 47, marquant ainsi sa volonté de ne rien leur accorder.

J'ajoute que j'avais déposé un amendement qui avait le même objet que celui de nos collègues socialistes. Je le retire. Je me rallie donc totalement à l'amendement qui nous est présenté, parce qu'il rejoint mes observations de cet après-midi, bien que cet amendement ne fasse aucune obligation au Gouvernement et qu'il n'aie qu'un caractère indicatif. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants	314
Majorité absolue	158
Pour l'adoption	213
Contre	101

Le Conseil de la République a adopté.

Par voie d'amendement (n° 69), MM. Marrane, Demusois, David et les membres du groupe communiste et apparentés proposent, au début du deuxième alinéa de cet article, de réduire de : « 1.000 francs » le crédit proposé de : « 828.500 millions de francs » et le ramener, en conséquence, à « 828.499 millions 999.000 francs ».

La parole est à M. Demusois.

M. Demusois. Cet amendement a pour objet de réduire de 1.000 francs le crédit prévu de façon à permettre au Conseil de la République de s'exprimer sur l'objet que nous avons débattu dans un amendement antérieur, à propos du rétablissement de la participation de l'Etat aux charges des communes.

En présence de notre premier amendement, le Gouvernement, et la commission ont fait connaître que, dans sa forme, l'amendement n'était pas recevable. Je me trouve donc obligé de recourir à cette procédure de l'amendement indicatif et de proposer une réduction pour obtenir une augmentation.

Je demande donc au Conseil de la République de vouloir bien voter cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission repousse l'amendement.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Le Gouvernement le repousse également.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Par voie d'amendement (n° 65), MM. Naveau, Durieux et les membres du groupe socialiste demandent, au 2e alinéa de cet article, de rétablir les crédits prévus pour la subvention sur le pain au chiffre voté par l'Assemblée nationale et en conséquence augmenter de :

« 2.300 millions »

le crédit proposé en le portant à : « 830.800 millions ».

La parole est à M. Naveau.

M. Naveau. Mesdames, messieurs, en soutenant l'amendement que j'ai déposé au nom du groupe socialiste et qui vise au rétablissement de la subvention sur le pain, telle que l'avait admise l'Assemblée nationale, j'agis en considération d'un fait existant dont la suppression aurait, outre une répercussion sensible sur le pouvoir d'achat des ouvriers et celui des économiquement faibles, une influence psychologique désastreuse au moment où nous allons aborder la libre discussion des salaires. Nous ne sommes pas, par principe, pour le système des subventions qui fausse en partie notre vie économique, mais celle qui concerne le prix du pain ne peut être supprimée d'un seul coup sans difficulté. Le prix du blé fixé pour la récolte de 1949 reste immuable, et un changement de prix ne pourra intervenir que lors de la fixation du prix de la récolte de 1950, c'est-à-dire au début d'août. Ce n'est donc pas du côté des producteurs qu'il faut penser faire absorber la suppression de la subvention.

Certains de mes collègues pensent que cette subvention pourrait être remplacée par une diminution des marges intermédiaires des minotiers et des boulangers. Je voudrais bien les suivre sur ce terrain. Je suis de ceux qui pensent que plus de liberté doit être accordée au boulanger pour le choix de son meunier, mais ceci dans l'espoir d'une qualité toujours meilleure, comme d'une concurrence dans la présentation en qualité et en quantité, c'est-à-dire dans le poids des miches.

Mais ce n'est qu'un espoir. Je ne pense pas que cette diminution des marges intermédiaires viendra par je ne sais quel geste subit de générosité de la part des intéressés.

Si cette diminution est possible, elle devra, en tout état de cause, faire l'objet de négociations entre le ministère de l'économie nationale et les intéressés. Il semble donc, automatiquement, que la suppression de la subvention amènera une hausse du prix du pain. De plus, le régime des subventions est indispensable pour régulariser le prix du pain dans toutes les régions de France.

Ma conclusion est celle-ci : que cette question soit revue lors de la fixation du prix de la récolte de 1950. A cette époque, nous espérons que la liberté des salaires sera rendue et que, dans l'éventualité de la fixation d'un salaire minimum vital, il sera possible d'y inclure la hausse que provoquera l'abandon de la participation financière de l'Etat. Actuellement, son maintien s'impose, et c'est pourquoi je demande au Conseil de la République de voter mon amendement. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Brizard, contre l'amendement.

M. Brizard. Mesdames, messieurs, je regrette d'avoir à me répéter puisque hier déjà et ce matin même, j'ai tenu ce raisonnement à propos du prix du pain. Le prix du pain n'a nullement besoin d'être augmenté, car si nous ne prenons pas sur la marge de panification ou sur la marge de meunerie, il est très facile de prendre sur les 375 francs qui sont retenus aux producteurs et versés à tous les organismes de distribution. (*Vifs applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Or, ces organismes de distribution qui, justement, avaient leur nécessité pendant la guerre, devraient, du fait de la liberté des farines et de la liberté du pain, tomber du même coup. Sur cette somme de 3 fr. 75 par kilo, vous pouvez prélever un franc très facilement. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission a longuement délibéré sur ce problème. Elle maintient sa position et repousse l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Robert Buron, *secrétaire d'Etat aux affaires économiques.* Le Gouvernement accepte l'amendement, car je crains que les évaluations qui ont été présentées par les adversaires de l'amendement et par la commission des finances du Conseil de la République ne tiennent pas un compte exact des différentes opérations qui s'effectuent.

Pour reprendre le cadre de la liberté qui était évoqué à l'instant, et en ce qui concerne la fixation du prix du pain telle qu'elle se faisait avant guerre, je me permets les comparaisons suivantes. En ce qui concerne la marge de rétrocession des organismes stockeurs, le coefficient d'augmentation est de 20, mais je fais remarquer qu'il y a à l'heure actuelle, pour ces organismes, une charge particulière et que l'importance de la récolte — ce point a été discuté à l'Assemblée nationale — a fait apparaître que le stockage moyen n'était pas de quatre, cinq ou six semaines, comme l'an dernier, mais de dix, onze, douze ou treize semaines; ceux qui appartiennent à des départements producteurs de blé le savent parfaitement et ce sont peut-être des chiffres plus importants encore qu'il faut prévoir étant donné l'importance de la récolte.

En ce qui concerne les prix d'approche du blé, ils étaient de 6 francs, 14 en septembre 1939, ils sont de 48 francs 30 maintenant, soit le coefficient 7,86.

En ce qui concerne la marge de mouture, elle est passée de 21 francs 35 à 284 francs 70, soit un coefficient de 13,35.

Par conséquent, si l'on compare ces frais essentiels sur lesquels M. Brizard appelait notre attention, on s'aperçoit qu'aucun d'entre eux, à l'heure actuelle, ne représente, en se remettant dans le cadre du fonctionnement de 1939, comme on le demandait tout à l'heure, c'est-à-dire dans le cadre de la liberté, une augmentation excessive par rapport à la moyenne des prix.

Au centre. Pour quels services rendus?

M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques. En fait, les deux discussions portent bien sur les marges de panification dont j'ai déjà eu l'occasion de dire combien la discussion, département par département, présente de difficultés, difficultés qui n'arrêtent pas le Gouvernement dans son action pour obtenir, comme il s'y est engagé, une diminution de 750 millions sur les marges de panification, mais dont il est difficile d'espérer que le résultat soit plus important.

Dans ces conditions, il me semble que vouloir reprendre, comme on le demandait à l'instant, un franc par kilo de pain sur les marges diverses aboutirait à rendre impossible l'équilibre et rendrait même nécessaire, pour la plus importante de ces marges, qui est vraisemblablement dans l'esprit de ceux qui critiquent le système actuel — et je le comprends parfaitement — le versement compensateur de l'O. N. I. C. qui n'existait pas en 1939 mais qui existe maintenant à cause du prix national du pain, cela comporterait, dis-je, à l'évidence, la substitution au prix national actuellement pratiqué d'un prix départemental.

Nous avons fait nos calculs dans le cadre de la liberté telle qu'elle existait avant, avec la suppression totale de la subvention telle qu'elle est demandée. On arriverait au prix du pain suivant: sur le plan départemental, en supprimant les marges de compensation nécessaires pour les transferts de farine de département à département, l'augmentation serait à peine sensible dans certains départements, mais il ne faut pas se dissimuler qu'au contraire, dans les départements plus éloignés des centres de production, on obtiendrait, au lieu du prix actuel de 39 francs pour le gros pain, le prix de 47 francs 80 dans le Vaucluse, de 47 francs 20 dans le Gard... (*Exclamations.*)

Je m'excuse, mais j'ai choisi les départements qui sont aussi dignes d'intérêt que n'importe quels autres.

M. Pellenc. Ce hasard qui permet d'évoquer le Vaucluse me rappelle celui qui a inspiré M. Pineau, ministre des travaux publics, lorsqu'il y a quelques mois il me signalait le sort des cheminots d'Avignon. Le hasard fait vraiment bien les choses.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques. Il ne s'agit pas de hasard: j'ai choisi évidemment des départements pour lesquels le pain serait le plus cher. Pour beaucoup d'autres, moins éloignés des centres producteurs, le prix serait beaucoup moins élevé; cependant, dans la Sarthe, on obtiendrait le prix de 40 francs 70, soit une légère augmentation. C'est pourquoi j'insiste pour que l'amendement soit adopté.

Il est impossible, dans les circonstances présentes, de vouloir à la fois supprimer immédiatement la subvention et obtenir le maintien du prix du pain sur les bases actuelles. Aucun calcul ne le permet.

J'attire cependant votre attention sur un point. Certains resserrements peuvent être encore recherchés, mais j'attire votre attention sur l'indemnité de stockage, à laquelle on n'a peut-être pas assez pensé. Différents organismes, qu'ils soient coopératifs ou commerciaux, vous signaleront que les stocks sont partout plus importants qu'on ne l'avait d'abord pensé en raison même de l'abondance de la récolte.

Par conséquent, je fais remarquer que, par rapport à l'an dernier, nous avons réalisé un resserrement considérable et que, si l'on veut nous demander d'aller plus loin dans l'immédiat, nous ne pourrons pas le faire sans toucher au prix du pain. C'est pourquoi je vous demande, pour maintenir le prix du pain, pour permettre d'étudier les transformations...

M. Jacques Debû-Bridel. Vous avez trois mois!

M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques. On a déjà réalisé une première transformation. Aujourd'hui, on peut aller plus loin; c'est le prix départemental. Je pense que l'on ne peut pas prendre cette décision de substituer le prix départemental au prix national sans avoir bien pesé les conséquences pour tous et pour chacun.

Au centre. Et pour les bons d'essence ?

M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques. C'est dans ces conditions que je demande au Conseil de la République d'accepter l'amendement qui permettra de maintenir le prix du pain à son niveau actuel. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Demusois, pour répondre à M. le ministre.

M. Demusois. Ce matin, dans l'intervention que j'ai eu l'honneur de produire à la tribune de cette assemblée, j'ai souligné combien, à mon sens, la commission avait agi avec légèreté en s'autorisant à proposer une réduction de 2.300 millions sur la subvention prévue pour le pain.

J'ai fait remarquer que la conséquence pouvait en être une augmentation du prix du pain de l'ordre de 1 franc 25, voire même de 1 franc 40 au kilogramme. Je sais fort bien qu'un certain nombre de nos collègues, de ce côté de l'Assemblée (*l'orateur désigne la droite*) paraissaient ne pas être d'accord avec ces appréhensions que j'exprimais.

C'est pourquoi je suis heureux d'avoir entendu à nouveau — car nous l'avions déjà entendu en commission des finances — M. le ministre de l'économie nationale nous exposer la situation.

M. Litaise. Voilà les communistes qui rendent hommage au Gouvernement.

M. Demusois. J'ai dit ce matin que, contrairement à ce que vous pensiez, la chose ne serait pas facilement réalisable. (*Mouvements divers.*)

Au centre. C'est le nouveau tripartisme.

Nous enregistrons cet hommage au ministre.

M. Demusois. Cependant, par précaution, j'indique que mon groupe a cru devoir déposer un amendement qui a pour objet de demander au Conseil de la République de signifier qu'en aucun cas il ne pourrait y avoir augmentation du prix du pain. C'est dans cet esprit que nous voterons l'amendement présenté par nos collègues socialistes.

M. le président. J'indique dès maintenant que je suis saisi d'une demande de scrutin public.

M. Dulin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dulin pour expliquer son vote.

M. Dulin. Mesdames, messieurs, ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire observer à M. le secrétaire d'Etat lors de son audition devant la commission des finances, je pense que la subvention sur le pain doit être supprimée. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Elle doit être supprimée pour la raison suivante, qu'a déjà indiquée d'ailleurs mon ami Brizard, c'est qu'on peut parfaitement enlever, sur la prime de panification, un franc par kilogramme et, étant donné qu'on commercialise 55 millions de quintaux de blé, les trois milliards, par conséquent, sont presque trouvés.

Il y aussi le désir de tout le monde, monsieur le ministre, qui est de supprimer le groupement des farines. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Actuellement, les boulangers n'ont pas le droit de choisir librement leurs meuniers (*Très bien! très bien!*) ce qui fait que la libre concurrence ne peut pas s'exercer. En supprimant ce groupement des farines, vous supprimerez justement un certain nombre de transports onéreux où l'on prend du blé en Charente-Maritime pour le transporter dans les Basses-Pyrénées et, lorsque la Charente-Maritime, qui est pourtant un pays producteur, n'a plus de blé, on le transporte de l'Aisne en Charente-Maritime. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à gauche.*)

Ainsi, je pense que vous auriez pu faire une économie de plus de trois milliards. Par conséquent, voyez-vous, l'augmentation du prix du pain ne doit pas se produire.

J'ajoute qu'autrefois, avant la guerre — vous vous en rappelez tous — puisque le prix du pain est un prix sacré, jamais le pain n'avait été imposé et taxé. Aujourd'hui, le pain supporte également des impôts et c'est pour cela que le Conseil de la République a demandé le vote de l'échange blé-pain qui était demandé par les producteurs agricoles; mais, quand on parle de l'échange blé-pain, il s'agit de l'échange en nature et sans taxe. (*Très bien! très bien!*) C'est pour cela que je demande au Conseil de la République de repousser l'amendement de mon ami M. Naveau. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Pellenc. (*Murmures sur certains bancs à gauche. — Vifs applaudissements sur les autres bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Pellenc. Mes chers collègues, je crois que cette question nécessite que je prenne la parole, sans quoi, à brève échéance, on nous accusera d'être les affameurs du peuple français. (*Très bien! très bien! au centre et sur divers bancs à gauche.*) Je sais bien que c'est une position extrêmement spectaculaire que de vouloir défendre le pain des travailleurs et de mettre les adversaires en position d'affameurs. (*Mouvements à l'extrême gauche.*)

De quoi s'agit-t-il ici et qu'a-t-on voulu ? Nous avons voulu, à la commission des finances, mettre un terme — comme l'a dit si excellemment notre ami Dulin — à une organisation ridicule qui est, à l'heure actuelle, la seule responsable de la cherté du pain. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Examinons de près la question — et vous me ferez l'honneur de croire que, pour vous l'exposer, je l'ai examinée. Avant la guerre, comme le disait notre ami Dulin, le meunier achetait librement son blé et le boulanger choisissait aussi librement son fournisseur. Aujourd'hui intervient l'office des céréales, qui désigne...

M. Marcel Lemaire. Cela lui a été imposé, il ne l'a jamais demandé!

M. Pellenc. Vous avez peut-être raison. Mais en tout cas, à l'heure actuelle, c'est lui qui désigne l'organisme stockeur, qui doit approvisionner le boulanger; celui-ci se voit rattaché à un moulin qui lui est imposé.

Alors, voilà la marche d'un convoi que j'ai suivi, et au sujet de laquelle j'ai des documents précis. De cet invraisemblable système, il résulte — c'est un exemple réel, vous dis-je, monsieur le ministre, et vous pourrez vous renseigner — que l'office des céréales a expédié du blé, importé par Marseille, dans l'Indre, la Loire et l'Allier; puis ce blé a été réexpédié, une fois de plus, dans les Bouches-du-Rhône pour être consommé. Le prix de la farine, de ce fait, est monté de 12 francs par kilogramme, car le transport évidemment se paye.

On comprend, dans ces conditions, qu'il faille laisser des marges énormes entre le prix du blé et le prix du pain, pour pouvoir permettre de telles fantaisies.

Quant au prix du pain, il est actuellement fixé à 35 francs dans la Seine et à 39 francs dans les autres départements.

M. Liotard. 95 francs à Madagascar!

M. Pellenc. J'ai demandé quelle était la base de calcul de ce prix; et j'ai obtenu les renseignements suivants, que je vais vous lire, non pas pour vous demander d'y fixer votre attention, mais parce que je tiens essentiellement à ce qu'ils figurent au *Journal officiel*, afin que vous puissiez les en extraire à l'intention de vos gazettes locales, dans lesquelles, pour la plus grande distraction des électeurs, vous pourrez les insérer. Ecoutez: « La comparaison du prix de cession de la farine aux boulangers avec le prix théorique de revient fait l'objet d'un versement par le meunier à l'administration des contributions indirectes si le prix de cession est supérieur au prix théorique; et d'un versement par les indirectes au meunier dans le cas contraire.

« La marge de mouture est fixée pour toute la France par décret. La marge de panification, au contraire, reste fixée par le préfet. Quant au prix du son, il est fixé par décret et est uniforme pour tout le territoire; les frais d'approche, fixés également par décret, se divisent en deux parties, dont l'une bénéficie au meunier et couvre les frais d'approche sur petite distance. Une autre partie, appelée « versement compensateur », est à verser par le meunier à un bureau de compensation qui supporte les frais d'approche des blés provenant d'organismes stockeurs lorsqu'ils sont situés à plus de 20 kilomètres des frontières départementales. » (*Sourires et exclamations.*)

Comme vous le voyez, mes chers collègues, tous les éléments possibles interviennent. Dans cette invraisemblable complication, on n'a oublié que l'âge du meunier! (*Hilarité.*)

Alors, pourquoi vous étonner que cet organisme, cet O. N. I. C. qui avait, d'après notre ami Dulin, 900 personnes avant guerre, en compte actuellement plus de 2.500 ? Comment s'étonner que ce système entraine une « cavalcade » — c'est l'expression que l'on emploie dans les services officiels — des blés et des farines ?

Vous pourrez vérifier le fait, monsieur le ministre: alors que la région parisienne regorge actuellement de blé, on lui a envoyé il y a moins de quinze jours, un tonnage important de farines venant de départements éloignés, le Finistère, en l'occurrence. (*Rires.*)

Un calcul tout à fait sérieux a établi que le prix de vente normal et raisonnable du pain dans la Seine, compte tenu des frais de transport, sérieusement évalués, et d'une marge honnête pour le meunier et pour le boulanger, devrait être de 34 francs, alors qu'il est en réalité de 35 francs. Autrement dit, le système actuel, avec tous ses frais inutiles, pourrait être supprimé et même sans la subvention il en résulterait non pas une hausse, mais une baisse du prix du pain.

C'est d'ailleurs ce que notre collègue M. Dulin a confirmé.

Est-ce un système pareil que vous croyez devoir perpétuer ? La commission des finances ne l'a pas voulu. Et dans sa sagesse pour vous laisser le temps de vous faire une opinion et de pratiquer la réforme utile, elle vous a laissé, monsieur le ministre, un délai de trois mois et 700 millions pour y procéder.

Vous voyez bien que ceux qui veulent économiser l'argent du contribuable et revenir à la raison ne désirent ni la vie plus chère, ni affamer le peuple français car le prix du pain, après cette réforme, pourrait sans doute être abaissé. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. de Pontbriand. Je demande la parole, pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. de Pontbriand.

M. de Pontbriand. Un certain nombre de mes collègues et moi-même, nous ne voterons pas cet amendement. Pourquoi ? Parce que nous estimons qu'il y a des réformes à effectuer qui doivent porter principalement sur le groupement des farines. Si vous faites disparaître ledit groupement, vous trouverez facilement l'argent nécessaire à équilibrer le prix du pain sans avoir recours à la subvention. (*Applaudissements.*)

M. Marcel Lemaire. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Lemaire.

M. Marcel Lemaire. Je m'excuse de prendre la parole, mais je voudrais donner un petit son de vérité aux paroles que vient de prononcer M. Pellenc car j'ai ici le devoir, au nom de ma génération, sauvée économiquement en 1936, de défendre l'office des céréales. (*Applaudissements, à gauche.*)

Monsieur Pellenc, l'office des céréales n'est plus « l'office ». On lui impose non seulement une discipline, mais des ordres qu'il exécute. C'est en les exécutant, purement et simplement, qu'il n'est plus le maître dans sa maison.

Il faut que le Gouvernement exporte tout de suite 10 millions de quintaux de blé; c'est la solution pour sauver le Gouvernement, la production céréalière et la paysannerie française. Il faut avoir du courage et aller encore plus de l'avant en rendant la liberté aux meuniers et aux boulangers. C'est une formule, mais il faut savoir ce que l'on veut, et je l'accepterais parce que seule la liberté s'impose dans un système économique de concurrence, que demande la majorité de mes collègues.

M. le président. La parole est est à M. Brousse.

M. Martial Brousse. Je m'excuse de revenir sur ce que vient de dire M. Lemaire, mais je voudrais simplement indiquer à l'assemblée — et je pense que nous serons d'accord — que s'il y a eu un mouvement des farines, une cavalcade des blés et farines, la responsabilité ne peut en être imputée à l'office interprofessionnel du blé qui a été constitué en 1936.

Les cavalcades ne se sont produites que depuis la guerre à un moment où la pénurie a imposé un rationnement des blés et des farines produits dans certaines régions de France pour être répartis dans d'autres régions.

Je dis tout de suite que je suis absolument d'accord pour reconnaître qu'on peut supprimer la subvention donnée au pain sans augmenter le prix de ce dernier en mettant un terme à l'activité du groupement des farines, devenu inutile aujourd'hui.

S'il est devenu inutile aujourd'hui, c'est parce que l'abondance est revenue. Par conséquent — et grâce, il faut bien le dire, aux circonstances atmosphériques de ces dernières années

ainsi qu'au travail des paysans — il faut que nous profitions de ce fait pour rétablir la liberté du meunier et du boulanger, comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises.

Mais, qu'on le veuille ou non — et c'est ici que nous insistons — il ne convient pas de faire supporter la responsabilité de la situation que nous avons connue, pendant l'occupation et depuis, à l'office national des céréales mais simplement à la pénurie qui a résulté des circonstances de guerre.

M. le président. La parole est à M. Liotard.

M. Liotard. Mesdames, messieurs, je voterai contre l'amendement, mais vous me permettrez, représentant d'un pays où la politique du Gouvernement de la métropole trouve le moyen de faire payer le pain à 95 francs le kilo, alors que j'ai entendu parler d'un maximum de 46 ou de 47 francs, de donner mon avis et, surtout, de manifester mon étonnement de voir l'importance prodigieuse que la possibilité d'augmentation de 1 franc 50 sur le prix du kilo de pain a pu provoquer dans cette Assemblée.

Hier soir, M. Courrière a commencé. Les dénégations de M. Brizard et celles de M. Dulin n'ont pas suffi à rassurer l'Assemblée. Il a fallu que M. le ministre des finances vienne confirmer, en effet, qu'il y aurait peut-être une augmentation de 1 franc 40 ou 1 franc 50 par kilo de pain.

Nous ne sommes pas ici une assemblée littéraire ou religieuse, mais vous êtes en train de vivre, en ce moment-ci, sur une mystique du pain qui vous reporte à l'époque de la brioche de Marie-Antoinette. Depuis, la manière de vivre des Français a singulièrement changé et vous me permettrez de rappeler à une Assemblée, qui devrait être objective, que le pain entre dans l'alimentation du Français le plus modeste pour une part infime. Je vous pose à tous la question: Quelle est la quantité de pain qu'une famille de six personnes, avec bon appétit, peut consommer par jour ? Disons 4 kilos. Une augmentation de 1 franc 50 par kilo — je la regretterai — n'entraînerait qu'une dépense supplémentaire de 6 francs par jour. Or, vous êtes à la veille d'une augmentation des tarifs du métro et des autobus qui provoquera dans les ménages ouvriers des répercussions autrement considérables que celle d'une augmentation de 6 francs par jour sur le pain; et je ne vois pas que cela provoque une émotion aussi considérable que cette mystique, que cette littérature, que ce symbole du pain. Il n'est pas possible, pour des hommes raisonnables, comme nous le sommes ici, je le crois, d'insister pareillement sur une chose aussi dérisoire que l'augmentation possible de 5 à 6 francs par jour du prix du pain, si elle doit apporter des compensations par ailleurs. Je laisse le soin aux techniciens de dire en quoi le coût de la vie peut en être augmenté. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Courrière.

M. Courrière. Messieurs, je ne serais pas intervenu dans ce débat si M. Liotard n'avait pas parlé de la brioche de Marie-Antoinette.

Ce qui est excessivement grave, c'est qu'au moment où le pain est la base même de l'alimentation des économiquement faibles...

M. Liotard. Pas du tout!

M. Courrière. ...on se moque d'eux en parlant de la brioche de Marie-Antoinette. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Il y a des gens qui n'ont que quelques francs par jour pour vivre et pour qui le pain représente la base de l'alimentation. Il faut que vous pensiez à ceux-là. Ils ne prennent pas le métro ou l'autobus tous les jours; mais chaque jour ils sont obligés de vivre avec leurs faibles ressources.

Ce sont les économiquement faibles, ce sont les familles nombreuses ouvrières, ceux-là mêmes qui doivent chaque jour compter sou par sou pour vivre. Vous n'en tenez pas compte, monsieur Liotard.

Vous nous parlez d'un pays où le pain coûte 96 francs. Nous payons ici certains produits coloniaux à un prix certes très élevé, et pourtant nous n'en faisons grief à personne.

M. Liotard. Le café, par exemple, que le Gouvernement vend au prix du marché noir.

M. Courrière. Vous avez placé le débat sur un plan un peu spécial. La brioche de Marie-Antoinette ne nous a jamais intéressés. Ce qui nous intéresse c'est le pain que mangent tous les jours les pauvres et les travailleurs de ce pays. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'amendement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	314
Majorité absolue	158
Pour l'adoption	101
Contre	213

Le Conseil de la République n'a pas adopté. (*Applaudissements sur un certain nombre de bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Par voie d'amendement (n° 67), MM. Franceschi, Biaka Boda et Haidara et les membres du groupe communiste et apparentés proposent, au début du deuxième alinéa de cet article, de réduire de « 1.000 francs » le crédit proposé de « 828.500 millions » et de le ramener, en conséquence à: « 828.499.999.000 francs ».

La parole est à M. Franceschi.

M. Franceschi. Mesdames, messieurs, j'ai déposé cet amendement, à titre indicatif, qui tend à réaliser une réduction de 1.000 francs sur les crédits alloués au titre du fonctionnement des services civils et, plus précisément, ceux destinés au payement des soldes des fonctionnaires d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer, relevant du ministère de la France d'outre-mer, je devrais dire le ministère des colonies, puisque aussi bien les méthodes d'administration que nous avons connues du temps de l'Empire s'épanouissent à nouveau dans ce que l'on continue d'appeler les territoires de l'Union française.

Jusqu'en 1947, ces fonctionnaires d'autorité étaient payés par les budgets locaux. A partir de cette date, ces dépenses furent affectées au budget de l'Etat.

Qu'il me soit permis aujourd'hui, au nom du rassemblement démocratique africain, de faire connaître aux contribuables français l'emploi que l'on fait de leur argent.

Je souligne qu'il ne s'agit pas de tous les fonctionnaires en service dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. Mes observations se limitent aux fonctionnaires d'autorité, c'est-à-dire aux fonctionnaires qui représentent le Gouvernement dans les territoires, ceux-là mêmes qui ont la responsabilité de représenter la République, de faire appliquer les lois et de faire respecter la démocratie.

Quel est le comportement de certains de ces hauts fonctionnaires coloniaux ? Est-il favorable aux intérêts bien compris du peuple français et des populations africaines ?

Je prétends que non et je vais vous le prouver en me servant d'exemples que chacun de vous pourra vérifier, s'il veut s'en donner la peine.

En A. E. F., le haut commissaire, M. Cornu-Gentil, vient de prendre un arrêté concernant les travailleurs, qui est un retour pur et simple à l'odieux régime du travail forcé que l'on pouvait croire aboli à jamais après le vote de la loi de M. Félix Houphouet, député de la Côte d'Ivoire, président du rassemblement démocratique africain.

Chacun de vous, mesdames et messieurs, peut prendre connaissance de ce document d'un cynisme révoltant en consultant le *Journal officiel* de l'A. E. F. Vous y apprendrez que les travailleurs sont payés 500 francs par mois, qu'ils sont soumis à des peines disciplinaires, qu'ils sont encadrés militairement.

M. le haut commissaire de l'A. E. F. a pris ces mesures odieuses contre les travailleurs pour mieux les avoir en main à un moment où l'on a besoin d'une armée de travailleurs à bon marché, en vue de l'exécution du plan des stratèges américains, qui considèrent l'A. E. F. comme une de leur pièce maîtresse de leur dispositif d'attaque contre la Russie soviétique et les démocraties populaires.

Au Cameroun, par ordre du haut commissaire, les militants honnêtes du mouvement syndical et les dirigeants du rassemblement démocratique africain sont jetés arbitrairement en prison et condamnés à de lourdes peines de prison.

En Haute-Volta, à Bobo-Dioulasso, il y a près de 300 militants du rassemblement démocratique africain en prison. Leur faute c'est d'avoir cru aux promesses que le Gouvernement français leur a faites. Mais c'est en Côte d'Ivoire où cette politique de répression voulue par le Gouvernement et exécutée par le gouverneur Péchoux atteint son point extrême.

A l'heure présente, les fonctionnaires d'autorité en service en Côte d'Ivoire ne considèrent pas qu'ils sont là pour administrer mais pour réprimer. Leur préoccupation essentielle c'est la destruction du parti démocratique de la Côte d'Ivoire, section du rassembemlent démocratique africain, avec ses 800.000 adhérents sur une population de 2.300.000 habitants. Tout est subordonné à cette tâche criminelle.

On a commencé par arrêter les dirigeants du rassemblement démocratique africain; c'est à ces militants actifs qu'on s'en prend aujourd'hui. 250 sont encore en prison et chaque jour, nous assistons à de nouvelles arrestations. La semaine dernière,

dans la région de Zénoula on a arrêté deux femmes. Une autre femme a été arrêtée et hospitalisée à la suite des coups qu'elle a reçus au moment de son arrestation.

Toujours dans la région de Zénoula, un des partisans du rassemblement démocratique africain est mort à la suite de coups reçus au moment de son arrestation..

Les huit dirigeants du parti démocratique de la Côte d'Ivoire emprisonnés depuis le 7 février 1949 et contre lesquels on n'a pu relever aucune faute grave se sont vu refuser la mise en liberté provisoire, non pas parce qu'ils sont coupables, mais parce qu'ils sont considérés par les juges colonialistes comme dangereux pour l'ordre public. C'est donc le principe de la lettre de cachet qui leur est appliqué. Ainsi en a décidé la chambre des mises en accusation de Dakar.

Indignés par toutes ces injustices, ces huit valeureux militants de la lutte anti-colonialiste ont fait la grève de la faim pendant dix-sept jours. Le Gouvernement, bien qu'informé, est resté indifférent à leur sort.

Un sénateur au centre. Quel rapport cela a-t-il avec le budget ?

M. Franceschi. On dépense de l'argent pour faire cette politique! Ces hommes sont toujours en prison. Ils seront jugés le 2 mars prochain. Le gouverneur Péchoux a pris des mesures pour que ce procès soit un procès politique. Le collège des assesseurs qui prendront part à ce procès a été désigné par M. Péchoux. Sur 29 assesseurs, 23 sont des Européens, hauts fonctionnaires et directeurs de maison de commerce pour la plupart. Parmi les six Africains désignés, un seul est originaire de la moyenne Côte d'Ivoire.

L'intention de M. Péchoux est claire, il veut obtenir la condamnation des huit dirigeants du parti démocratique de la Côte d'Ivoire. Il pense sans doute qu'en faisant cela il parviendra à détruire le R. D. A.

Mais, je le dis tranquillement, c'est là un rêve insensé. Il n'appartient à personne, ni à M. Péchoux, ni au Gouvernement, de pouvoir arrêter la marche en avant des populations africaines. Celles-ci, comme tous les autres peuples soumis à l'exploitation du régime colonial, ne veulent plus vivre comme autrefois et elles sont décidées à gagner la liberté, la démocratie, la justice et la paix, par tous les moyens.

La politique de répression menée contre ses peuples par les Cornu Gentil, les Péchoux, les Mourague et consorts est contraire aux intérêts du peuple français.

Il était donc nécessaire de porter à sa connaissance le genre de politique qu'on pratique dans les territoires d'outre-mer avec l'argent qu'il paye. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Georges Laffargue. Que voilà une belle intervention!

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission repousse l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement repoussé par la commission.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Par voie d'amendement (n° 74), MM. Chaintron, Demusois et les membres du groupe communiste et apparentés proposent, au début du deuxième alinéa de cet article, de réduire de 1.000 francs le crédit proposé de 828.500 millions et le ramener en conséquence à 828.499.999.000 francs.

M. Demusois. Je retire l'amendement. (*Applaudissements.*)

M. le président. L'amendement est retiré.

Par voie d'amendement (n° 66), MM. Courrière, Auberger et les membres du groupe socialiste proposent, article 2, au début du deuxième alinéa de cet article, de rétablir les crédits prévus pour la subvention versée aux collectivités locales pour couvrir les dépenses d'assistance, au chiffre voté par l'Assemblée nationale et, en conséquence, augmenter de 2 milliards le crédit proposé de 828.500 millions et le porter, en conséquence, à 830.500 millions.

La parole est à M. Courrière.

M. Courrière. Cet amendement a pour but de reprendre le chiffre voté par l'Assemblée nationale en ce qui concerne la subvention pour les dépenses d'assistance. Dernièrement, à la tribune, je vous ai indiqué que la suppression de cette subvention aboutissait à pénaliser les collectivités locales. Le prix des journées ne dépend pas du Gouvernement quoique ce soit le préfet qui entérine les comptes qui lui sont proposés.

Dans la mesure où vous supprimerez aux collectivités locales une partie des sommes qui leur sont affectées, vous mettrez leur budget dans une difficulté sérieuse sans pour autant alléger le budget de l'Etat, étant donné que ce dernier s'est engagé à payer aux collectivités locales 50 p. 100 des dépenses d'assistance. C'est par conséquent, une économie nulle que vous faites. En réduisant ainsi ces chiffres, vous gênerez terriblement les collectivités locales. Je vous demande au nom de la sagesse et de la légalité de revenir aux chiffres votés par l'Assemblée nationale. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission maintient sa position.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Le Gouvernement accepte l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement, repoussé par la commission et accepté par le Gouvernement.

(*Il est procédé à une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau.*)

M. Courrière. Je dépose une demande de scrutin public au nom du groupe socialiste. (*Protestations au centre, à droite et sur les bancs du groupe d'action démocratique et républicaine.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement de M. Courrière.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Avant de vous faire connaître le résultat du dépouillement du scrutin, je désire répondre à une observation que j'ai entendue d'un certain côté de l'Assemblée et que je crois maintenue.

On m'a dit: le scrutin public a été ordonné dans des conditions irrégulières. J'ai cependant nettement fait connaître que le bureau déclarait la première épreuve à main levée douteuse et que, dans ces conditions, une demande de scrutin ayant été formulée, il allait être procédé à ce scrutin.

Je prie donc ceux de nos collègues qui critiquent le bureau de bien vouloir se donner la peine de se reporter au règlement. Ils liront, à l'article 69, ce qui suit: « Toutefois, lorsque la première épreuve à main levée est déclarée douteuse, le scrutin public peut être aussitôt demandé oralement par un seul membre. »

Par conséquent, tout s'est passé d'une façon parfaitement régulière et, encore une fois, avant d'élever des contestations sur ce point, veuillez consulter le règlement.

Maintenant, je dois faire connaître au Conseil que le dépouillement du scrutin fait constater qu'il y a lieu de procéder au pointage.

Quel est l'avis de la commission ? Estime-t-elle que nous pouvons, pendant l'opération du pointage, aborder l'amendement suivant ?

M. le rapporteur général. Certainement, monsieur le président.

M. le président. Nous continuons donc la discussion.

Par voie d'amendement (n° 77) M. Charles Brune propose, au début du deuxième alinéa de cet article, de réduire de 1.000 francs le crédit proposé de 828.500 millions et de le ramener en conséquence à 828.499.999.000 francs.

La parole est à M. Charles Brune.

M. Charles Brune. L'amendement que nous avons déposé porte réduction indicative d'une somme de 1.000 francs destinée, si, comme nous l'espérons, cet amendement est adopté par le Conseil de la République, à marquer le désir de notre Assemblée de ne pas voir porter la réduction, adoptée par la commission des finances, sur la subvention de la gendarmerie. Je suis évidemment prêt à retirer cet amendement si le Gouvernement nous donne l'assurance que nous demandons.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux finances.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je désirerais vivement pouvoir apporter un apaisement à M. Brune, mais je dois faire part à l'Assemblée de la perplexité où je me trouve quant au principe même de la question qu'il a soulevée. Nous avons, en effet, dans la proposition de la commission des finances, un abattement de 5.400 millions portant sur l'ensemble des subventions dites de fonctionnement, c'est-à-dire des subventions qui ne sont pas des subventions économiques.

Si les chiffres de la commission des finances sont maintenus par cette assemblée et, par hypothèse, acceptés par l'Assemblée nationale, il faudra donc, dans les lois de développement, procéder à des abattements de 5.400 millions sur ce chapitre. Le Gouvernement fera des propositions. Il m'est difficile de dire à M. Brune que nous n'affecterons pas la gendarmerie, car on pourrait me poser la question successivement pour toutes les subventions. Il y a la subvention à la ville de Paris, pour la police municipale, qui représente 12 milliards de francs, il y a, au total, 17 milliards de subventions aux collectivités locales. Je ne sais pas s'il est dans l'intention de cette assemblée de faire porter les 5 milliards de réduction sur les subventions des collectivités locales, parce que j'entends bien que M. Brune et

peut-être d'autres l'imiteront. J'ai remarqué, en effet, que les amendements ont une valeur d'exemplarité et forment une famille d'amendements comme il existe des familles de crédits. Mais ensuite nous aurons les subventions à des villes ou établissements publics, celle à l'office national des anciens combattants, au centre national de la recherche scientifique, etc. Je ne pense pas non plus que quelqu'un se lèvera pour demander que l'abattement atteigne ces subventions. Peut-être, d'après les amendements que j'ai lus, demandera-t-on, au contraire, que les abattements ne les atteignent pas. Si tous ces amendements sont votés, il y aura un abattement général qui ne pourra porter sur rien.

Je ne puis donc actuellement donner à M. Brune l'apaisement qu'il demande. J'ajoute cependant que lorsque l'ensemble des amendements qui nous sont soumis aura établi le chiffre définitif du projet de la commission des finances, si le chiffre est trop éloigné du sien, le Gouvernement se réserve la possibilité que lui donne le règlement de demander à l'Assemblée, qui statuera, la reprise en considération de son texte initial. Ce sera peut-être là un moyen de donner satisfaction à M. Brune et au bon sens qu'il a représenté en l'espèce.

M. le président. L'amendement est-il maintenu?

M. Charles Brune. Je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement est retiré.

Par voie d'amendement (n° 87) M. Alric propose au début du deuxième alinéa de cet article de réduire de 1.000 francs le crédit proposé de 828.500 millions et de le ramener en conséquence à 828.499.999.000 francs.

La parole est à M. Alric.

M. Alric. L'amendement que je présente n'est pas du tout pour m'opposer aux conclusions de la commission des finances, mais au contraire pour apporter une certaine précision qui, je crois, est dans l'esprit de la commission et des abattements qu'elle a proposés. C'est un abattement de 1.000 francs destiné à obtenir du Conseil et du Gouvernement une précision sur le fait que les réductions ne seront pas particulièrement appliquées aux établissements scientifiques et à la recherche scientifique. (*Sourires.*)

Si le Gouvernement est de cet avis, et si personne ne s'y oppose, je crois que je pourrai aussi retirer mon amendement.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Puisque cet amendement est une nouvelle question posée au Gouvernement, vous me permettrez d'en prendre prétexte pour demander l'armistice à ceux d'entre vous qui ont paru manifester quelque surprise quant à la façon dont j'avais accueilli l'amendement de M. Brune. Je ne m'attendais pas à ce que cette justification fût si rapide. Le Gouvernement ne désire pas, autant que possible, diminuer les subventions allouées à la recherche scientifique et aux divers organismes intéressés.

M. Alric. Dans ces conditions je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement est retiré.

Le seul amendement restant est actuellement soumis au pointage. Il n'est donc pas possible de mettre aux voix l'ensemble de l'alinéa.

M. Alex Roubert, *président de la commission des finances,* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. le président de la commission. Monsieur le président, mesdames, messieurs, les chiffres figurant au second alinéa de l'article 2 ne pourront être arrêtés définitivement que lorsque l'intégralité des amendements à incidence budgétaire auront été examinés. Ceux que vous avez examinés ne sont pas les seuls, en effet, car toute une série d'autres amendements sont déposés dont l'adoption ferait évidemment varier le total des crédits de l'article 2. Il faut donc procéder à l'examen de l'intégralité de ces amendements pour pouvoir arrêter les chiffres d'une façon définitive.

Je ne crois donc pas qu'à l'heure actuelle il nous soit possible d'arrêter, d'une façon même provisoire, ces crédits, et qu'il vaut mieux examiner les amendements sur le troisième alinéa.

M. le président. M. le président de la commission des finances propose de réserver le vote sur le second alinéa et de passer tout de suite au troisième alinéa. (*Assentiment.*)

Comme il n'y a pas d'amendement au troisième alinéa, je le mets aux voix

(*Le troisième alinéa est adopté.*)

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux finances.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Messieurs, la suggestion de M. le président de la commission des finances est parfaitement raisonnable, je l'accepte bien volontiers. Mais, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, le Gouvernement se trouvera vraisemblablement ou pourra se trouver dans le cas de demander la reprise en considération du chiffre initial.

En effet, si le Gouvernement n'a pas le droit d'amendement, il peut, par contre, demander la reprise de son texte, texte qui peut consister en un chiffre, seule différence qui sépare le texte de la commission de celui de l'Assemblée nationale.

Le règlement de l'Assemblée donne très courtoisement au Gouvernement la priorité pour cette demande. Cette priorité est pour lui un droit et il n'a pas l'habitude d'en abuser. Il est préférable d'attendre que le Conseil se soit prononcé et que l'on sache le chiffre qui spontanément naîtra de votre critique ou de votre analyse et du rapport de la commission des finances pour voir si le Gouvernement a encore une raison suffisante de demander la reprise du texte de l'Assemblée nationale.

Je suis donc disposé à accepter la procédure judicieuse suggérée par M. le président de la commission des finances, mais j'ai pensé qu'il était plus clair que le Gouvernement, dès maintenant, indiquât sa position que vous connaissez, d'ailleurs, par le discours de M. le ministre des finances, pour qu'il n'y ait aucun malentendu sur ce point et pour que soit, en quelque sorte, réservé le droit du Gouvernement.

M. le président. Le Conseil accepte-t-il la proposition de M. le président de la commission des finances ? (*Assentiment.*)

Nous poursuivons donc l'examen des amendements.

Par voie d'amendement (n° 78), M. Léo Hamon propose, au dernier alinéa de cet article, de réduire d'un million le crédit proposé de 118.370 millions et de le ramener, en conséquence, à 118.369 millions.

La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Monsieur le président, mesdames, messieurs, cet amendement tend à introduire une réduction indicative de un million de francs sur les crédits proposés pour les télécommunications.

Quel est en effet l'état de ce problème des télécommunications ?

La France occupe, de par son emplacement même, une position fort importante pour les communications télégraphiques et téléphoniques internationales.

Par ailleurs, nous avons, sur l'ensemble de notre territoire, 30.000 lignes téléphoniques, alors que la Grande-Bretagne, pour un territoire sensiblement plus petit, a 200.000 lignes téléphoniques, que la Suisse en a 70.000, etc. En sorte que la France apparaît parmi les nations modernes, comme une de celles où le pourcentage des appareils téléphoniques par rapport à la population est le plus faible. Comptons environ un appareil pour vingt personnes, alors que l'Angleterre en compte un pour dix.

Il y a donc là un problème particulièrement intéressant pour l'ensemble de l'économie française, et il n'est pas besoin d'une autre explication pour faire ressortir que le développement des télécommunications est non seulement une commodité appréciable procurée aux administrés, mais encore un instrument d'accélération des opérations économiques qui augmente l'ensemble de la productivité nationale.

Me sera-t-il permis d'ajouter, parlant en présence de M. le ministre des travaux publics et des transports, que le problème des télécommunications n'est pas seulement un problème de commodité, mais qu'il est encore, au premier chef, un problème de sécurité et que de terribles accidents d'aviation sont venus attester à quel point un développement des télécommunications dans notre pays garantirait la sécurité de certains transports ?

Il apparaît comme essentiel, dans ces conditions, de permettre le développement de cette industrie, d'autant plus qu'il n'y a pas si longtemps l'industrie française était exportatrice dans de nombreux pays, notamment dans ceux du proche Orient. Or, les conditions mêmes dans lesquelles fonctionne cette industrie, font qu'elle ne peut être exportatrice que si elle commence par avoir un marché intérieur suffisant. C'est parce que ce marché intérieur n'existe pas suffisamment que nous sommes actuellement menacés de perdre le marché turc au profit de l'industrie suédoise qui est précisément en état de nous faire concurrence pour les marchés extérieurs, justement parce qu'elle trouve les débouchés suffisants sur les marchés intérieurs et la possibilité d'atteindre des fabrications de grande série qui lui permettent d'obtenir des prix de revient plus bas.

Dans ces conditions, poser le problème des télécommunications françaises ce n'est pas seulement poser un problème de sécurité, ce n'est pas seulement poser un problème de commodité, de productivité du travail des différents administrés, c'est encore poser un problème d'exportation française. Et comme l'industrie des télécommunications a comme client principal, je pourrai dire pour client exclusif, les administrations publiques, je crois qu'il est indispensable de s'assurer que,

dans les crédits présentés par le Gouvernement, figurent des sommes suffisantes pour permettre à cette industrie de vivre et de se développer.

Je crois devoir ajouter — ce sera ma dernière observation — qu'il y a actuellement, et vous le savez, mes chers collègues, une demande considérable d'abonnements et d'appareils téléphoniques dans la région parisienne. D'innombrables demandes ne reçoivent pas satisfaction, et il n'y en a pas que dans la région parisienne. Or, il s'agit d'une industrie dont l'amortissement est extrêmement rapide, parce qu'il suffit de deux ou trois années pour permettre d'amortir, par les taxes de communications perçues, le coût d'installation des lignes. Investir, ce n'est donc pas ici opérer dans le vide, c'est, en même temps, permettre de vivre à une industrie nationale dont je crois avoir fait ressortir le caractère indispensable.

Je demande au Gouvernement quelles sont ses intentions à cet égard.

M. le président. Avant de demander son avis à la commission, j'indique que, sur cet amendement, je viens d'être saisi d'une demande de scrutin public.

Etant donné l'heure, je laisse à la commission le soin d'en tirer des conclusions.

M. le président de la commission. La commission souhaiterait, pour les raisons qui, je crois, sont à l'esprit de chacun, que la séance ne fût pas levée à minuit cinq ou dix minutes, ce qui entraînerait beaucoup de frais pour peu de travail.

Elle préférerait que le Conseil remît la suite de la discussion à demain, à neuf heures trente, qu'il travaillât toute la journée de demain et toute la nuit suivante, jusqu'à ce que nous ayons terminé l'examen du projet de loi de finances. (*Marques d'approbation.*)

M. le président. M. le président de la commission des finances propose de renvoyer à demain matin, à neuf heures trente, la suite de la discussion.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Laillet de Montullé, Jozeau-Marigné, Michel Yver, François Schleiter, Romani et des membres du groupe des républicains indépendants, une proposition de loi tendant à modifier l'article 38 de la loi du 28 février 1934, en ce qui concerne le délai de prescription des arrérages de la retraite du combattant.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 31 et distribuée. Conformément à l'article 14 de la Constitution, elle sera transmise au bureau de l'Assemblée nationale.

— 5 —

DEMANDE DE DISCUSSION IMMEDIATE DES CONCLUSIONS D'UN RAPPORT

M. le président. Conformément à l'article 58 du règlement, la commission chargée d'examiner la demande en suspension de poursuites formulée par M. Satineau, sénateur, demande la discussion immédiate à la prochaine séance, des conclusions du rapport de M. Teisseire.

Il va être aussitôt procédé à l'affichage de cette demande de discussion immédiate, sur laquelle le Conseil de la République ne pourra être appelé à statuer qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

— 6 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel serait l'ordre du jour de la séance de demain, 24 janvier, à neuf heures et demie :

Décision sur la demande de discussion immédiate des conclusions du rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la demande en suspension de poursuites formulée par M. Satineau, sénateur (n° 22, année 1950. — M. Teisseire, rapporteur);

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1950, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence. (N°s 2 et 17, année 1950, M. Jean Berthoin, rapporteur général; n° 26, année 1950, avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, M. Rochereau, rapporteur; et n° 27, année 1950, avis de la commission de la production industrielle, M. Longchambon, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du samedi* 21 *janvier* 1950.

(*Journal officiel* du 22 janvier 1950.)

Page 44, 1re colonne, 6, dépôt de rapports, 2e ligne:

Lire: « ...demande en suspension de poursuites formulée par M. Satineau, sénateur. »

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE LE 23 JANVIER 1950

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus:

« Art. 82. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.* »

« Art. 83. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

1391. — 23 janvier 1950. — **M. Henri Cordier** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'aux termes de d'article 15, § 3, du code des taxes sur le chiffre d'affaires, ce dernier est constitué, pour les entrepreneurs de travaux, par le montant des marchandises, mémoires ou factures, mais que le montant des fournitures utilisées pour les travaux immobiliers est admis en déduction pour le calcul de la taxe de 4,50 p. 100; et demande si on peut comprendre dans les travaux immobiliers: *a*) les travaux concernant du matériel immeuble par nature (attaché ou scellé au sol ou aux murs); *b*) les travaux concernant des objets mobiliers (tels que machines, matériel, etc...) qui ont en droit civil et fiscal la nature d'immeubles par destination comme étant affectés à un fonds immobilier par le propriétaire de ce fonds.

1392. — 23 janvier 1950. — **M. Paul Piales** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si les cotisations aux caisses de vieillesse qui sont payées par les commerçants, les industriels et les gérants des sociétés à responsabilité limitée peuvent être comprises dans le poste de frais généraux des comptabilités des entreprises.

1393. — 23 janvier 1950. — **M. Edgar Tailhades** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'à la suite d'une cession de parts sociales, une société à responsabilité limitée se trouve exister entre un père et ses enfants mineurs; et demande, la doctrine paraissant indécise quant à la validité d'une telle société, si les administrations fiscales peuvent éventuellement opposer la nullité de cette société pour une taxation immédiate des réserves, et sur quels textes pourrait se fonder cette opposition.

1394. — 23 janvier 1950. — **M. Edgar Tailhades** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que la déduction des soldes débiteurs des comptes courants, au jour du décès, ouverts au nom de commerçants est admise en matière de succession sous réserve de justifications produites par la comptabilité du banquier créancier; et demande si cette déduction admise pour des comptes de commerce peut être étendue aux comptes ouverts aux agriculteurs et ne comportant que des opérations intéressant l'exploitation de leur propriété.

FRANCE D'OUTRE-MER

1395. — 23 janvier 1950. — **M. Mamadou Dia** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** comment il compte concilier la politique d'appui au mouvement coopératif de l'Afrique occidentale française, que le Gouvernement s'est engagé à poursuivre, avec le régime de monopole instauré par les décrets du 29 décembre 1949 instituant un système de permis spéciaux de déblocage, délivrés exclusivement par le G. N. A. P. O.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

1396. — 23 janvier 1950. — **M. Francis Le Basser** expose à **M. le ministre de la santé publique et de la population** que les grands infirmes ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne titulaire de la majoration spéciale instituée à l'article 20 *bis* de la loi du 14 juillet 1905 et bénéficiant de l'allocation aux vieux travailleurs salariés se trouvent actuellement très désavantagés par rapport aux bénéficiaires de l'allocation vieillesse (loi du 31 décembre 1949, article 8); qu'en effet, l'allocation qui est servie aux premiers, au titre de l'assistance (art. 20 *bis*) s'élève au maximum à 800 francs par mois, pour les communes rurales de dernière zone, alors que pour les autres (loi du 31 décembre susvisée) elle peut être de 2.800 francs à laquelle s'ajoute l'allocation mensuelle prévue à l'article 20 de la loi du 14 juillet 1905; et demande, afin de remédier à cette situation injuste, si l'augmentation envisagée du montant de la somme forfaitaire de 400 francs, remise au titre de l'assistance, aux vieux travailleurs salariés, leur sera bientôt accordée.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

1397. — 23 janvier 1950. — **M. Paul Piales** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** si les voitures de tourisme n'ayant subi aucune modification intérieure, ni aménagement spécial et qui servent (occasionnellement) à transporter des marchandises, doivent être munies de marques distinctives instituées par l'article 159 du décret du 12 janvier 1939.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du lundi 23 janvier 1950.

SCRUTIN (N° 2)

Sur l'amendement (n° 42) de M. Dubu au deuxième alinéa de l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Rétablissement d'un milliard de francs). **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants..... **304**
Majorité absolue..... **153**

Pour l'adoption..... **133**
Contre **171**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
André (Louis).
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berthoin (Jean).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brelon.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Brune (Charles).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clerc.
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
Delthil.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Dia (Mamadou).
Diop (Ousmane Socé).
Djamah (Ali).
Doucouré (Amadou).
Driant.
Dulin.
Durieux
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franck-Chante.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Laffargue (Georges).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Léannec.
Lemaître (Claude).
Léonetti.
Lodéon.
Malecot.
Manent.
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte)
M'Bodje (Mamadou).
Mendille (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Moulet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ou Rabah (Adbelmadjid).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Péridier.
Ernest Pezet.
Pic.
Pinton.
Marcel Plaisant.
Poisson.
Pontbriand (de).
Pujol.
Razac.
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Rotinat.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Safah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Sclafer.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Sisbane (Chérif).
Soldani.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Tamzali (Abdennour).
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Tucci.
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre :

MM.
Abel-Durand.
Alric.
Aubé (Robert).
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Berlioz.
Bertaud.
Biaka Boda.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Brizard.
Brousse (Martial).
Calonne (Nestor).
Capelle.
Chaintron.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Cornigliion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
David (Léon).
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Demusois.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diethelm (André).
Doussot (Jean).
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dumas (François).
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durand (Jean).
Durand-Réville.
Dutoit.
Mme Eboué.
Estève.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franceschi.
Gadoin.
Gaulle (Pierre de).
Giacomoni.
Mme Girault.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Haïdara (Mahamane).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Lafleur (Henri).
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Lemaire (Marcel).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Marrane.
Martel (Henri).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Mostefaï (El-Hadi).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Petit (Général).
Piales.
Pinvidic.
Plait.
Pouget (Jules).
Primet.
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Robert (Paul).
Mme Roche (Marie).
Rochereau.
Rogier.
Romani
Rucart (Marc).
Rupied.
Schleiter (François).
Schwartz.
Séné.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Souquière.
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Torrès (Henry).
Totolchibe.
Valle (Jules).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Bernard (Georges).
Brunet (Louis).
Mme Delabie.
Gautier (Julien).
Gilbert Jules.
Gondjout.
Ignacio-Pinto (Louis).
Lagarrosse.
Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Dans le présent scrutin (après pointage):

MM. Beauvais, Martial Brousse et Marcel Lemaire, portés comme ayant voté « contre », déclarent avoir voulu voter « pour ».

M. Capelle, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu « s'abstenir volontairement ».

SCRUTIN (N° 3)

Sur l'amendement (n° 43) de M. Auberger au deuxième alinéa de l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950.

Nombre des votants..... 298
Majorité absolue..... 150

Pour l'adoption..... 181
Contre 117

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assailit.
Auberger.
Auberl.
Avinin.
Baraigin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Berthoin (Jean).
Biaka Boda.
Biatarana.
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bousch.
Bozzi.
Breton.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Capelle.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chaintron.
Chambriard.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Mme Delabie.
Delorme.
Deltheil.
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Dia (Mamadou).
Diop (Ousmane Socé).
Djamah (Ali).
Doucouré (Amadou).
Dumas (François).
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Glauque.
Gilbert Jules.
Mme Girault.
Gondjout.
Grassard.
Gravier (Robert).
Grégory.
Grimal (Marcel).
Grimaldi (Jacques).
Gustave.
Haidara (Mahamane)
Hamon (Léo).
Hauriou.
Héline.
Jaouen (Yves).
Jézéquel.
Lachomette (de).
Lafforgue (Louis).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Landry.
Lasalarié.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Lemaire (Marcel).
Lemaître (Claude).
Léonetti.
Lodéon.
Longchambon.
Malécot.
Manent.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
Jacques Masteau.
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
M'Bodje (Mamadou).
Mendittè (de).
Menu.
Méric.
Minvielle.
Molle (Marcel).
Monichon.
Morel (Charles).
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Pascaud.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Péridier.
Peschaud.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Piales.
Pic.
Pinton.
Marcel Plaisant.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reynouard.
Mme Roche (Marie).
Romani.
Rotinat.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Saiah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Sisbane (Chérif).
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Taillades (Edgard).
Tamzali (Abdennour).
Teisier (Gabriel).
Tucci.
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre :

Abel-Durand.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bouquerel.
Bourgeois.
Brizard.
Chalamon.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Debre.
Debû-Bridel (Jacques).
Delfortrie.
Diethelm (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dulin.
Durand (Jean).
Durand-Réville.
Mme Eboué.
Estève.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grenier (Jean-Marie).
Hébert.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lassagne.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Loison.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Maupéou (de).
Montalembert (de).
Montullé (Lailiet de).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Patenôtre (François), Aube.
Pellenc.
Pinvidic.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Réveillaud.
Robert (Paul).
Rogier.
Rupied.
Schwartz.
Sclafer.
Sené.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Teisseire.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Tornès (Henry).
Totolehibe.
Valle (Jules).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Alric.
Boisrond.
Delalande.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Gros (Louis).
Mathieu.
Pajot (Hubert).
Pernot (Georges).
Rochereau.
Ternynck.
Villoutreys (de).

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Labrousse (François).
Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. René Coty, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 314
Majorité absolue..... 158

Pour l'adoption..... 213
Contre 101

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 4)

Sur l'amendement (n° 65) de M. Naveau au deuxième alinéa de l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Rétablissement de la subvention pour le pain).

Nombre des votants..... **307**
Majorité absolue..... **154**

Pour l'adoption..... **105**
Contre **202**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Bardonnèche (de).
Berré (Henri), Seine.
Bene (Jean).
Berlioz.
Biaka Boda.
Boudet (Pierre).
Bouiangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Clerc.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Dia (Mamadou).
Diop (Ousmane Socé).
Djamah (Ali).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Duloit.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Gaiuing.
Geoffroy (Jean).
Glauque.
Mme Girault.
Gondjout.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haidara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Léonetti.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Mostefai (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Saller.
Siaut.
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Claparède.
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Delthil.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Dietheim (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Mauent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Menditte (de).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Novat.
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Paumelle.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Plales.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Salah (Menouar).
Saint-Cyr.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Varlot.
Villoutreys (de).
Villier (Pierre).
Vourch.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

Se sont abstenus volontairement:

MM. Berthoin (Jean), Brune (Charles).

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Ignacio-Pinto (Louis).
Labrousse (François).
Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé :

MM. Benchiha (Abd-el-Kader), Dronne, Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. René Coty, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 314
Majorité absolue..... 158

Pour l'adoption..... 101
Contre 213

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris - Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.